

2012

**RAPPORT ANNUEL
D'EXECUTION**



PRESIDENCE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE
Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique
Bureau des Affaires européennes

Sommaire

1. AVANT-PROPOS	8
2. SYNTHÈSE	10
3. ETAT DES LIEUX SUR LE PLAN POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIALE.	11
3.1 LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PLAN POLITIQUE.	11
3.1.1 LA POLITIQUE INTERNE.	11
3.1.2 LES RELATIONS AVEC L'ÉTAT.	11
3.1.3 LA POLITIQUE REGIONALE ET INTEGRATION REGIONALE : UNE PRESENCE AFFIRMÉE ET DIVERSIFIÉE	12
3.2 LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PLAN ECONOMIQUE.	14
3.2.1 UNE ECONOMIE MOROSE.	15
3.2.2 UN MARCHÉ DU TRAVAIL EN DIFFICULTÉS	15
3.2.3 LE BUDGET 2012 DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	15
3.3 LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PLAN SOCIAL.	16
3.3.1 UNE POPULATION EN AUGMENTATION, MAIS UN RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE	16
3.3.2 UNE POPULATION SCOLARISÉE MAIS PEU DIPLOMÉE.	16
3.3.3 ANALYSE DE LA SITUATION SOCIALE.	17
4. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.	18
4.1. DES ACTIONS EN FAVEUR DU REDRESSEMENT DU PAYS.	18
4.1.1 LE PROCESSUS DE REDRESSEMENT DE SES FINANCES ET D'ASSAINISSEMENT DE SES COMPTES.	18
4.1.2 UNE RESTRUCTURATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU PAYS.	18
4.2. DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.	18
4.3. DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.	19
4.3.1 L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.	19
4.3.2 DES TEXTES LEGISLATIFS ET DES PROJETS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.	19
4.4. DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE LA FORMATION.	20
5. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET EN COURS.	21
5.1. FONDS EUROPEEN DE DÉVELOPPEMENT (FED)	21
5.1.1 LES FED TERRITORIAUX- ENVELOPPE A :	21
5.1.2 LES FED REGIONAUX- COOPERATION ET INTEGRATION REGIONALE :	25
5.1.3 LES AIDES D'URGENCE	28
5.2. PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX	30
5.2.1 PROGRAMME « EDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE » (EFTLV)	30
5.2.2 LES PROGRAMMES EUROPEENS DE LA GESTION ET DE LA CONNAISSANCE – LE PROGRAMME « BEST» POUR L'OUTRE-MER EUROPEEN	33
5.2.3 PROGRAMME CADRE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT (PCRD)	34
5.2.4 PROGRAMMES THEMATIQUES DE L'INSTRUMENT DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (ICD)	36
5.3. AUTRES INSTRUMENTS D'INTERVENTION	37
5.3.1 BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT.	37
5.3.2 LA FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (TCF)	38
6. PERSPECTIVES DE COOPERATION POUR LES ANNEES A VENIR ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE.	39
6.1. FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)	39
6.1.1 10 ^{ÈME} FED	39
6.1.2 11 ^{ÈME} FED	40
6.2. PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.	42
6.3. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT (BEI)	43
7. DEMARCHE PARTICIPATIVE ET COORDINATION DES BAILLEURS.	44
7.1. DEMARCHE PARTICIPATIVE	44

7.2. COORDINATION DES BAILLEURS	44
8. CONCLUSIONS.	45
9. ABREVIATIONS ET ACRONYMES	47
10. ANNEXES	49
ANNEXE 1.A. TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT - ENVELOPPE TERRITORIALE.	49
ANNEXE 1.B. TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT - ENVELOPPE REGIONALE.	49
ANNEXE 2. TABLEAU RECAPITULATIF DES CONTRIBUTIONS DE L'UNION EUROPEENNE EN POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES HORIZONTAUX.	49
ANNEXE 3. TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS PRESENTES PAR LA POLYNESIE FRANÇAISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EFTLV	49
ANNEXE 4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES ENGAGEMENTS REALISES EN 2012.	49
ANNEXE 5. FICHES « PROJET ANALYTIQUE » COMPLETEES	49

1. Avant-propos

La Polynésie française fait partie des Pays et Territoires d’Outre-mer (PTOM).

Alors que les régions ultra-périphériques (RUP) font partie de l’UE et appliquent l’ensemble de l’acquis communautaire et que les pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) ne disposent, quant à eux, d’aucun lien institutionnel avec l’Union européenne (UE), les PTOM disposent d’un régime particulier d’association en raison des liens qui les unissent à l’un des Etats membres de l’UE.

La partie IV du Traité sur le Fonctionnement de l’Union Européenne (articles 198 à 204 TFUE) précise les principes généraux d’association des « pays et territoires non européens entretenant avec le Danemark, la France, les Pays-Bas et le Royaume Uni des relations particulières ». Le cadre de la coopération entre les PTOM et l’UE est quant à lui défini par la **Décision d’Association Outre-mer (DAO)** de 2001¹, modifiée en 2007². Financé directement par les Etats membres, le **Fonds Européen de Développement (FED)** est le principal instrument d’intervention de l’UE auprès des PTOM.

Ainsi, en Polynésie française, les 5^{ème} et 6^{ème} FED ont permis de financer des projets ponctuels, en matière de développement rural (programme forestier des Marquises et Iles Sous-le-Vent, relance de la vanille, mise en valeur et aménagements divers de plusieurs sites agricoles, etc.), de développement des énergies renouvelables (aménagements hydroélectriques, installations photovoltaïques) et de développement des principaux secteurs productifs : perliculture (construction du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture – CMNP, à Rangiroa et recherches sur l’huître perlière), pêche (construction de thoniers), tourisme (éradication des nonos à Nuku Hiva). A partir du 7^{ème} FED, les fonds ont été concentrés sur deux secteurs d’intervention, afin de gagner en efficacité (logique de résultats et rationalisation des coûts) : le développement des ressources marines et la protection de l’environnement. Ainsi, le 7^{ème} FED a notamment apporté un concours au développement du secteur de la perliculture et a permis de réaliser la première tranche opérationnelle du réseau d’assainissement collectif de la commune de Punaauia alors que le 8^{ème} FED a contribué à la mise en place du réseau d’assainissement de l’île de Bora Bora et a financé une étude d’identification des stratégies de développement des archipels.

Pour la période 2000-2007, le montant total du 9^{ème} FED s’élevait à 13 800 millions d’euros, dont 175 millions d’euros à destination des PTOM, incluant 20,48 millions d’euros pour la Polynésie française (soit 2,44 milliards F CFP).

Pour la période 2008-2013, le montant total du 10^{ème} FED s’élève à 22 682 millions d’euros, dont 286 millions d’euros pour les PTOM – hors Groenland³ :

- 195 millions d’euros pour les programmes bilatéraux, dont 19,79 millions d’euros pour la Polynésie Française (soit 2,36 milliards F CFP),
- 40 millions d’euros pour la coopération et l’intégration régionale, dont 12 millions d’euros pour le Groupe Pacifique (soit 1,4 milliards F CFP) et 5 millions d’euros pour l’ensemble des PTOM (Stratégies Territoriales pour l’Innovation)

¹ Décision du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l’association des pays et territoires d’outre-mer à la Communauté européenne ("décision d’association outre-mer") (2001/822/CE).

² Décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l’association des pays et des territoires d’outre-mer à la Communauté européenne (2007/249/CE).

³ L’enveloppe allouée aux PTOM représente 1.25% du montant total du 10^{ème} FED (ratio stable par rapport au 9^{ème} FED) – Le Groenland bénéficie d’une enveloppe de 175 millions d’euros. A titre de comparaison, pour la période 2007-2013, les sept régions ultra périphériques (RUP) bénéficient de 7,8 milliards d’euros de fonds communautaires – soit plus de 27 fois le montant alloué aux PTOM.

- 30 millions pour financer la Facilité d'investissement de la Banque européenne d'Investissement (BEI) pour les PTOM (en plus des prêts de 30 millions d'euros sur les ressources propres de la BEI).
- 6 millions d'euros pour l'assistance technique,
- 15 millions d'euros pour l'aide d'urgence.

Depuis la révision de la DAO en 2001, les PTOM sont également éligibles à certains **programmes financés directement par le budget général de l'Union européenne.**

Chaque projet bénéficiant de financements européens fait l'objet d'un suivi particulier, notamment d'évaluations et d'audits. Ces deux **éléments obligatoires et fondamentaux des programmes européens et des cycles de projets.**

En 2012, ce suivi a concerné :

- l'évaluation finale et l'audit final de la « phase II du programme d'assainissement de Punaauia » (9^{ème} FED) ;
- l'audit final du projet « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture » (9^{ème} FED) ;
- l'évaluation ROM du programme « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les PTOM du Pacifique » (octobre 2012) ;
- mission ROM des marchés de travaux FED en cours sur Punaauia III et Moorea II (octobre 2012).

Créé en juin 2011, le Bureau des Affaires Européennes est intégré, depuis juin 2013, au sein de la **Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique**, et est placée sous l'autorité directe du Président de la Polynésie française.

Il est notamment chargé de la coordination et du suivi de l'exécution du FED et des programmes communautaires en Polynésie Française.

A ce titre, il a coordonné la réalisation du présent rapport.

Le Bureau des Affaires Européennes remercie l'ensemble des administrations de l'environnement, des ressources marines, de l'urbanisme, de l'équipement, de l'éducation, du budget et de la prospective, des affaires économiques, de la statistique et des acteurs locaux qui ont bien voulu prendre part à l'élaboration de ce rapport ainsi que les services du Haut

Commissariat de la République en Polynésie française, l'Agence Française de Développement, la Banque européenne d'Investissement, la Délégation de l'Union européenne pour le Pacifique et le Bureau de la Commission européenne pour les PTOM du Pacifique.

2. Synthèse

La Polynésie française bénéficie du soutien de l'Union européenne depuis plus de 50 ans. Ce soutien s'est traduit jusqu'à aujourd'hui par une aide financière de plus de 72 millions d'euros (soit plus de 8.64 milliards F CFP), au titre du FED territorial.

L'année 2012 a été consacrée à la finalisation de la programmation du 10^{ème} FED territorial et régional (période de programmation 2008-2013) qui permettra d'ici 2013-2014 de procéder au lancement des projets. Elle a également été l'occasion, pour la Polynésie française, de mettre en œuvre et de clôturer des projets financés dans le cadre du 9^{ème} FED (période de programmation 2000-2007), de développer sa participation à certains programmes communautaires horizontaux, auxquels elle est éligible depuis 2001, de renforcer sa coopération avec la Banque Européenne d'Investissement et d'améliorer la visibilité de l'action de l'Union européenne en Polynésie française par l'organisation des premières journées de l'Europe (9 au 11 mai 2012, Papeete).

Plus de 20.48 millions d'euros (soit 2.44 milliards F CFP) ont été versés à la Polynésie française par l'Union européenne dans le cadre du 9^{ème} FED territorial, dont le secteur de concentration était le secteur de l'eau et de l'assainissement (16.83 millions d'euros, soit plus de 2 milliards F CFP) :

- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II 9 734 335 €
86% du projet financé par le FED – soit 8 369 777 €(998 782 484 F CFP)
- Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III 6 410 700 €
87% du projet financé par le FED – soit 5 614 600 €(670 000 000 F CFP)
- Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II 4 273 862 €
67% du projet financé par le FED – soit 2 849 241 €(340 000 000 F CFP)
- Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture 3 645 000 €
100% du projet financé par le FED (434 957 850 F CFP)

Au titre du 10^{ème} FED territorial, la Polynésie française devrait bénéficier, via la modalité de l'approche projet, d'une enveloppe de plus de 19 millions d'euros (soit 2.3 milliards F CFP).

Dans le cadre des enveloppes régionales du FED, la Polynésie française prend part aux projets suivants :

- 9^{ème} FED- Programme de soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique : 5 665 100 € dont 1 085 000 € pour la Pf soit 129 115 000 F CFP ;
- 9^{ème} FED- Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental (SCIFISH) : 6 810 000 €, dont 2 610 000 € pour les PTOM soit 311 450 000 F CFP ;
- 9^{ème} FED- Tonne Equivalent Pétrole – Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire (TEP VERTES) : 10 307 819 €, dont 1 955 736 € pour la Pf soit 233 381 400 F CFP ;
- 10^{ème} FED- Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement (INTEGRE) : 12 000 000 € soit 1.4milliard F CFP ;
- 10^{ème} FED- Stratégies territoriales de l'Innovation (STI) : 5 000 000 €, soit 600 000 000 F CFP.

La Polynésie française bénéficie également des enveloppes additionnelles du 10^{ème} FED pour 3 projets relatifs à :

- la réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli- 2 000 000 € soit 240 000 000 F CFP ;
- l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des institutions locales- 150 000 €, soit 18 000 000 F.CFP;
- et à la réalisation d'une cartographie des acteurs non étatiques- 61 716 €, soit 7 300 000 F. CFP (projet reporté en juillet 2013).

3. Etat des lieux sur le plan politique, économique et sociale.

3.1 La Polynésie française sur le plan politique.

3.1.1 La politique interne.

En 2012, deux élections nationales ont été organisées en Polynésie française : élection du Président de la République et élections législatives pour le renouvellement de l'Assemblée Nationale.

Sur le plan local, l'année 2012 a été marquée par une stabilité des institutions et le maintien au pouvoir de l'équipe gouvernementale déjà en place.

3.1.2 Les relations avec l'Etat.

Dans le cadre du statut d'autonomie de la Polynésie française, l'Etat et le Pays partagent une volonté commune de favoriser la mise en place de structures et d'outils destinés à accompagner le Pays sur la voie du développement durable, notamment par le biais du Contrat de Projets Etat-Pays, conclu en 2008, qui prévoit 52 milliards de F CFP (435 millions d'euros) d'investissements publics pour la période 2008-2013. L'Etat et la Polynésie française contribueront paritairement à hauteur de 177 millions d'euros, soit 21 milliards de F.CFP⁴.

Le contrat de projets, piloté par un comité paritaire Etat-Pays, s'articule autour de six thématiques : le logement social (construction ou réalisation de plus de 1800 logements), la santé (l'offre de soins de proximité dans les archipels, l'urgence médicale, la santé mentale et la sécurité sanitaire), l'environnement (équipements structurants dans les domaines de l'assainissement, de l'adduction d'eau potable et de traitement des déchets), les abris de survie, l'enseignement supérieur et la recherche (maison des étudiants, maison internationale, actions visant à la structuration de la recherche et la mise en place de thématiques liées au développement) et les constructions scolaires du 1^{er} degré depuis 2011.

SITUATION DU CONTRAT DE PROJETS FIN 2012 (en F.CFP) :

Volet	Enveloppe CdP en 2012	Programmation après COPIL du 21/11/2012	% Prog.	Engagement (CA signées au 31/10/2012)	% Eng.
Logement social	19 798 985 917	10 955 677 822	55,33%	1 669 075 612	17,56%
Santé	4 097 063 235	2 784 054 794	67,95%	1 389 078 906	47,40%
Abris de survie	6 865 909 079	6 865 909 079	100,00%	3 681 909 087	53,63%
Environnement	13 419 147 209	11 212 428 214	83,56%	7 030 686 184	62,83%
<i>Adduction d'Eau Potable</i>	7 841 651 840	5 891 901 111	75,14%	4 784 498 359	81,20%
<i>Assainissement des Eaux Usées</i>	4 202 200 000	4 052 200 000	96,43%	2 139 970 000	52,81%
<i>Déchets</i>	1 121 118 758	1 014 150 492	90,46%	106 217 825	10,71%
<i>Op. d'appui</i>	254 176 611	254 176 611	100,00%	0	0,00%
Enseignement supérieur et recherche	801 525 060	787 316 158	98,23%	487 448 375	61,91%
Constructions scolaires	2 632 011 553	2 620 920 593	99,58%	0	0,00%
Total	47 614 642 053	35 226 306 660	73,98%	14 258 198 164	42,10%

Source : Haut-Commissariat et Direction du Budget et de la Prospective

⁴ Le solde est pris en charge par les autres parties prenantes (OPH, communes,...).

Les mesures de re-dynamisation du dispositif validées en novembre 2011 ont permis, en 2012, d'augmenter le niveau de programmation du contrat de projets de 3,9 milliards de F. CFP. Le niveau de programmation est ainsi passé à 35,2 milliards de F CFP soit 74 % de l'enveloppe du contrat de projets, tout volet confondu. 7,5 milliards de F. CFP de projets nouveaux ont pu bénéficier d'une convention de financement en 2012.

Toutefois, malgré les progrès réalisés, les dossiers bénéficiant d'une convention de financement avec l'Etat ne représentent que 59 % de l'enveloppe programmée, et cela à moins d'un an du terme du dispositif. Le montant des réalisations ne représente, quant à lui, qu'environ 11 % de l'enveloppe du dispositif soit 5,3 milliards de F CFP sur 47,6 milliards de F CFP initialement alloués au dispositif (et 15% du montant programmé).

En 2012, l'Agence Française de Développement (AFD) a octroyé un prêt de 7,5 millions d'euros (soit 950 MF CFP) au Pays pour l'aider à financer la mise en place d'un SWAC (*Sea Water Air Conditioning*) au Centre Hospitalier de la Polynésie française. Ce projet, cofinancé avec la Banque Européenne d'Investissement (prêt de 7,5 millions d'euros – 950 millions F CFP) et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, 2 millions d'euros – 240 millions F CFP – en subvention), doit permettre à terme à l'hôpital de réduire de moitié sa facture annuelle d'électricité via la quasi-suppression de la part climatisation.

Par ailleurs, sur demande de l'Etat, l'AFD a comblé le besoin de financement de la collectivité par le biais d'un financement intermédiaire de 40 millions d'euros (4,773 milliards F CFP) via sa filiale SOCREDO (35% AFD, 50% Pays, 15% BRED), signé en décembre 2012.

L'AFD met également en œuvre, un dispositif de garantie (SOGEFOM : société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer) auprès des banques locales, qui permet aux petites entreprises d'accéder plus facilement au crédit : en 2012, la SOGEFOM a octroyé 86 garanties à des petites entreprises, représentant un engagement de 5,87 millions d'euros (plus de 700 millions F CFP).

3.1.3 La politique régionale et intégration régionale : une présence affirmée et diversifiée

La Polynésie française, sous le couvert de différents statuts, participe aux travaux de la plupart des organisations intergouvernementales de coopération du Pacifique insulaire.

La Polynésie française est ainsi :

- membre à part entière :
 - de la Communauté du Pacifique (CPS), qui est la plus ancienne organisation de coopération de la région (convention de Canberra de 1947);
 - du Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE) ;
 - du Programme de Développement des Iles du Pacifique (PIDP) ;
 - et de l'Organisation du Tourisme du Pacifique Sud (SPTO) ;
- Membre associé :
 - du Forum des Iles du Pacifique (FIP), qui est considéré comme la voix politique de l'Océanie (depuis 2006) ;
 - et de la Commission Economique et Sociale pour l'Asie-Pacifique des Nations Unies (ONU-CESAP) ;
- Observateur auprès de l'Agence des Pêches du Forum (FFA).

En matière de pêche, la Polynésie française dispose également du statut de « *territoire participant* » au sein de la Commission des Pêches du Pacifique Occidental et Central (WCPFC) et participe régulièrement, sous le couvert de la France, aux travaux de la Commission Inter-Américaine du Thon Tropical (IATTC) et de la nouvelle Organisation

Régionale de Gestion des Pêches du Pacifique Sud (SPRFMO) dont le rôle est de protéger et de gérer les stocks de poissons non migrateurs dans le Pacifique Sud.

La Polynésie française est aussi partie prenante aux travaux du Comité régional pour le Pacifique occidental de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS Manille) sous le couvert de la France.

Il convient par ailleurs de ne pas négliger le rôle et l'action des organisations régionales regroupant les professionnels d'un secteur d'activité, qu'il s'agisse de la « Pacific Power Association » (PPA) ou de la « Pacific Islands Telecommunication Association » (PITA), dont Electricité de Tahiti (EDT) et l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) sont respectivement membres.

Les services de l'Etat présents en Polynésie française participent également au concert régional en étant membres d'organisations spécialisées comme la Conférence judiciaire du Pacifique, la Conférence océanienne des Directeurs de l'Immigration (PIDC) ou l'Organisation Océanienne des Douanes (OCO).

Enfin, en tant que collectivité d'outre-mer relevant de la catégorie des Pays et Territoires d'Outre-Mer associé à l'Union européenne (PTOM), la Polynésie française est membre fondateur de l'Association des PTOM (OCTA) créée en 2003. Elle a accueilli à Tahiti en mars 2005 le 3^{ème} Forum de dialogue UE-PTOM.

Faits marquants en 2012

En 2012, la Polynésie française a participé à plus d'une cinquantaine d'événements internationaux à l'étranger (dont 3 missions du Président) et reçu ou organisé une trentaine de conférences, séminaires, visites et missions de terrain (dont 1 visite ministérielle, 6 visites diplomatiques et consulaires, 6 missions des organisations régionales et 2 séminaires régionaux).

3.1.3.1 Les relations multilatérales

La Polynésie française n'a manqué aucun des grands rendez-vous régionaux. Elle a participé à tous les sommets et réunions des organes directeurs des organisations régionales intergouvernementales.

Concernant plus particulièrement la Communauté du Pacifique, la Polynésie française a accueilli plusieurs missions sectorielles d'appui dans les domaines de la culture, de la condition féminine et de l'aquaculture ainsi qu'un séminaire de la communauté océanienne pour l'agriculture biologique et le commerce éthique (POET COM, 3-9 mai 2012). Une délégation culturelle du Pays a participé au 11^{ème} Festival des Arts du Pacifique à Honiara (îles Salomon), du 1^{er} au 14 juillet 2012.

Sur accord du président, le chef du SRI a par ailleurs fait partie des sept membres de l'équipe d'évaluation externe indépendante du Secrétariat général de l'Organisation, dont les principales recommandations ont été approuvées lors du CRGA extraordinaire des 6-7 août 2012 à Suva (Fidji).

Pour ce qui concerne le Programme Régional Océanien de l'Environnement (PROE), son Directeur Général, M. David SHEPPARD, a effectué une première visite en Polynésie française, dans le cadre d'une mission d'information sur les problématiques liées aux espèces envahissantes et à la gestion des déchets. Un programme de lutte contre la petite fourmi de feu, financé par le Fonds Pacifique à hauteur de 100 000 euros est lancé sur la commune de Mahina.

La coopération avec l'Organisation du Tourisme du Pacifique Sud (SPTO) relancée sous l'égide du GIE Tahiti Tourisme et la participation vigilante du Pays aux travaux des organisations régionales de gestion des pêches (WCPFC et Inter-American Tropical Tuna Commission- IATTC) a été maintenue.

Au niveau de l'Organisation des Nations Unies, deux dossiers ont plus particulièrement été suivis :

- la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) à Rio de Janeiro (13-22 juin 2012) - participation du ministre de l'environnement;
- la demande de réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonome de l'ONU (déplacement du Président à New York en décembre 2012).

Enfin, pour la première fois dans la région Asie-Pacifique, le Club de Madrid, qui réunit d'anciens chefs d'Etat et de gouvernement, a organisé à Tahiti, du 5 au 6 juillet 2012, un Forum Asie-Pacifique sur le thème de la « construction d'un Pacifique plus résilient dans l'ordre mondial du 21^{ème} siècle ». Une dizaine d'anciens chefs d'Etat et de gouvernement (Chili, Lettonie, Maurice, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Roumanie) et de nombreux représentants des pays et organisations de la Région y ont participé.

Le Pays a reçu la visite officielle de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique basé à Fidji, Monsieur Abdoul Aziz M'Baye en février 2012 et Monsieur Alistair MacDonald, chargé d'affaires à la Délégation de l'UE pour le Pacifique, à l'occasion du Club de Madrid. en juillet 2012.

3.1.3.2 Les relations bilatérales :

Dans ce domaine, il convient de noter :

- la mission d'information du Président à Hawaï dans les domaines du tourisme, de la pêche et de l'agriculture (7-14 janvier 2012) ;
- la visite du ministre des sciences et de la technologie de la République populaire de Chine, M. WAN Gang, vice-président de la 11^{ème} conférence consultative politique du peuple chinois (31 juillet-3 août 2012), suivie de celle de l'amiral LIAO Shining, sous-chef d'état-major de la marine chinoise à l'occasion de l'escale à Papeete du bâtiment d'application « ZHEN HE » (2-6 août 2013) ;
- ainsi que les visites récurrentes des consuls généraux d'Australie et de Nouvelle-Zélande à Nouméa , Pour la première fois, le consul général des Philippines à Honolulu, avec juridiction sur la Polynésie française, a effectué une visite officielle à Tahiti, pour notamment s'enquérir des conditions de vie des marins philippins travaillant à bord des navires de croisière ou de pêche en Polynésie française
- Dans le domaine protocolaire, la Polynésie française a été représentée aux funérailles d'Etat du roi George Tupou V de Tonga (27 mars 2012) ainsi qu'aux célébrations du 50^{ème} anniversaire de l'indépendant de Samoa (1^{er} juin 2012).

3.1.3.3 La coopération régionale Etat

La Polynésie française a repris la présidence tournante du comité directeur du Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique pour le biennium 2012-2013 et a organisé à Papeete le 9 février 2012 le 1^{er} comité directeur de l'exercice. A cette occasion, des subventions d'un montant total de 2,1 millions d'euros, soit 240 millions de F. CFP, ont été octroyées à 61 projets de coopération régionale.

3.1.3.4 Les conclusions d'accords internationaux

En 2012, 3 accords aériens libéralisant des routes spécifiques de la Polynésie française ont été conclus avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon.

3.2 La Polynésie française sur le plan économique.

Au terme de l'année 2012, l'économie polynésienne ralentit davantage. Le tourisme et le secteur de la pêche sont les seuls segments de l'économie à afficher des résultats positifs. Le reste de l'économie demeure mal orienté ; la consommation finale diminue, l'emploi aussi, et la plupart des produits locaux exportés sont en difficultés.

3.2.1 Une économie morose.

La situation des entreprises locales demeure fragile avec le ralentissement de la consommation des ménages polynésiens et de la demande extérieure. Le chiffre d'affaires des entreprises, cumulé sur les neuf premiers mois de 2012, diminue de 0,7% en glissement annuel, avec des prix en hausse de 1,1 % en moyenne sur la période. De rares activités améliorent leur chiffre d'affaires : l'aquaculture, les industries extractives et manufacturières, les hôtels et restaurants, les activités informatiques, et celles de location. Ce sont les activités liées au tourisme, à l'alimentation ou à la sous-traitance qui affichent encore des résultats en hausse. Ce maintien des activités touristiques met en exergue la nécessité d'inscrire à l'agenda politique une réflexion en profondeur sur le développement de ce secteur majeur de développement de la Polynésie française.

3.2.2 Un marché du travail en difficultés

Le marché du travail reste mal orienté malgré un sursaut de 50 % (+3 500) des offres d'emploi de toute nature en 2012. Les demandes d'emploi progressent relativement moins vite (+ 20 %, + 5 000). Le nombre de propositions d'emploi demeure ainsi largement insuffisant pour absorber, d'une part, les chômeurs, d'autre part, les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Cette dégradation du marché du travail se retrouve dans les chiffres des effectifs salariés déclarés à la CPS, qui demeurent sur une tendance à la baisse depuis cinq ans. Selon les premières estimations pour l'année 2012, dans le secteur marchand la baisse annuelle est de 2,7 % (contre -2,3 % en moyenne sur les cinq dernières années). L'emploi diminue dans la construction et dans les autres services, tandis qu'il reste stable dans le commerce, l'hôtellerie-restauration et l'industrie. A la fin septembre 2012, les effectifs salariés déclarés, tout secteur confondu, s'établissent à 53 000 personnes (- 2 % sur un an), retombant au niveau de 2002.

3.2.3 Le budget 2012 de la Polynésie française

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2012 s'élèvent à 110,125 milliards de F. CFP, en hausse de 2 milliards de F. CFP par rapport aux résultats de l'année 2011.

Les dépenses de fonctionnement courant présentent une légère augmentation (+ 178 millions de F. CFP soit 1,97 % par rapport à 2011). Pour la troisième année consécutive, les dépenses de personnel sont en baisse (-1,1 milliard de F. CFP entre 2011 et 2012), montrant ainsi les efforts de la collectivité pour réduire sa masse salariale.

Budget général de la Polynésie française – 2010-2013 – en millions F CFP

	Recettes directes	Crédits ouverts en dépenses de fonctionnement Global et 5 principaux postes						Crédits de paiement en investissement	
		Global	Personnel	Gestion fiscale et financière	Partenariat avec les "collectivités"	Vie sociale	Travail - emploi	Global	Réseaux - équipements structurants
2010 ⁵	167,39	127,75	32,78	31,04	15,76	10,15	10,35	39,63	9,83
2011 ⁶	171,02	124,41	31,73	33,14	14,09	9,75	9,25	46,61	9,56
2012 ⁷	152,02	114,34	29,63	27,52	13,24	9,45	8,37	37,67	9,89
2013 ⁸	155,28	118,25	30,69	29,52	13,32	10,46	7,89	37,03	5,66
Evolution 2013 / 2012	-2,14%	-3,42%	-3,58%	-7,27%	-0,60%	-10,69%	5,73%	1,70%	42,77%

Source : Direction du Budget et de la Prospective.

⁵ Délibération n° 2009-88 APF du 24 décembre 2009 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2010.

⁶ Délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

⁷ Délibération n° 2011-92 APF du 8 décembre 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2012.

⁸ Délibération n° 2012-56 APF du 11 décembre 2012 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2013.

En l'espace de trois ans, les recettes réelles d'investissement ont chuté de 73 %. Le montant des dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette, s'élève en 2012 à environ 13,5 milliards de F.CFP. Il est en diminution de plus de 2,7 milliards de F. CFP par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 16,90 %. C'est le montant d'investissement le plus bas que la Polynésie française ait jamais enregistré, l'année 2011 étant déjà un record en la matière.

3.3 La Polynésie française sur le plan social.

3.3.1 Une population en augmentation, mais un ralentissement de la croissance

Entre les recensements de la population de 2007 et 2012⁹, la population de la Polynésie française a augmenté de 3.34 %, passant de 259 596 à 268 270 individus.

Dans les Iles du Vent, les communes de Faaa et Papeete demeurent les plus habitées. On note néanmoins une diminution de la population de Papeete (- 0,95 %). En revanche, les populations de Punaauia et de Moorea progressent fortement. Dans les Iles-Sous-Le-Vent, les communes-îles de Raiatea (12 245 ind.) et Bora-Bora (9 610 ind.) demeurent les plus habitées. Enfin, le solde naturel¹⁰ est stable mais le solde migratoire¹¹ est négatif et plus déficitaire qu'auparavant.

En 2010, 1 261 personnes sont décédées. Ce nombre est au plus haut depuis les dix dernières années, avec un niveau bas de 1 023 en 1999.

L'espérance de vie à la naissance atteint 73,2 ans pour les hommes et 78,3 ans pour les femmes, soit une moyenne de 75,6 ans pour les résidents de Polynésie française. Globalement, la durée de vie moyenne augmente régulièrement, de 4,4 mois par an sur les 10 dernières années.

Avec 25 décès d'enfants de moins d'un an, la mortalité infantile reste globalement stable (5,5 décès pour 1 000 naissances). Après avoir fortement diminué jusqu'en 2000, elle semble avoir atteint un palier, qui demeure supérieur à celui de France métropolitaine (3,8 décès pour 1 000 naissances).

En 2010, il a été relevé 4 579 naissances en Polynésie française, soit 28 de plus qu'en 2009. Le nombre de naissances est relativement stable depuis 2003, au dessus de 4 500 naissances par an. Ce maintien du nombre des naissances s'explique par l'augmentation de la population féminine de 15 à 49 ans tandis que la fécondité globale se stabilise autour de 2,1 à 2,2 enfants par femme. La fécondité rejoint ainsi progressivement celle de la métropole où en 2009, l'indicateur conjoncturel de fécondité atteint 2 enfants par femme. L'âge moyen à l'accouchement continue d'augmenter. Il est de 27,5 ans en 2010 contre 27 ans en 2000 et 26 ans en 1990.

La population de la Polynésie française devrait atteindre 320 000 habitants en 2027, contre 260 000 habitants en 2007. Sur cette période, la croissance annuelle de la population devrait progressivement ralentir, passant de 1,15 % en 2007 à 0,8 % en 2027. Elle était de 2,5 % en 1988.

3.3.2 Une population scolarisée mais peu diplômée¹².

En Polynésie française, la proportion des 15-19 ans ayant été scolarisés est de 99,4 %, contre seulement 69 % pour les personnes de 80 ans et plus. Depuis près d'un siècle, le développement de l'école de proximité pour garantir l'obligation scolaire n'a cessé d'être renforcée. L'accès à l'instruction s'est désormais généralisé à l'ensemble des jeunes générations.

⁹ Premiers résultats du recensement de la population de la Polynésie française au 22 août 2012. Institut de la Statistique de la Pf.

¹⁰ différence entre le nombre de naissances et des décès.

¹¹ différence entre le nombre de personnes entrées et sorties.

¹² Le diplôme, un passeport pour l'emploi, les points forts de la Polynésie française, n°3/2011. Institut de la statistique de la Polynésie française.

En Polynésie française, le taux de bacheliers d'une génération est en forte croissance : il a été multiplié par 4,5 en 25 ans. Ainsi actuellement, un jeune de 20-24 ans sur trois est titulaire du baccalauréat. Néanmoins, ces résultats restent encore loin des standards métropolitains. Le déficit de qualification des Polynésiens se comble graduellement par rapport au niveau métropolitain mais cet écart demeure important.

A catégorie socioprofessionnelle identique, les actifs polynésiens ayant un emploi sont moins diplômés que les métropolitains : ainsi 42 % des ouvriers polynésiens n'ont aucun diplôme contre 33 % de leurs homologues en France. Ces écarts de qualification s'observent pour toutes les catégories socioprofessionnelles et même les cadres.

Enfin, les chômeurs polynésiens sont massivement peu diplômés, puisque 60 % d'entre eux, en 2007, ne sont titulaires que d'un diplôme inférieur au BEPC. En revanche, l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur reste globalement un moyen efficace de protection contre le chômage pour les jeunes Polynésiens.

3.3.3 Analyse de la situation sociale.

En 2007, 232 207 personnes vivent dans 68 465 familles¹³ tandis que 23 369 personnes vivent dans un ménage¹⁴ sans cellule familiale. Parmi ces dernières, 8 844 sont seules dans leur logement. En 1988, la taille moyenne d'un ménage était de 4,7 personnes, elle est de 3,8 en 2007.

Neuf habitants sur dix logent dans une maison individuelle et sept ménages sur dix sont propriétaires de leur logement. Dans l'habitat collectif, sept ménages sur dix sont locataires de leur logement.

Selon l'étude réalisée, en 2009, par l'AFD sur les conditions de vie en Polynésie, 19,7 % des ménages ont un revenu situé en-deçà du seuil de pauvreté relative établi à 48 692 F CFP (408 €), par mois et par unité de consommation. 28,2 % des ménages doivent être considérés comme pauvres en termes de conditions de vie.

Les mesures sociales les plus caractéristiques concernent la protection sociale généralisée à l'ensemble de la population et les minimas sociaux, une politique de prix bas pour les produits dits de première nécessité et de grande consommation, la distribution de revenus aux populations des archipels éloignés par le soutien du prix du coprah, le logement social, les aides à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle.

Depuis 1995, les habitants (actifs ou non) de la Polynésie française bénéficient d'un régime de Protection Sociale Généralisée (PSG).

Entre 1994 et 2008, la dépense courante de santé est passée de 31,4 à 72,1 milliards de FCFP (de 263 à 604 millions d'euros), soit une progression de 129 %, avec une moyenne de croissance annuelle de 6,2 %. Le coût du système de santé est élevé et croît de façon continue depuis l'instauration de la PSG. Son financement ne pourra plus être assuré dans les années à venir sans une réforme permettant de rééquilibrer la charge respective de la Polynésie française, de la CPS et des ménages¹⁵.

En 2012, les prestations Santé et Vieillesse représentent encore 80,9 % (85,4 milliards de F. CFP) des dépenses totales (105,5 milliards de F. CFP). Les ressources se sont élevées en 2012 à 100,6 milliards de F. CFP dont 71,2 % de cotisations (71,6 milliards de F.CFP). L'année 2012 se solde par conséquent avec un déficit prévisionnel de 4,86 milliards de F.CFP. On soulignera la très forte croissance (+29,3 % en 5 ans) du nombre de bénéficiaires du Régime de Solidarité de la Polynésie française, conséquence directe de la crise économique qui frappe le Pays.

¹³ Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple marié ou non, avec ou sans enfant, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Dans une famille, l'enfant doit être lui-même sans enfant.

¹⁴ Ménage : ensemble des occupants d'un logement, avec ou sans lien de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne.

¹⁵ Le système de santé en Polynésie française et son financement. Rapport public annuel 2011 de la cour des comptes.

4. Stratégie de développement de la Polynésie française.

4.1. Des actions en faveur du redressement du Pays.

4.1.1 Le processus de redressement de ses finances et d'assainissement de ses comptes.

La Polynésie française est engagée, depuis 2010, dans un processus de redressement de ses finances publiques et d'assainissement de ses comptes. Le **comité de suivi de l'avancée de ce plan de redressement** s'est réuni 3 fois en 2012. Ces réunions ont permis à l'Etat et à la Polynésie française d'assurer le suivi du plan de redressement, de s'accorder sur l'ajustement des mesures. Ces réunions ont conduit au versement par l'Etat d'une dotation d'ajustement exceptionnelle de 6 milliards de F CFP au budget de la collectivité et à l'octroi, d'un financement intermédiaire de 40 millions d'euros (4,773 milliards F CFP) via sa filiale SOCREDO (35% AFD, 50% Pays, 15% BRED), signé en décembre 2012.

Un **comité technique**, composé de services de l'Etat, du Pays et de l'antenne polynésienne de l'AFD, a été créé en parallèle pour élaborer la trajectoire d'assainissement des comptes, pour analyser les enjeux et déterminer les problématiques devant faire l'objet de partenariats avec l'Etat.

4.1.2 Une restructuration de l'Administration Publique du Pays.

En 2009, les Etats Généraux de l'Outre-mer en Polynésie française ont conclu à la nécessaire amélioration de la qualité du service public, dans une logique de performance de l'action publique. Pour répondre à ces objectifs, le chantier de refonte du service public de la Polynésie française est lancé depuis janvier 2010. Il est articulé sur trois questionnements de fond :

- la redéfinition de choix stratégiques pour le service public ;
- la recherche d'une structuration générale plus pertinente, et particulièrement le resserrement du dispositif des services et des satellites ;
- l'optimisation des moyens et des ressources.

Les objectifs généraux à l'horizon 2014 visent déjà :

- la réduction de 30 % des dépenses publiques en fonctionnement (la référence étant la section de fonctionnement du budget du pays 2008, hors FIP) ;
- une réduction du nombre de structures et d'agents ;
- l'amélioration de la performance des politiques publiques ;
- une plus grande qualité de service (accessibilité, simplicité, délais de réponse, fiabilité...).

Le projet de « Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française » inscrit au 10^{ème} FED Territorial, permettra, en outre, d'améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques du Pays, contribuant ainsi au développement d'un mode de gestion publique axé sur la performance et les résultats.

4.2. Des actions en faveur de l'aménagement général de la Polynésie française.

En juin 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté une loi du Pays qui pose les principes, les objectifs et le cadre réglementaire de l'élaboration d'un **Schéma d'Aménagement Général de la Polynésie française (SAGE)**.

Le SAGE énonce des objectifs stratégiques visant à :

a. Conforter l'armature territoriale pour :

- Réduire les disparités entre les archipels et dans l'agglomération en matière d'habitat, d'emploi, de services et de déplacements.
- Répartir de façon pertinente et cohérente sur l'ensemble du pays les fonctions

urbaines et rurales.

- Maintenir ou développer les continuités écologiques et paysagères.
- b. Économiser l'espace en intensifiant les zones de développement.
- c. Renforcer l'autonomie économique de la Polynésie française et améliorer son ouverture sur les marchés extérieurs.
- d. Tendre vers l'autonomie énergétique par le développement des énergies renouvelables, améliorer nos performances énergétiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Il propose des orientations pour :

- a. Améliorer les déplacements des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire.
- b. Favoriser l'équilibre social de l'habitat et la construction de logements sociaux.
- c. Valoriser les espaces naturels, agricoles et augmenter l'accessibilité au littoral notamment dans les agglomérations.
- d. Définir les axes stratégiques à prendre en compte pour l'élaboration des plans de gestion des espaces maritimes.
- e. Organiser les interactions terre-mer.
- f. Préserver et mettre en valeur les sites et paysages remarquables comme éléments de notre patrimoine.
- g. Développer l'attractivité de l'agglomération capitale, notamment du point de vue régional, et la conforter dans ses fonctions stratégiques.
- h. Améliorer l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le SAGE est à l'heure actuelle en cours d'élaboration (phase diagnostic stratégique), sous l'égide du ministère du tourisme, de l'écologie, de la culture, de l'aménagement du territoire et des transports aériens.

4.3. Des actions en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable.

4.3.1 L'assainissement des communes les plus peuplées de la Polynésie française.

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable, qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français (Bora Bora, Punaauia, Moorea et Papeete) et à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, une politique sectorielle de l'eau est en cours d'élaboration, avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial).

4.3.2 Des textes législatifs et des projets en faveur du développement durable.

Les thèmes de l'environnement et du changement climatique font l'objet de nombreuses concertations (Etats Généraux de l'Outre-Mer, 3^{ème} sommet France-Océanie ou Grenelle de la Mer en 2009).

En 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté des mesures spécifiques de gestion de certaines espèces aquatiques (l'holothurie, la langouste, le bénitier). Deux lois du pays relatives à l'énergie électrique produite en Polynésie française ont été votées, en vue de favoriser le développement des énergies renouvelables et de limiter le recours aux ressources énergétiques fossiles.

Par ailleurs, eu égard au secteur focal du FED en Polynésie française, il faut rappeler que la loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020.

4.4. Des actions en faveur du développement économique et de la formation.

En 2012, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté :

- en matière de tourisme :
 - des mesures en faveur du développement de l'activité de croisière (exonération fiscale, allègement des formalités administratives) ;
 - une réglementation autorisant le « Time share » touristique dont l'objectif est de relancer le secteur de la construction et plus durablement de conforter l'emploi dans le secteur des services hôteliers et touristiques.
- en matière d'apprentissage et de formation continue :
 - un dispositif de l'apprentissage plus attractif pour les employeurs ;
 - la création, dans le cadre de la politique de modernisation des ressources humaines de son administration, d'une commission des métiers et des compétences . En effet, le Pays souhaite se doter d'un référentiel des métiers et des formations qui favoriseront l'élaboration et la mise en place d'un plan de formation général de l'Administration, dès l'année 2014, permettant ainsi d'optimiser les compétences des agents et de rendre l'action du service public plus efficace.

5. Examen de la coopération passée et en cours.

5.1. Fonds Européen de Développement (FED)

5.1.1 Les FED territoriaux- enveloppe A :

En Polynésie française, le secteur historique de concentration du FED territorial est l'assainissement collectif des eaux usées depuis le 6^{ème} FED. Le Pays a ainsi choisi d'affecter les enveloppes des 9^{ème} et 10^{ème} FED prioritairement à l'assainissement des communes de Moorea, de Punaauia et de Papeete.

La Polynésie française a aussi fait le choix de développer le secteur de la perliculture. En effet, le Pays est le premier exportateur mondial de perles noires ou « Perles de culture de Tahiti ». Du 5^{ème} FED jusqu'au 9^{ème} FED, l'Union européenne a apporté son soutien au développement de ce secteur économique.

L'allocation territoriale du 10^{ème} FED contribuera à l'assainissement des eaux usées de la commune de Papeete et au renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française, dans une perspective d'un recours à l'appui budgétaire comme mode d'intervention de l'Union européenne au titre du 11^{ème} FED.

5.1.1.1 Les projets inscrits au 9^{ème} FED territorial.

Dans le cadre du 9^{ème} FED territorial, 3 projets d'assainissement sont cofinancés par l'Union européenne et la Polynésie française à hauteur de 20.4 millions d'euros (soit 2.4 milliards de F CFP). La part de l'UE s'élève à 16.8 millions d'euros (soit 2 milliards f.CFP).

Les financements se répartissent de la manière suivante :

9^{ème} FED Territorial		Coût en F.CFP	Coût en Euros
Commune de Punaauia – Phase II	Union européenne	998 782 484	8 369 777
	Polynésie française	162 840 267	1 364 558
	Coût global	1 161 622 751	9 734 335
Commune de Punaauia – Phase III	Union européenne	670 000 000	5 614 600
	Polynésie française	95 000 000	796 100
	Coût global	765 000 000	6 410 700
<i>(hors audit, évaluation et imprévus)</i>			
Commune de Moorea – Phase II	Union européenne	340 000 000	2 849 200
	Polynésie française	170 000 000	1 424 600
	Coût global	510 000 000	4 273 800

Le projet axé sur la pérennisation du secteur perlicole est quant à lui entièrement financé par l'UE à hauteur de 3.64 millions d'euros (soit 434 millions de F CFP).

➤ Les programmes d'assainissement collectif des eaux usées

Dès les années 1990, la réalisation d'un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne s'est révélée indispensable pour les communes soumises à de fortes pressions humaines. Ce programme vise au remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, de préserver leur santé et leur environnement.

Les phases II (2006-2011) et III (2008-2016) du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Punaauia

La phase II a permis le raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine Sud de Punaauia. Ces travaux ont fait évoluer le taux de raccordement des usagers de 5% à 50% sur la zone concernée. Le marché FED de travaux s'est achevé fin 2010. Il aura permis de réaliser, au regard des objectifs initiaux, 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire.

En 2012, un audit financier et une évaluation du projet ont été réalisés. Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.



Les travaux de la phase III, consistent en la poursuite de pose de réseaux et en la réalisation des raccordements pour une partie de la plaine Sud de Punaauia. L'objectif est d'atteindre un taux de raccordement de 63% sur cette zone.

En 2012, seuls les travaux en partie publique (réseaux et postes de refoulement) ont été réalisés à hauteur de 70%. Ils ont exigé 3 mois de préparation.

Dépenses en 2012		en F.CFP	en Euros
Commune de Punaauia – Phase III	UE	409 676 689	3 433 091
	Pf	16 562 985	138 798

La phase II (2008-2016) du programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Moorea.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif déjà en place. Il est prévu, dans le cadre de la convention de financement, la pose de réseaux, de postes de refoulement et le raccordement de 320 usagers (particuliers et professionnels), soit la collecte et le traitement de 550 mètres cube par jour, permettant de connecter au réseau collectif 70 % des usagers de la zone.



En 2012, les travaux essentiellement en partie publique (réseaux secondaires et 3 postes de refoulement) ont été réalisés à hauteur 80 % et ceux en partie privée (raccordements) à hauteur de 20 %. 3 mois de préparation ont été nécessaires.

Dépenses en 2012		en F.CFP	en Euros
Commune de Moorea – Phase II	Union européenne	192 882 375	1 616 354
	Polynésie française	14 707 185	105 916



Le déroulement des marchés des phases III de Punaauia et II de Moorea a été jugé très satisfaisant, lors des monitorings réalisés en octobre 2012, notamment en ce qui concerne le respect des délais de réalisation des travaux, la qualité des moyens matériels et humains, ainsi que la coordination des acteurs du projet.

➤ La professionnalisation et pérennisation de la perliculture

Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, permettant ainsi d'atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et d'assurer la pérennité de la filière perlicole (notamment les producteurs à faible capacité). A cette fin, un programme de formation technique et itinérante à l'adresse des professionnels de la perliculture, un autre de recherche scientifique, examinant les interactions entre l'huître perlière et son environnement lagunaire et une étude du marché international de la perle de culture de Tahiti ont été mis en œuvre. La phase opérationnelle du projet s'est terminée en juin 2011.



Les activités de 2012 concernent l'évaluation finale du projet, la sortie du numéro spécial relatif aux travaux scientifiques et le démarrage du programme POLYPERL, qui s'inscrit dans la continuité des travaux entrepris dans le cadre de ce projet 9^{ème} FED. La clôture du contrat de subvention de l'IRD et celle du Devis Programme n°3 (DP3) n'ont toujours pas abouti à ce jour, ce qui entraîne un report de la clôture du projet 9^{ème} FED "Professionnalisation et pérennisation de la perliculture" du 01 juillet 2011 au 30 juin 2013. Un audit financier du contrat IRD est prévu en juillet 2013.

5.1.1.2 Les projets inscrits au 10^{ème} FED territorial.

L'enveloppe du 10^{ème} FED territorial s'élève à 19,79 millions d'euros (2,36 milliards F CFP) et se décompose en deux projets :

- **Projet 1 : Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française** (1,3 millions d'euros, soit 156 millions F CFP) comprenant trois axes :
 - Politique sectorielle de l'eau (450 000 euros, 54 millions F CFP) ;
 - Gestion des finances publiques (90 000 euros, 11 millions F CFP) ;
 - Amélioration des performances (480 000 d'euros, 57 millions F CFP) ;
- **Projet 2 : Contribution au programme d'assainissement de Papeete** (18,5 millions d'euros, soit 2,2 milliards F CFP).

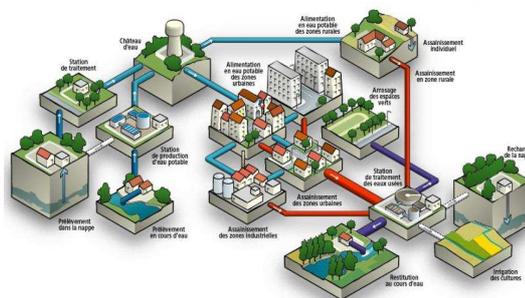
Outre ces engagements financiers, la Polynésie française (collectivité et commune de Papeete) consacre des moyens importants à l'encadrement du projet d'assainissement de Papeete afin de garantir la réussite de sa mise en oeuvre. En particulier, la Polynésie française va affecter un ingénieur à temps complet à l'opération tandis que la commune, par l'intermédiaire de sa société d'économie mixte y consacrera un ingénieur à mi-temps. La commune a par ailleurs financé l'ensemble des études préalables au projet. Globalement, la contrepartie non financière de la collectivité et de la commune est évaluée à 3,1 millions d'euros (370 millions F CFP).

Le renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française

Ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles du Pays afin de favoriser le dialogue avec les institutions communautaires et de préparer la Polynésie française à l'éligibilité à l'appui budgétaire pour le 11^{ème} FED.

Il s'articule autour de trois axes :

- **Politique sectorielle de l'eau** : le projet finance une assistance technique aux services du Pays (DIREN) dans le cadre de l'élaboration de la politique sectorielle de l'eau. Les travaux devront aboutir à l'adoption d'une politique sectorielle composée d'un programme sectoriel validé par l'ensemble des acteurs concernés et d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Ils sont précédés d'un audit diagnostique du secteur de l'eau financé par la Polynésie française, programmé en juillet 2013 ;
- **Bonne gestion des finances publiques** : le projet consiste en une évaluation de la gestion des finances publiques de la Polynésie française réalisée par un expert indépendant selon la méthode internationale PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability). Cette évaluation sera assortie de recommandations utiles à la Polynésie française pour l'amélioration de son plan de réforme de la gestion des finances publiques ;
- **Amélioration des performances** : le projet finance une assistance technique long terme (3 ans) pour l'amélioration des performances de la Polynésie française dans son dialogue avec les instances européennes. Cette assistance technique viendra en appui du Bureau des Affaires européennes pour l'identification des besoins, l'élaboration puis la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des autorités locales et des porteurs de projets privés. Ce plan comprendra, notamment, l'organisation de formations aux



procédures et modalités d'intervention de l'UE pour les programmes auxquels la Polynésie française est éligible.

L'année 2012 a été consacrée à la rédaction des documents préparatoires. La convention de financement devrait être signée courant 2013.

Le programme d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Papeete.



Le programme s'inscrit dans la continuité des travaux déjà engagés et financés par le Contrat de Projets Etat-Pays qui consistent en la réalisation et la mise en service d'une station d'épuration, d'un émissaire en mer et d'un premier réseau de canalisations intéressant le centre ville de Papeete. Le programme du 10^{ème} FED permettra la réalisation et la mise en service d'un réseau de canalisations d'environ 8 km, connecté à la station d'épuration.

Contrairement aux programmes antérieurs, les raccordements privatifs sont à la charge des particuliers. Toutefois, les obligations réglementaires, les actions de communication ainsi que les résultats déjà observés permettront d'atteindre un taux de raccordement optimal dès les premières années de mise en service.

L'année 2012 a été marquée par la validation de la Fiche Action (juin), la finalisation de la rédaction des annexes à la convention de financement et la préparation des dossiers d'appels d'offres et termes de références pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Les remarques relatives aux procédures de préparation de la convention évoqués pour le projet de renforcement des capacités restent applicables au présent projet.

La compétence exclusive des communes de Polynésie française en matière d'assainissement conjuguée à l'obligation faite à la collectivité de la Polynésie française, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes financés par le FED a conduit à un montage juridique complexe.

Cette difficulté devrait pouvoir être levée si le mode d'intervention de l'UE est l'appui budgétaire, sous réserve que la Polynésie française puisse, dans ce cadre, réallouer à la commune, par subvention, la partie de l'enveloppe FED consacrée à la réalisation des programmes d'assainissement.



5.1.2 Les FED Régionaux- Coopération et intégration régionale :

Dans le cadre du 9^{ème} FED, la Polynésie française a activement pris part à 3 projets régionaux :

- Tonne Equivalent Pétrole – Valorisation des Énergies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire (TEP VERTES). Le projet s'est terminé en décembre 2011 ;
- Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan pacifique central et occidental- SCIFISH. La phase de mise en œuvre opérationnelle s'est terminée en 2011.

- « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d’Outre-Mer du Pacifique- SOPAC ». Au niveau local, ce programme concerne les archipels des Tuamotu (projet prolongé jusqu’en novembre 2013) et des Marquises (projet achevé en 2011).

Au titre du 10^{ème} FED, la Polynésie française, ordonnateur Régional, a coordonné le projet commun aux PTOM du Pacifique : « Initiative des Territoires du Pacifique Sud pour la Gestion Régionale de l’Environnement » (INTEGRE).

5.1.2.1 Les projets inscrits au 9^{ème} FED Régional.

Le projet de « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d’Outre-Mer du Pacifique »

Dans le cadre du 9^{ème} FED régional, le projet de « Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d’Outre-Mer du Pacifique » est financé par l’Union européenne, à hauteur de 5 millions d’euros soit 600 millions de F CFP. Il est géré par la Division géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SOPAC-CPS).

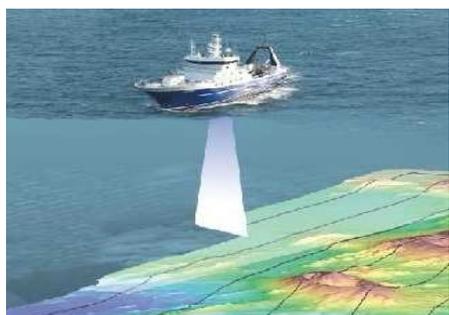
		Coût en F.CFP	Coût en Euros
Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d’OutreMer du Pacifique	Union européenne	603 103 900	5 068 100
	CPS <i>au titre de prestations en nature de la division SOPAC de la CPS</i>	71 043 000	597 000
	Coût global	674 146 900	5 665 100

La Polynésie française a bénéficié d’enveloppes bilatérales de :

- 1,05 million d’euros, soit 125,7 millions de F.CFP pour la « réduction des risques de houle cyclonique dans l’archipel des Tuamotu » ;
- et 31 000 euros soit 3,6 millions F.CFP pour la « fiabilisation du réseau d’alerte tsunami de l’archipel des îles Marquises ».

Par ailleurs, le Pays a également des apports de ce projet dans sa dimension régionale : mise en place de réseau, rencontres et partage d’expériences, financement de projet d’échanges.

Le projet concernant les Tuamotu a été prolongé jusqu’en novembre 2013. En septembre 2012, la CPS-SOPAC a transmis les premiers résultats de modélisation sur Rangiroa (cartographies de la bathymétrie et carte d’aléa submersion marine). La 3^{ème} évaluation ROM 2012 montre de bonnes appréciations. La 8^{ème} mission SOPAC en Polynésie française s’est déroulée en fin d’année. L’état d’avancement du projet Tuamotu a été présenté lors de la 2^{ème} réunion de la division SOPAC, en novembre 2012. Et une préparation de la mission d’étude « coût-bénéfice » a pu aussi être effectuée.



Les objectifs prévus en 2012 ont tous été atteints. Cependant, le projet a rencontré quelques obstacles en termes de gestion budgétaire et de réalisation des travaux. La gestion indirecte du projet n’est pas efficiente pour le service de l’Urbanisme.

Quelques retards dans l’avancement des travaux sont à signaler. Ils sont dûs au recrutement tardif du chef de projet, à quelques écueils administratifs, au climat et aux dysfonctionnements de matériels.



Concernant les Marquises, la remise à niveau des sirènes tsunami des îles Marquises associée à la formation des partenaires locaux, agents communaux, en charge de leur contrôle et de leur maintenance préventive, est achevée depuis 2011. La Polynésie française continue à participer aux réunions régionales sur le sujet et projette

de renforcer sa coopération régionale en la matière.

Concernant la formation dispensée aux partenaires locaux, les résultats sont variables d'une commune à l'autre. Des difficultés techniques sont également apparues avec l'arrêt de production du type de sirènes d'alerte largement implanté en Polynésie rendant impossible à l'avenir la réparation de certaines pannes.

En 2012, la Polynésie française a également participé à la consultation régionale relative à l'Eau et l'Assainissement. Elle permet d'introduire les PTOM français dans la démarche du Régional Action Plan (RAP) pour l'eau et l'assainissement. Le contexte de gestion de l'eau et l'assainissement en Polynésie française a fait l'objet d'une présentation.

Cet échange d'expériences a permis de créer un réseau technique entre les pays de la région. Depuis un réseau d'échanges s'est mis en place avec les services techniques de la Nouvelle Calédonie notamment. Ces échanges bien qu'informels permettent de lutter contre l'isolement insulaire et favorisent le renforcement des capacités techniques des services des deux territoires.

L'intégration de la Polynésie française dans le système SOPAC est récente et l'harmonisation des méthodes de travail est encore à parfaire. Vis à vis de la réalisation du second RAP, les objectifs fixés ne sont pas atteints puisque le document n'est pas créé. Il conviendrait de mettre en place un plan précis d'actions et de travail précis et efficace avec la SOPAC tendant à cet objectif.

Enfin, le projet « Echange Hawaï-Polynésie Française sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés » a été retenu pour un financement dans le cadre de l'enveloppe allouée aux projets régionaux du projet SOPAC. Le 16 juillet 2012, une enveloppe de 11 780 euros a été octroyée pour la mise en œuvre de ce projet régional d'échanges.

Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan pacifique central et occidental- SCIFISH :

Dans la continuité du projet régional sur les pêcheries côtières et hauturières du Pacifique (PROCFISH), échu en février 2007, l'Union européenne a financé, dans le cadre du 9^{ème} FED, un programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental : SCIFISH qui vise à permettre la conservation et l'exploitation optimale des ressources halieutiques hauturières dans le Pacifique en promouvant la coopération et la coordination régionale. La mise en œuvre des activités dans le cadre de ce projet est arrivé à terme en 2011.

Le 24 mars 2012, le Secrétariat général de la CPS a lancé un appel à propositions concernant la réalisation du rapport final du programme SCIFISH. Il est daté du 29 juin 2012. En début d'année 2013, la Direction des Ressources Marines recevra un consultant chargé de son évaluation.

Un nouveau programme de gestion de pêche appelé SCICOFISH est financé pour les pays ACP dans le cadre du 10^{ème} FED régional ACP Pacifique. Faute d'une articulation de la programmation des FED Régionaux Pacifique ACP et PTOM, ces derniers n'ont pu être associés au programme.

5.1.2.2 Les projets inscrits au 10^{ème} FED Régional.

Dans le cadre du 10^{ème} FED Régional, la Polynésie Française, en lien avec les 3 autres PTOM du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna et Pitcairn), a élaboré un programme de promotion de la gestion intégrée des espaces littoraux pour la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires dans l'intérêt des populations : **Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE.**

Ce projet consiste en la création d'un réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière

environnementale et sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM.

Le présent projet est financé par l'Union européenne à hauteur de 12 millions d'euros (soit 1.4 milliard de F CFP).

En mai 2012, la Fiche Action a été validée sous conditions par le QSG. La révision de la Fiche Action ainsi que la finalisation des Dispositions Techniques et Administratives (DTA), du calendrier détaillé d'exécution et du cadre logique s'est étendue sur le reste de l'année 2012. Parallèlement, la Polynésie française a organisé la sélection des sites pilotes INTEGRE par chacun des PTOM, rédigé un modèle de Fiche Signalétique (carte d'identité d'un site pilote) que les territoires ont complété pour chacun de leurs sites. Elle a également préparé les termes de référence (TdR) pour le recrutement du coordonnateur régional et des coordonnateurs territoriaux.



La finalisation des documents de préparation a connu des lenteurs liées aux difficultés de coordination de territoires distants et à la complexité du projet qui a obligé à de nombreux échanges avec les services de la CE. Toutefois, la présélection, par chaque PTOM, des sites pilotes et le renseignement des fiches

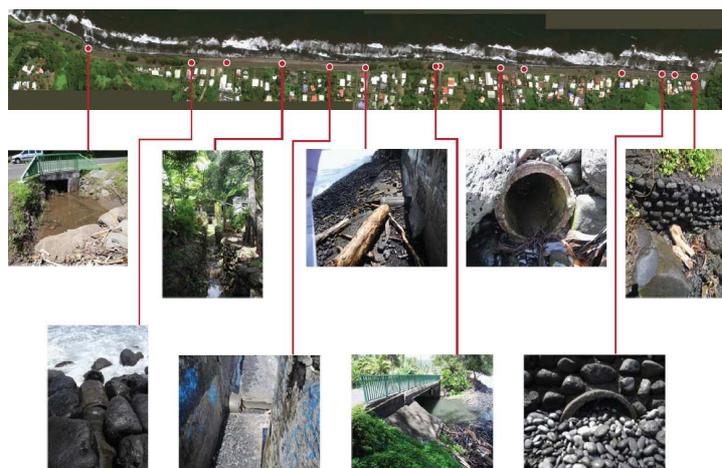
signalétiques qui serviront de support au Comité de pilotage pour en arrêter la liste, s'est faite dans de bonnes conditions et avec un respect des délais.

5.1.3 Les aides d'urgence

5.1.3.1 Le 10^{ème} FED- enveloppe B

Dans le cadre du 10^{ème} FED-enveloppe B, l'UE va financer à hauteur de 2 millions d'euros (240 millions F CFP) le projet de réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli. Le financement global du projet s'établit de la manière suivante :

		Coût en F.CFP	Coût en Euros
réparation de la protection de la route territoriale n°2	Union européenne	240 000 000	2 000 000
	Polynésie française	163 387 000	1 373 000
	Coût global	401 387 000	3 373 000



En février 2010, au passage du cyclone Oli, une grande partie des ouvrages de protection de la Route Territoriale 2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels.

Ce projet consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques.

L'objectif initial de passer le contrat de travaux dès le mois de juillet 2012 selon les règles et normes européennes n'a pu être tenu. Le changement du scénario d'aménagement, compte tenu de contraintes techniques, a retardé l'avancée des études. Par ailleurs, la mobilité des agents du Pays affectés à ce dossier (trois chargés d'affaires consécutifs entre 2010 et 2012) a rendu le suivi du projet difficile.

La Polynésie française estime que les procédures FED ne sont pas adaptées à la gestion des aides d'urgence qui, par nature, exigent une forte réactivité. En particulier, lorsque l'aide est affectée à la reconstruction d'ouvrages détruits.

Elle suggère que des procédures spécifiques aux aides d'urgences mobilisées sur l'enveloppe B puissent être trouvées et qu'une typologie des dépenses finançables au titre des aides d'urgence puisse être établie.

5.2. Programmes communautaires horizontaux

5.2.1 Programme « Education et formation tout au long de la vie » (EFTLV)

Le programme européen pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (EFTLV), dont la mise en œuvre est assurée en France et en Polynésie française, par l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F), compte plusieurs programmes et dispositifs. Doté d'un budget avoisinant les 7 milliards d'euros pour la période 2007-2013, le programme finance une série d'actions comprenant des échanges, des visites d'étude et des activités de mise en réseau.

Il comprend 4 sous-programmes :

- COMENIUS (enseignement scolaire) ;
- ERASMUS (enseignement supérieur) ;
- LEONARDO DA VINCI (enseignement et formation professionnelle) ;
- GRUNDTVIG (enseignement pour adultes).

La Polynésie française, par le biais des établissements scolaires et de l'Université de la Polynésie française, a répondu aux appels à projet dans le cadre des 3 premiers sous-programmes énumérés précédemment.

5.2.1.1 Programme « COMENIUS ».

➤ Appel à projet 2011 :

4 « projets d'échanges Comenius » associant des établissements polynésiens ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à proposition 2011 « Partenariats scolaires multilatéraux Comenius » :

Le projet « **Similarity in Variety** » auquel participe le Centre Scolaire Primaire d'Atuona (Hiva Oa dans l'archipel des Marquises). Il regroupe 7 établissements scolaires (Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pologne, Portugal et Royaume Uni). Ce projet a pour but de réaliser une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement en Europe.

Le projet « **Good Food, Feel Well** » auquel participe le Groupe Scolaire Anti-Avera-Moerai (Rurutu, dans l'archipel des Australes). Il concerne 7 établissements scolaires : (Allemagne, Espagne, Italie, Norvège, Roumanie, Royaume-Uni et Turquie). Ce projet vise à permettre l'acquisition de connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire.

Le projet « **Be healthy, feel happy** » auquel participe le Groupe Scolaire de Vaiaau-Fetuna (Raiatea, dans l'archipel des Iles-Sous-Le-Vent). Il concerne 6 établissements scolaires (Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pologne et Turquie). Ce projet vise à faire prendre conscience aux élèves, aux enseignants et aux parents de l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et à adopter un mode de vie sain.

Le projet « **Culture et Nature en Europe** » auquel participe le lycée professionnel agricole d'Opunohu (Moorea, Archipel des îles du Vent). Il regroupe 5 établissements partenaires de (Roumanie, France, Turquie, Espagne et Grèce). Ce projet vise à promouvoir la citoyenneté européenne et donner un exemple d'une citoyenneté interculturelle active dans l'école, comme base de la cohésion sociale en Europe.



Ces projets d'échanges ont débuté en août 2011 et se termineront en août 2013.

Le budget global de ces quatre programmes est évalué à 284 000 euros (33.8 millions F CFP) réparti comme suit : 85 000 euros (10.2 millions F CFP) financés par l'UE (programme COMENIUS), 107 000 euros (12.8 millions C. FCP) financés par la Collectivité et 90 000 euros (10.8 millions de F.CFP) de participation des bénéficiaires.

Dans l'ensemble les objectifs de 2012, en termes de travaux pédagogiques et de mobilités, ont été atteints. Globalement, 17 rencontres dans différents pays d'Europe ont permis la mobilité de 29 enseignants et de 34 élèves (essentiellement du 1^{er} degré). Les rencontres se sont effectuées de la manière suivante :



- le projet « Similarity in Variety » : 5 rencontres ont été organisées respectivement en Espagne, au Royaume-Uni, en Pologne, au Portugal et en Grèce, générant 18 mobilités d'élèves et 08 mobilités d'enseignants ;
- le projet « Good Food, Feel Well » : 4 rencontres ont été organisées respectivement en Norvège, en Italie et en Allemagne générant 12 mobilités d'enseignants ;
- le projet « Be healthy, feel happy » : 5 rencontres ont été organisées respectivement en Italie, Grèce, Angleterre et Pologne générant 23 mobilités dont 16 élèves ;
- le projet « Culture et Nature en Europe » : 3 rencontres ont été organisées respectivement en Espagne et Roumanie. Seuls 2 enseignants du lycée ont bénéficié de mobilités pour la Roumanie.

Les écoles de Rurutu et Raiatea ainsi que le lycée d'Opunohu de Moorea ont aussi accueilli leurs partenaires en Polynésie française.

➤ Appel à projet 2012 :

Le programme COMENIUS permet également à une école ou à un établissement d'accueillir un « assistant Comenius » afin d'initier les élèves à la culture et à la langue du pays dont l'assistant est originaire, tout en améliorant l'apprentissage des langues vivantes enseignées habituellement. L'ensemble des frais liés au déplacement et l'indemnité forfaitaire qui lui est versée sont pris en charge par l'UE. Dans le cadre de l'appel à propositions 2012 « Accueillir un assistant COMENIUS », le collège du Taaone a été sélectionné et a reçu un assistant COMENIUS.

Enfin, dans le cadre de l'appel à propositions 2012 « Visites préparatoires et séminaires de contact Comenius », 3 établissements scolaires polynésiens (Collège de Taravao - Tahiti ; Collège de Taunua - Tahiti ; Ecole primaire de Maatea – Moorea) ont bénéficié de subventions pour un montant global de 11 442 euros (soit 1.37 millions F CFP). Aucun des projets présentés dans le cadre de l'appel à propositions 2012 « Partenariats scolaires multilatéraux Comenius » n'a malheureusement été retenu.

Compte tenu de l'éloignement géographique de la Polynésie française, et du coût élevé du transport aérien qui en résulte, les partenariats multilatéraux Comenius restent très coûteux à mettre en œuvre et la participation de la Collectivité au projet est au moins égale voire supérieure à celle de l'Union européenne. A budget égal, les programmes d'échanges entre pays situés au sein de l'Union européenne sont 2 à 4 fois plus nombreux que lorsqu'il concerne un pays du Pacifique.

5.2.1.2 Programme « LEONARDO DA VINCI ».

➤ Appel à projet 2012 « Partenariat Leonardo da Vinci »:

En février 2012, une visite préparatoire, financée par l'UE à hauteur de 8 150 euros, (soit 978 000 F. CFP) s'est déroulée en République Tchèque (pays coordonnateur) et a permis à l'ensemble des partenaires de finaliser le projet à soumettre au programme Leonardo Da Vinci.

Depuis août 2012, les élèves et enseignants des Centres des Jeunes Adolescents (CJA) de Vaia'au (Raiatea) et du CJA de Tahaa participent avec des établissements de la République

Tchèque et de Croatie au projet « **Agricultural Conditions in Different Climatic Zones- Comparaison des différentes conditions d'agriculture selon les zones climatiques** ». Le projet vise à permettre aux élèves et enseignants d'échanger sur des pratiques de formation et des techniques professionnelles dans le domaine de l'agriculture avec leurs homologues européens.



Le financement de l'UE s'élève à 50 000 euros (6 millions F CFP). Pour l'année 2012, les CJA ont aussi bénéficié de financement du Pays à hauteur de 12 570 d'euros soit 1,5 million de F.CFP.

En septembre 2012, le projet a démarré par une rencontre en République Tchèque. En octobre 2012, 5 élèves et 3 enseignants des CJA ont bénéficié de mobilités.

5.2.1.3 Programme « ERAMUS».

L'Université de Polynésie française et, plus récemment, les établissements du 2nd degré participent à ce programme d'échanges afin de développer la mobilité des étudiants dans le cadre de leur études. Pour l'instant, seuls quelques étudiants de l'Université ainsi que des enseignants chercheurs en ont bénéficié.

En 2012, l'Université de la Polynésie française et le lycée Aorai ont chacun obtenu une subvention dans le cadre de ce programme, pour un montant global de 54 760 euros (6.5 millions F CFP).

En ce qui concerne les étudiants des cycles courts, il faut rappeler que les formations préparant au brevet de technicien supérieur (BTS) s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D.123-13 du code de l'éducation. En Polynésie la période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation des BTS¹⁶.

Les établissements scolaires ont demandé à adhérer à la Charte ERASMUS. Les premières mobilités d'étudiants auront lieu en 2013.

Dans le cadre des programmes ERASMUS, l'UE prend en charge l'intégralité du prix du billet d'avion. Cependant plusieurs problèmes se posent, liés notamment à l'éloignement.

En effet, il est difficile de trouver des stages en Europe, car les professeurs n'ont pas la possibilité de prospecter et de rencontrer les entreprises. Par ailleurs, les stages proposés par l'Agence 2E2F ne correspondent pas à des niveaux BTS. Les étudiants polynésiens sont donc livrés à eux-mêmes pour leur recherche de stage et contraints de faire appel à des sociétés privées payantes. Le coût de recherche par étudiant est ainsi élevé et n'est pas financé.

Dans le cadre de ces 3 sous-programmes EFTLV, la difficulté est à la fois d'ordre financier et d'ordre organisationnel. En effet, les démarches administratives et logistiques sont complexes et la recherche de financements complémentaires est souvent un problème pour les responsables des projets.

¹⁶ L'offre de formation en BTS assez large concerne le Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager, Assistant de Gestion PME/PMI. Ces formations sont dispensées dans les lycées de Tahiti, Moorea et Raiatea.

5.2.2 Les programmes européens de la gestion et de la connaissance – Le programme « BEST » pour l’Outre-Mer européen

L’outre-mer européen dispose temporairement d’un programme spécifiquement dédié à la conservation de la nature : l’initiative BEST, acronyme anglais pour « Régime volontaire pour la biodiversité et les services éco-systémiques dans les territoires des régions ultrapériphériques et les pays et territoires d’outre-mer de l’Union européenne ».

5.2.2.1 Initiative « BEST »- appel à projet 2011

La Commission européenne a lancé, en 2011, un premier appel à propositions, d’un montant de 2 millions d’euros (238.66 millions F CFP) dans le cadre d’une action préparatoire destinée à lancer l’initiative « BEST », visant à faire émerger et à renforcer les partenariats pour la conservation et la protection de la biodiversité dans les régions ultrapériphériques (RUP) et les pays et territoires d’outre-mer (PTOM). Sur les 42 projets présentés, 9 projets ont été sélectionnés dont 2 concernent la Polynésie française :

- Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d’extinction et de leurs habitats, mis en œuvre par la Société d’Ornithologie de Polynésie –Manu.



Ce projet est cofinancé par l’UE à hauteur de 250 000 euros soit 29 750 000 de F.CFP (60% du projet) et d’autres bailleurs de fonds et vise principalement à créer et à faire assurer la gestion durable des espèces d’oiseaux les plus menacées de Polynésie française par les populations locales de zones protégées. Des actions de bio surveillance et de restauration des écosystèmes locaux constituent l’essentiel de la mise en œuvre du projet.

La convention de subvention a été signée le 29 février 2012 par la SOP-Manu et reçue le 14 mars 2012 par la Commission européenne.

En 2012, les actions menées ont concerné :

- La mise en place d’une prévention durable de l’introduction d’une Espèce Exotique Envahissante (EEE) dans une île indemne. Trois îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Rimatara (Australes), Ua Huka (Marquises) et Tahuata (Marquises) ;
- La mise en place d’un contrôle durable d’une ou plusieurs EEE dans une île infestée, deux îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Tahiti (Société) et Fatu Hiva (Marquises)

Le projet s’est poursuivi en 2012 dans des conditions normales. Certaines actions ont pris du retard en raison d’une sous-estimation des moyens humains et des délais nécessaires. C’est le cas, notamment des actions d’information de proximité et de communication en général.

Par ailleurs, un projet présenté par l’Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) concernant l’avenir du programme BEST a également été sélectionné. Ce projet a pour objectif la réalisation de deux études concernant le financement et la gouvernance du programme. L’OCTA est membre du comité de pilotage de ce projet et la Polynésie française est associée à la réalisation des études d’un futur fonds multi partenarial en faveur de la biodiversité ultramarine.

- CORAIL, “Coral reefs in a changing world - ecosystemic services from coral reefs: public tools for decision making in New Caledonia and French Polynesia – IRCP”, mis en oeuvre par le CRIOBE.

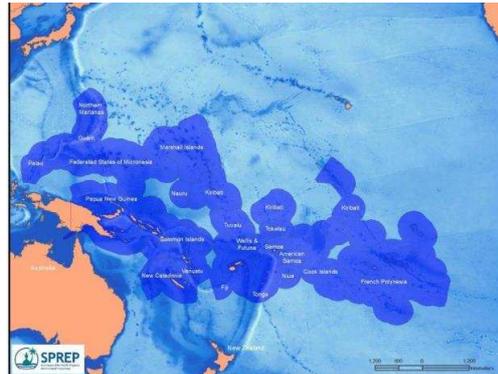
Ce projet est cofinancé par l’UE à hauteur de 221 433 euros, soit 26 423 600 F.CFP (82%) et vise à la mise en place de politiques de protection durable et de conservation des récifs coralliens par les pouvoirs publics. Il s’agit concrètement d’élaborer un ensemble de méthodes d’évaluation des services éco-systémiques d’un récif corallien.

Le projet devrait démarrer en 2013 par une réunion des différents partenaires sur la mise en oeuvre et le déroulement des travaux à venir.

5.2.2.2 Initiative « BEST »- appel à projet 2012

Au titre du nouvel appel à propositions, lancé en mars 2012 dans le cadre de l’initiative «BEST», le projet «PACIOCEA» bénéficie d’un financement de l’UE de 500 000 euros (59,7 millions F CFP) pour un coût total du projet évalué à 905 000 euros (108 millions F CFP).

Ce projet est porté par l’Agence des aires marines protégées, en partenariat avec le Programme régional océanique de l’environnement (PROE), et avec l’appui scientifique de l’UNESCO et de l’IRD. Il s’inscrit dans les objectifs fixés par la feuille de route adoptée par le Forum des Iles du Pacifique (FIP) pour une gestion intégrée de la mer à l’échelle régionale (Pacific Oceanscape).



Ce projet pilote est une première tentative de planification spatiale marine. Il a pour objectif en la matière de renforcer les capacités des échelles régionales et locales, d’améliorer la conservation et l’utilisation durable de l’océan dans le Pacifique Sud.

PACIOCEA apportera un cadre méthodologique pour une gestion intégrée basée sur les écosystèmes de la biodiversité marine et côtière qui corresponde aux différents niveaux d’action dans le Pacifique. Il pourra ainsi fortement contribuer à la mise en oeuvre des stratégies des pays concernés, comme le plan d’action Ruahatu (Grenelle de la mer Polynésien), la coopération bilatérale franco-australienne sur la gestion durable de la mer de Corail, le « Pacific Oceanscape » et les objectifs d’Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

5.2.3 Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD)

Le 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) vise à promouvoir les actions de recherche afin de renforcer les bases scientifiques et technologiques de l’industrie européenne et de promouvoir la compétitivité de celle-ci au niveau international. A ce titre, il cofinance notamment des projets de coopération internationale dans le domaine de la recherche et de l’innovation. Ainsi, il soutient, par exemple, le dialogue bi-régional de recherche en sciences et technologies pour le développement entre les pays tiers et l’Europe (projets INCO-Net) ainsi que le développement de la coopération et de la coordination de programmes de recherche nationaux ou régionaux au niveau international (projets ERA-Net).

5.2.3.1 Le projet ERA-Net- NET BIOME

Dans le cadre du 6^{ème} PCRD, la Polynésie française, membre du consortium du projet **Net-Biome**, a ainsi pu renforcer sa coopération et la coordination de ses activités de recherche avec les régions et territoires ultramarins de l’Union européenne en matière de biodiversité tropicale et subtropicale.

Aujourd’hui achevé, ce projet, cofinancé par l’UE à hauteur de 2.5 millions d’euros, soit 300 millions de F.CFP (93% du projet), a permis la réalisation d’un inventaire des acteurs

et des programmes de recherche, la définition d'une stratégie commune et l'identification de thématiques prioritaires fédératrices en matière de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale pour les collectivités ultra-marines partenaires.



La conférence finale du projet a eu lieu les 15 et 16 février 2012, à Paris. L'objectif des 11 membres du consortium est aujourd'hui de poursuivre ce projet, en pérennisant le réseau ultramarin de recherche en biodiversité mis en place et en développant de nouveaux modes de financement de projets, afin de

favoriser la visibilité des régions, pays et territoires ultra-marins auprès de l'Union européenne et de mettre en place une gouvernance de la recherche sur la biodiversité pour une valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes de l'Europe tropicale et subtropicale. Une nouvelle demande de financement a été présentée en octobre 2012 dans le cadre de l'appel à propositions FP7-ENV-2013 One stage call : « ENVIRONMENT 2013: ONE-STAGE ».

L'ERA-NET Net-Biome a finalisé tous ses engagements contractuels. L'ensemble des activités a été présenté à la conférence finale. Ce projet a notamment permis le lancement d'un appel à projets conjoint, démontrant la capacité des collectivités ultra-marines impliquées à œuvrer de concert sur une thématique partagée. Les rapports d'activité et de gestion pour la dernière période de Net-Biome ont été élaborés de mars à juin 2012, puis transmis à la Commission européenne.

Le responsable du suivi du projet n'a rencontré aucune difficulté particulière dès lors que l'ensemble des dispositions budgétaires et financières utiles ont été prises pour la Polynésie française.

5.2.3.2 Le projet INCO-Net- PACE-Net

Depuis 2010 et pour 3 ans, l'Union européenne finance dans le cadre du 7^{ème} PCRD un réseau, **PACE-Net - Pacific Europe Network for Science and Technology** chargé d'organiser le dialogue entre la région Pacifique et l'Europe en matière de Sciences et de Technologies, à hauteur de 1 399 476 d'euros (166 millions de F.CFP), soit 74% du budget total du projet.

Le réseau PACE-Net rassemble huit institutions de recherche de l'Union européenne (France, Italie, Allemagne, Malte) et du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle-Guinée) et 2 organisations régionales (le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Université du Pacifique Sud (USP)). Coordonné depuis le centre IRD de Nouméa, ce projet a pour vocation de renforcer la coopération entre des instituts européens et océaniques, dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation.



Le premier bilan positif du projet en 2012 concerne la mise en réseau de quelques 200 acteurs impliqués dans la recherche en sciences et technologies, tant à l'échelle régionale que bi-régionale, et une visibilité accrue du projet.

Une première conférence du projet a eu lieu en mars 2012. Des notes d'orientation ont pu être rédigées dans les domaines scientifiques. La deuxième conférence annuelle du projet aura lieu en 2013 et sera l'occasion de discuter de recommandations pour améliorer la coopération entre l'Europe et le Pacifique.

L'objectif de l'IRD et de ces partenaires est de voir poursuivre ce projet. Une nouvelle demande de financement a été présentée en décembre 2012 dans le cadre de l'appel à propositions FP7-INCO-2013-1 : « Bi-regional coordination of S&T cooperation including priority setting and definition of S&T cooperation policies ».

5.2.3.3 Les actions Marie Curie

Les actions « Marie-Curie » du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement sont ouvertes aux chercheurs européens et non européens. Elles visent à promouvoir le développement de leur carrière par la mobilité et à enrichir la base de connaissances de l'Europe. Ainsi, Patricia Wecker a par exemple obtenu une bourse intra-européenne pour l'évolution de carrière (IEF) pour travailler pendant 2 ans, au sein du CRIOBE, sur l'influence du réchauffement climatique sur les coraux. Ces travaux qui visent à étudier la gestion par les coraux des variations des paramètres environnementaux, telles que l'augmentation de la température de l'eau (modification de leurs expressions génétiques) permettront notamment de s'intéresser à la question de la protection du récif corallien face aux changements à venir.



Le CRIOBE a déjà pu accueillir 2 chercheurs dans ce cadre :

- Lucy PENIN - International Outgoing Fellowships (IOF) 2007-2010 ;
- Laetitia HEDOUIN - International Incoming Fellowships (IIF) 2009-2010.

5.2.4 Programmes thématiques de l'Instrument de Coopération au Développement (ICD)

D'après la « Décision d'Association Outre-mer » (DAO), la Polynésie française, au même titre que les autres PTOM, est éligible au titre des programmes thématiques de l'Instrument de Coopération au Développement¹⁷, et notamment, au programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), au programme « acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement » (ANE & AL) et au programme « développement social et humain ».

5.2.4.1 Le programme ENRTP : « Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »

La Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP-Manu) prend part, en tant que partenaire, à un projet géré par BIRDLIFE International et financé pour partie par la Commission européenne à hauteur de 238 000 euros soit 28 millions F CFP (39%), dans le cadre du programme ENRTP : « Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people ».



En Polynésie française, l'objectif de ce projet est d'éradiquer les rongeurs de l'atoll de Vahanga (atoll du groupe Actéon aux Tuamotu). Ce projet a démarré en 2012 pour 3 ans et est financé par l'UE à hauteur de 238 000 euros, soit 28 millions de F.CFP (40% du projet). Les activités menées en 2012 sont liées à la préparation de l'opération et l'acquisition de données. L'identification d'une méthode plus efficace mais aussi plus coûteuse d'éradication a contraint au report de la mise en œuvre à 2014.

¹⁷Annexe III de la décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des PTOM à la CE (2007/249/CE) modifiant les annexes II E de la décision 2001/822/CE

5.3. Autres instruments d'intervention

5.3.1 Banque européenne d'Investissement.

La Banque européenne d'Investissement (BEI) est en mesure de soutenir des projets dans les PTOM par le biais de prêts sur les ressources de la Facilité d'investissement PTOM ou de prêts sur ses fonds propres¹⁸.

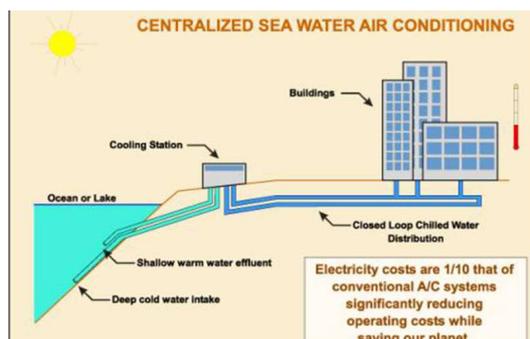
La Facilité d'investissement PTOM vise à accompagner les entreprises commercialement viables principalement dans le secteur privé ou celles du secteur public à caractère productif. Les 9^{ème} et 10^{ème} FED ont consacré respectivement 20 millions d'euros et 30 millions d'euros à la Facilité d'investissement PTOM, soit 11% du 9^{ème} FED et 10% du 10^{ème} FED, alloué aux PTOM (soit 2.4 milliards F CFP et 3.6 milliards F CFP). En plus, la BEI a consacré aux PTOM les mêmes montants sur ses ressources propres.

La BEI entretient un partenariat avec la Société de Crédit et de Développement de l'Océanie (SOCREDO) et la Société Générale Banque de Polynésie (SGBP), depuis plusieurs années. Elle leur a en effet accordé 3 lignes de crédit destinées essentiellement au financement de projets relatifs à l'environnement, aux énergies renouvelables ou encore aux économies d'énergie :

- 2007 : prêt conventionné de 5 millions d'euros (soit 600 millions F.CFP) avec la SOCREDO (signature : 10/12/2007)
- 2009 : prêt conventionné de 10 millions d'euros (soit 1.2 milliards F. CFP) avec la SGBP (signature : 19/10/2009)
- 2010 : prêt conventionné de 5 millions d'euros (soit 600 millions F. CFP) avec la SOCREDO (signature : 09/07/2010)

La signature d'un prêt conventionné de 7.9 millions d'euros (soit 950 millions F. CFP) avec la Banque de Tahiti pour le financement de projets d'entreprises locales devrait intervenir en début d'année 2013.

Une délégation de la BEI, dirigée par le Vice-président de la BEI, M. Plutarchos SAKELLARIS, s'est rendue en Polynésie française en juin 2011, afin notamment de faire le point sur l'évolution du financement des PME par les banques locales grâce à son soutien.



Le BAE a accueilli le Responsable du bureau de représentation régionale pour le Pacifique de la Banque Européenne d'Investissement, M. Jean-Philippe de Jong, du 30 mars au 5 avril 2012, qui a également participé aux premières journées de l'Europe en Polynésie française du 9 au 11 mai 2012, à Papeete.

Le contrat de financement de l'unité de climatisation «SWAC¹⁹» (Sea Water Air Conditioning) au centre hospitalier du Taaone d'un montant de 7 500 000 d'euros a été signé en décembre 2012.

Plusieurs délégations de représentants luxembourgeois de la BEI devraient se rendre en Polynésie française en 2013, afin de faire le point sur les possibilités d'intervention de la BEI pour les années à venir.

¹⁸ Annexe II de la décision du Conseil du 19 mars 2007 portant modification de la décision 2001/822/CE relative à l'association des PTOM à la CE (2007/249/CE) modifiant les annexes II C de la décision 2001/822/CE

¹⁹ Climatisation via la mise en place d'un réseau d'eau de mer « glacée », pompée à une profondeur de 800 à 1000 mètres.

5.3.2 La Facilité de Coopération Technique (TCF)

Dans le cadre de la Facilité de Coopération Technique, la Polynésie française a présenté, en 2012, trois projets au titre de l'année 2012 (TCF II) concernant l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des institutions locales, la réalisation d'une cartographie des acteurs non étatiques et l'organisation d'un Forum sur la coopération régionale dans le Pacifique insulaire.

Seul le premier projet (séminaire) a pu être financé. Le financement du projet de cartographie a, quant à lui, été reporté en 2013 (TCF III) et le troisième projet a reçu un accord de principe pour un financement au titre de la TCF III.

5.3.2.1 Le 10^{ème} FED- TCF II- Séminaires concernant le renforcement des capacités des Institutions locales des PTOM du Pacifique

En mai 2012, dans le cadre de la Facilité de coopération technique, le BAE a proposé d'organiser un séminaire de renforcement des capacités des institutions locales des PTOM du Pacifique.

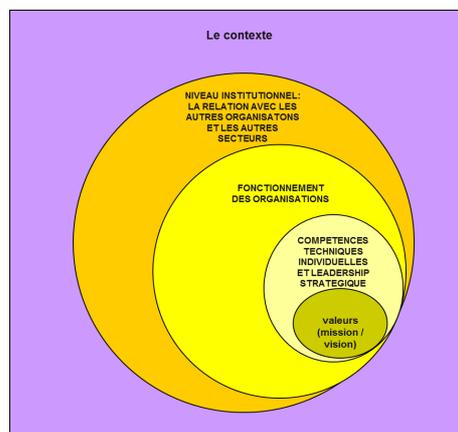
Dans le cadre de la préparation de ce projet en juin 2012, le BAE a consulté les partenaires locaux (SPC-PF, CGF, DDC, HC et AFD) et ses homologues de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

Ce séminaire sera financé par l'Union européenne à hauteur de 150 000 euros soit 18 000 000 de F.CFP et devrait avoir lieu en janvier 2013. Il doit permettre de familiariser les institutions locales des PTOM avec les moyens et la logique d'intervention de l'Union européenne vis-à-vis des PTOM (décision d'association, instruments financiers, programmes horizontaux, montage et gestion de projets ...).

5.3.2.2 Le 10^{ème} FED-TCF III- Cartographie des organisations de la société civile et formulation et identification d'un programme d'appui au développement des Acteurs Non Etatiques et des Autorités Locales en Polynésie française

A la demande de la Polynésie française, l'Union européenne a accepté de financer, en 2013, la réalisation d'une cartographie des organisations de la société civile sur son territoire. Le financement s'élève à hauteur de 61 716 euros soit, 7 364 570 de F. CFP.

Cette mission doit aboutir à l'élaboration d'un inventaire-diagnostic exhaustif des organisations de la société civile en Polynésie française ainsi qu'à la formulation d'une stratégie d'appui au renforcement de leur rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, et notamment des programmes de coopération avec l'Union européenne.



La Polynésie française devrait présenter en 2013, dans le cadre du prochain appel à propositions de la facilité de coopération technique (TCF III), deux projets. Le premier projet concerne l'organisation, en Polynésie française, d'un forum régional sur la coopération dans le Pacifique insulaire, visant à renforcer le dialogue et la coopération régionale entre les PTOM et les pays ACP du Pacifique. Le second projet consiste en une assistance technique à la Polynésie française pour l'organisation de la concertation et la préparation des documents de programmation du 11^{ème} FED territorial.

6. Perspectives de coopération pour les années à venir entre l'Union européenne et la Polynésie française.

6.1. Fonds Européen de Développement (FED)

6.1.1 10^{ème} FED

Le processus de programmation du 10^{ème} FED territorial et régional s'est poursuivi en 2012 et est actuellement en phase de finalisation. La signature du Document Unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED bilatéral ainsi que la signature de la convention pour le 10^{ème} FED Régional devraient intervenir au début de l'année 2013 (respectivement en janvier et mars 2013). La conclusion des conventions de financement pour le FED territorial devra intervenir dans le courant de la même année (septembre 2013), la période d'engagement des fonds pour le 10^{ème} FED arrivant à son terme au 31 décembre 2013.

Au niveau bilatéral

Le secteur de l'eau et de l'assainissement demeure le secteur de concentration du document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED territorial, en dépit du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement aux communes polynésiennes, en 2004²⁰.

Un financement européen est aujourd'hui sollicité pour permettre l'extension du réseau d'assainissement de l'agglomération de Papeete, mis en place depuis 2007, grâce au soutien du Pays et de l'Etat français : **Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete.**

Si le secteur focal de concentration du document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED territorial demeure le secteur de l'eau et l'assainissement, il a néanmoins été décidé de réserver une enveloppe financière pour contribuer à la démarche volontaire d'amélioration des performances, lancée en 2011, par la Polynésie française, afin de renforcer ses interactions avec les dynamiques européennes : **Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française.** Ces travaux devraient débuter en 2015.

Il s'agit d'améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et des projets du Pays, dans une perspective d'éligibilité à l'appui budgétaire. Ce mode d'intervention, privilégié par la Commission européenne, consiste en un transfert direct de crédits européens au budget général de la Polynésie française, permettant l'utilisation de ses propres procédures de marchés publics. Les assistants techniques devraient être recrutés en 2014.

Au niveau régional

Depuis la désignation de la Polynésie française comme ordonnateur régional suppléant du 10^{ème} FED régional pour le groupe Pacifique (décembre 2008), le choix du secteur de l'environnement comme secteur de concentration par l'ensemble des PTOM du groupe Pacifique (mars 2009) et la validation de la fiche d'identification du projet par le Quality Support Group (mai 2010), le gouvernement de Polynésie française s'attache à préparer les documents de programmation d'un projet régional de promotion de la gestion intégrée pour la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires dans l'intérêt des populations, d'un montant de 12 millions d'euros (soit 1.4 milliards F CFP), intégralement financé par le FED : **Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : INTEGRE.**

La signature de la convention de financement du programme régional devrait intervenir en début 2013 (mars) et devrait être accompagnée de la conclusion d'un accord de contribution entre l'Union européenne et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) par lequel la

²⁰La loi organique n° 2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020.

CPS se verra confié la maîtrise d'œuvre du programme INTEGRE. Après recrutement des assistants techniques et du chef de projet, le premier comité de pilotage, marquant le début du programme, pourra être organisé dans le courant de l'année 2013 (septembre) pour une mise en œuvre opérationnelle début 2014.

Enfin, dans le cadre du 10^{ème} FED régional, une enveloppe de 5 millions d'euros (soit 600 millions F CFP) est dévolue au renforcement des capacités d'innovation et de la compétitivité des PTOM : Stratégies Territoriales d'Innovation. Au titre de ce programme, une stratégie territoriale d'innovation et un plan d'action pour sa mise en œuvre seront élaborés au niveau de chaque PTOM intéressé. Des projets pilotes seront lancés et mis en œuvre dans les PTOM disposant déjà d'une stratégie territoriale d'innovation. L'OCTA, en tant qu'ordonnateur régional, est en charge de la mise en œuvre de ce projet. L'appel d'offres pour ce projet sera lancé dans le courant de l'année 2013 (juin) pour une mise en œuvre opérationnelle début 2014.

Enveloppe B (Aides d'urgence)

La convention de financement relative au projet de réparation de la protection de la route territoriale n°2 a été signée en janvier 2012. L'année 2013 sera consacrée à la sélection des entreprises et au lancement effectif du chantier.

6.1.2 11^{ème} FED

Révision de la décision d'association (DAO)

Le Bureau des Affaires Européennes (BAE) est notamment chargé de préparer et de faire valoir la position de la Polynésie française dans le cadre de la révision de la décision d'association d'outre-mer (DAO).

Les travaux de révision de la DAO, qui arrivera à échéance le 31 décembre 2013, ainsi que les négociations budgétaires concernant la future période de programmation²¹ se sont poursuivies en 2012 avec, notamment, la remise d'une proposition de DAO par la Commission européenne (juillet 2012) et la rédaction d'un rapport parlementaire (septembre 2012) qui devrait être examiné par le parlement européen au début de l'année 2013.

Les discussions relatives au règlement d'application de la future DAO, décrivant les règles et procédures de mise en œuvre applicables au 11^{ème} FED devraient débuter dès le premier trimestre 2013.

Depuis sa création, le BAE concourt, activement mais dans la mesure de ses moyens, à l'ensemble des travaux et discussions relatifs à cette révision organisé par l'OCTA, l'Etat français, la Commission européenne et le Parlement européen. Ainsi, il a participé aux deux Forum organisés à Bruxelles (janvier 2012) et à Illulissat, Groenland (septembre 2012). Ces deux Forum ont notamment permis des échanges directs avec les représentants de la CE sur la révision de la DAO.

Le BAE a par ailleurs renforcé sa présence à Bruxelles par la nomination, fin 2012, d'un **correspondant « Affaires européennes » au sein de la Délégation de la Polynésie Française à Paris (DPF)**. La Polynésie française, membre du comité exécutif de l'OCTA, pourra donc, en 2013, participer régulièrement aux réunions de concertations trilatérales UE-EM-PTOM organisées par la Task Force PTOM de la Commission européenne sur les questions relatives à la DAO et à son règlement d'application ainsi qu'aux réunions de concertation organisées avec les autorités françaises (Ministère de l'Outre-mer).

Préparation du 11^{ème} FED

Le BAE a participé, avec les autres PTOM de la Région, à la consultation sur la préparation du 11^{ème} FED régional ACP Pacifique, organisée à Suva (Fidji), par le Secrétariat du Forum des Iles du Pacifique et la Délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, en octobre 2012. Cette première rencontre marque la volonté des différents

²¹ La dotation proposée pour la période 2014-2020 s'élève à 364,5 millions d'euros.

partenaires de renforcer la coopération régionale sous l'égide de l'Union européenne. Elle a permis de nouer un premier dialogue pour initier une convergence des objectifs et priorités des pays ACP et des PTOM du Pacifique, dans le cadre de la programmation du 11^{ème} FED Régional.

Dans cette perspective de renforcement de la coopération régionale, la Polynésie française a sollicité, en 2012, le financement par la « Technical Coopération Facility » (TCF II) d'un premier Forum régional ACP-PTOM consacré à l'identification de secteurs prioritaires de convergence pour une programmation concertée des 11^{ème} FED Régionaux ACP et PTOM. Pour des raisons budgétaires, cette demande n'a pu aboutir en 2012 et sera à nouveau proposée par la Polynésie française en 2013, au titre de la TCF III.



Le tourisme est le premier secteur contributeur de l'économie polynésienne et les actions participant à son développement sont, à ce titre, prioritaires. Il pourrait donc être au cœur de la future coopération UE-PF, comme c'est le cas au niveau des pays ACP de la région (Pacific Regional Tourisme Capacity Building Programme 2011-2014 - 10^{ème} FED Régional ACP).

La problématique du développement du secteur touristique revêt une dimension transversale et une action concertée, puisqu'elle concerne aussi bien les questions:

- réglementaires (transparence des politiques du gouvernement, droits de propriété, exigences relatives aux visas, Ouverture des accords bilatéraux de services aériens, ...);
- environnementales (Assainissement, déchets, protection et valorisation du patrimoine naturel, réglementation, ratification des traités environnementaux...);
- de sûreté et sécurité;
- de santé et d'hygiène (couverture médicale, salubrité,...);
- d'infrastructures publiques (transport terrestre, maritime et aérien, nouvelles technologies,...);
- de compétitivité des entreprises (prix, qualité, innovation, communication...);
- de ressources humaines (enseignement, formation, recherche,...);
- de valorisation du patrimoine culturel (sites culturels, sportifs, lieux de visite, musées)
- que celles relatives aux activités primaires (pêche, agriculture) au commerce (perle, produits artisanaux ...).

La réflexion sur la programmation du 11^{ème} FED va se poursuivre au cours des années 2013 et 2014 avec, en particulier, l'élaboration de stratégies sectorielles et la recherche de complémentarité des programmations cofinancées par la Polynésie française avec l'Etat français, d'une part et l'Union européenne, d'autre part.

Le financement, au titre de la TCF III, d'une assistance technique (AT) sera sollicité en 2013 pour accompagner la Polynésie française dans sa démarche d'élaboration de son Document unique de programmation (DOCUP) du 11^{ème} FED en 2014. Le BAE envisage d'ores et déjà de mettre en place, dans la mesure de ses moyens, un groupe de travail, qui associera les services de l'administration polynésienne et la société civile, afin de réfléchir à une stratégie globale et partagée de coopération UE-PF.

6.2. Programmes communautaires horizontaux.



A l'occasion de la première édition des Journées de l'Europe en Polynésie française, organisées en 2012, le Bureau des Affaires Européennes (BAE) a pu organiser des temps d'échanges sur les outils

d'intervention de l'UE en Polynésie française, autres que le FED. Les conférences et expositions organisées ont permis de valoriser et faire connaître les dispositifs européens de mobilité pour les jeunes, tels que le programme Erasmus ou le Service Volontaire Européen, et de soutien aux petites et moyennes entreprises.

Les diverses animations et conférences ont par ailleurs permis des échanges d'expériences et de savoir-faire tout en mettant en relief la nécessité de renforcer les outils d'information et de formation en faveur des porteurs de projets.

Le BAE, en lien avec le Bureau pour les PTOM du Pacifique, la délégation de l'Union européenne pour le Pacifique, les points de contact nationaux et les administrations polynésiennes concernées, s'efforce de développer des **actions de promotion et de valorisation des outils européens auprès des acteurs locaux** et contribuer au **renforcement de leurs capacités de montage et de gestion de projets européens**.

Ainsi, l'assistance technique financée par le 10^{ème} FED Territorial, dans le cadre du projet « Renforcement des capacités institutionnelles », dont l'intervention est prévue début 2014, devra permettre d'améliorer le niveau de connaissance de l'ensemble des programmes communautaires horizontaux auxquels les acteurs de la Polynésie française pourront être éligibles durant la période de programmation 2014-2020. Grâce aux formations qui seront alors dispensées, l'accès des porteurs de projets aux programmes inscrits au budget de l'Union européenne devra être facilité et renforcé.



Concomitamment, le BAE projette de mettre en service un site internet destiné à présenter l'ensemble des activités et programmes de l'UE concernant la Polynésie française et le Pacifique mais également à informer en temps réel les porteurs de projet potentiels des opportunités de financement européen et à leur fournir des informations méthodologiques. Le BAE réalise déjà depuis février 2012 une veille régulière des appels à propositions de la Commission européenne et une information des acteurs locaux polynésiens par l'envoi d'alerte mail, tant sur les opportunités de financement que sur le cadre des relations UE-PF.

Enfin, le BAE a défendu **l'éligibilité effective de la Polynésie française aux programmes ouverts aux PTOM par la DAO**, en particulier dans les domaines de l'environnement (LIFE+) et du soutien aux entreprises (H2020). Il a notamment mené des discussions avec la Commission européenne, le Parlement européen et, par l'intermédiaire du Ministère français de l'Outre-mer et du Conseil de l'Union européenne.

6.3. Banque Européenne d'Investissement (BEI)

En 2012, l'intervention de la BEI en Polynésie française s'est accrue avec, notamment, la signature, en décembre 2012, d'une convention octroyant un prêt bonifié d'un montant de 7,5 millions d'euros (900 millions F CFP) alloué au projet d'installation d'une unité de climatisation SWAC (Sea-water air conditioning) au centre hospitalier du Taaone.

En 2013, la BEI prévoit d'octroyer des lignes de crédits en faveur des Banques de Tahiti et de la SOCREDO pour permettre des prêts bonifiés aux entreprises de la Polynésie française. Et elle étudie la possibilité de contribuer au financement d'un projet de téléphonie mobile en Polynésie française.

Dans le cadre du 11ème FED, la BEI envisagerait par ailleurs d'étendre ses activités aux secteurs économiques du pays, essentiellement pour soutenir le secteur des énergies renouvelables ainsi que les PME et les micro-entreprises (développement du microcrédit souhaité dans le Pacifique). En l'état actuel des négociations à Bruxelles, le montant de la Facilité d'investissement PTOM du 11ème FED pourrait s'élever à 100 millions d'euros (12 milliards F CFP) pour la période 2014-2020.



7. Démarche participative et coordination des bailleurs.

7.1. Démarche participative

Dans le cadre de chaque projet cofinancé par l'Union européenne, conformément à ses recommandations, un comité de pilotage rassemble les structures impactées par le projet. C'est un lieu de concertation et de débats, qui valide, tout au long du projet, les choix stratégiques ainsi que les étapes essentielles de celui-ci et s'assure de son bon déroulement.

Aujourd'hui, les porteurs de projet polynésiens s'efforcent d'associer l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet, soit en les informant, soit en les consultant, soit même en les associant à la mise en œuvre concrète du projet. Des actions de communication et de sensibilisation (réunions de quartiers, porte à porte, campagnes de communication, etc ...) sont en effet réalisées vis-à-vis des populations locales, afin de les tenir informées et de recueillir leur avis, le plus en amont possible.

Dans le cadre de l'amélioration de la démarche participative, la Polynésie française a sollicité, en 2012, le financement, au titre de la « Technical Coopération Facility » (TCF II), d'une mission de cartographie de la société civile.

Cette étude, qui sera réalisée en 2013, permettra d'améliorer la connaissance des acteurs et de l'organisation de la société civile. Elle permettra également d'identifier les éléments fondamentaux d'une stratégie à long terme de renforcement de capacités des acteurs polynésiens à jouer le rôle qui leur revient dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.

Enfin, la Polynésie française a également bénéficié, en 2012, dans le cadre de la « Technical Coopération Facility » (TCF II), d'un financement afin d'organiser, début 2013, un séminaire à l'intention des responsables communaux de la Polynésie française et des autres PTOM du Pacifique. Ce séminaire a pour objectif de les informer des opportunités de financement offertes par l'Union européenne et de les initier, à partir de cas pratiques, à la démarche de projet et au montage de projets, dans une perspective d'éligibilité aux programmes communautaires.

7.2. Coordination des bailleurs

La Polynésie française bénéficie essentiellement du soutien financier de la Commission européenne et de l'Etat français. Ainsi, d'une part, des représentants de l'Etat français, de l'Agence Française de Développement et de la Banque Européenne d'Investissement sont associés au comité de suivi de l'exécution du DOCUP du FED.²² D'autre part, le Bureau des Affaires Européennes (BAE) a pour mission d'organiser le dialogue interne concernant les questions européennes et de faciliter le dialogue de la Polynésie française avec les institutions communautaires, en relation avec l'Etat français, en offrant un interlocuteur local unique.

En ce sens, le responsable du BAE a été désigné, en 2012, ordonnateur territorial suppléant du FED, le Président de la Polynésie française, dont il dépend, étant ordonnateur territorial du FED. A ce titre, il participe à l'ensemble des comités de pilotage des projets financés dans le cadre du FED et entretient des relations privilégiées avec les représentants de l'Etat français et de l'Agence Française de Développement.

²² Arrêté n°2166 CM du 23 novembre 2009 portant création du comité de suivi de l'exécution du document unique de programmation du Fond européen de développement, modifié par l'arrêté n°0508 CM du 12 avril 2012 portant modification de l'arrêté n°2166 CM du 23 novembre 2009.

8. Conclusions.

La mise en place du Bureau des Affaires Européennes a déjà permis une meilleure coordination des acteurs et une plus grande connaissance des interventions de l'Union européenne en Polynésie française.

Mais, elle doit également permettre de **renforcer la visibilité de l'Union européenne en Polynésie française**, et notamment concernant les programmes communautaires horizontaux. Ces derniers concernent en effet des enjeux prioritaires du développement du Pays, tels que l'éducation, la recherche, la compétitivité et l'innovation, l'environnement et les effets du changement climatique.

Pour l'avenir, la Polynésie française envisage de renforcer encore sa coordination des partenariats extérieurs par une réorganisation de ses services afférents et la création en 2013 d'une « Délélegation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique », au sein de laquelle le Bureau des Affaires européennes serait intégré.

La nouvelle stratégie à long terme concernant les relations entre les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) et l'Union européenne (UE) prendra effet au premier janvier 2014. **La Polynésie française entend contribuer pleinement à ce que ce nouveau cadre de partenariat UE-PTOM constitue une réelle évolution et s'accompagne d'un soutien financier continu et accru de l'Union européenne.**

La Polynésie française souhaite que l'UE continue à participer à la promotion de sa diversité et de sa culture ainsi qu'à soutenir son développement, par le biais notamment **de la mise en place d'instruments dédiés et adaptés, de la simplification des procédures, du maintien des enveloppes territoriales et d'un accès effectif aux programmes communautaires horizontaux de l'UE.**

9. Abréviations et acronymes

A2E2F	Agence Europe-Education-Formation France
ACP	Pays d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ADEME	Agence de l’Environnement et de la Maîtrise de l’Energie
AFD	Agence française de développement
ANE & AL	Programme « Acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement »
BAE	Bureau des Affaires Européennes
BEI	Banque européenne d’Investissement
Bureau CE/PTOM	Bureau de la Commission européenne auprès des PTOM du Pacifique
CdP	Contrat de Projet Etat-Polynésie française
CE	Commission européenne
CESAP	Commission Economique et Sociale pour l’Asie Pacifique des Nations Unies
CJA	Centre de jeunes adolescents
CMNP	Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture
CRIOBE	Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l’Environnement
CRISP	Coral Reef Initiatives for the Pacific
DADP	Développement d’une agriculture durable dans le Pacifique
DAO	Décision d’Association Outre-mer
DEP	Direction de l’Enseignement Primaire
DEQ	Direction de l’Equipeement
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
DIREN	Direction de l’Environnement
DOB	Débat d’orientation budgétaire
DOCUP	Document unique de programmation
DPF	Délégation de la Polynésie Française à Paris
DR	Délégation à la Recherche
DRM	Direction des Ressources Marines
DTA	Dispositions techniques et administratives
EDT	Electricité de Tahiti
EFTLV	Programme « Education et formation tout au long de la vie »
ENRTP	Programme thématique pour l’environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l’énergie
F CFP	Franc des Colonies Françaises du Pacifique
FA	Fiche Action
FED	Fonds Européen de Développement
FFA	Agence des Pêches du Forum
FFEM	Fonds Français pour l’Environnement Mondial
FIP	Forum des Iles du Pacifique
FIP	Fonds Intercommunal de Péréquation
IATTC	Commission inter-américaine du thon tropical
ICD	Instrument de Coopération au Développement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l’environnement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRCP	Institut des récifs coralliens du Pacifique
ISPF	Institut de la Statistique de la Polynésie Française
PCI	Programme-cadre pour la Compétitivité et l’Innovation
PCRD	Programme Cadre de Recherche et de Développement
PF	Polynésie française
PIB	Produit Intérieur Brut
PICMAC	Pacific Islands Integrated Coastal Management for the Enhancement of Adaptation Capabilities to Climate Change
PIDC	Conférence océanienne des Directeurs de l’Immigration
PIDP	Programme de Développement des Iles du Pacifique
PIROPS	Programme régional de réponse et de préparation aux catastrophes naturelles pour l’océan Pacifique
PITA	Pacific Islands Telecommunication Association
PLG	Polynesian Leader Group
PPA	Pacific Power Association
PROE	Programme Régional Océanien de l’Environnement
PTOM	Pays et Territoires d’Outre-Mer
OCO	Organisation Océanienne des Douanes

OCTA	Association des PTOM de l'UE
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OPH	Office Polynésien de l'Habitat
OPT	Office des Postes et Télécommunications
PLG	Polynesian Leaders Group
PRL	Service de la Perliculture
RESCCUE	Restoration of ecosystem services against climate change unfavourable effects
ROM	Mission de suivi axé sur les résultats
RPSG	Régime de Protection Sociale Généralisée
RSPF	Régime de Solidarité de la Polynésie française
RUP	Régions Ultra-Périphériques
SCIFISH	Appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental
SOPAC -CPS	Division géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
SOP-Manu	Société d'Ornithologie de Polynésie
SPC/CPS	Secrétariat général de la Communauté du Pacifique
SPRFMO	Organisation régionale de Gestion des Pêches du Pacifique Sud
SPTO	Organisation du Tourisme du Pacifique Sud
SRI	Service des Relations Internationales
SU	Service de l'Urbanisme
SWAC	Sea Water Air Conditioning
TCF	Technical Cooperation Facility
TEP VERTES	Tonne Equivalent Pétrole Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir faire
TFUE	Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UPF	Université de Polynésie Française
UPLD	Union Pour la Démocratie
WCPFC	Commission des pêches du Pacifique Occidental et Central

10. Annexes

Annexe 1.A. Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Territoriale.

Annexe 1.B. Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Régionale.

Annexe 2. Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre des programmes communautaires horizontaux.

Annexe 3. Tableau récapitulatif des projets présentés par la Polynésie française dans le cadre du programme EFTLV

Annexe 4. Tableau récapitulatif des dépenses et des engagements réalisés en 2012.

Annexe 5. Fiches « Projet Analytique » complétés

Annexe 1.A.

Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Territoriale.

Contributions de l'Union Européenne : FED Territorial (en millions F CFP)		
FED et années d'application	Principales réalisations	Budget global
1^{er} FED (1959-1964)	Construction de l'hôpital de Mamao et du quai à goélettes de Papeete	409
2^{ème} FED (1964-1970)	Construction de 91 classes primaires et 32 logements d'instituteurs	78
3^{ème} FED (1970-1975)	Construction du premier tronçon de la route des collines (jusqu'à Pamatai)	290
4^{ème} FED (1975-1980)	Programme de reforestation aux Marquises (175 MF) Construction de l'abattoir de Papara (158,7 MF) Construction de la ligne de transport électrique de Hanavave (33,75 MF) Etudes hydrauliques sur Taravao (7,5 MF)	375
5^{ème} FED (1980-1985)	TEP-1 (225 MF) Programme forestier aux Marquises et aux ISLV (125 MF) Relance de la culture de la vanille (75 MF) Programme sur les énergies solaires (56,250 MF) Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (56,250 MF) Etudes de mise en valeur des plateaux de Tahiti et Moorea (41,250 MF) Sauvetage archéologique de la vallée de Papenoo (29,375 MF)	801
6^{ème} FED (1985-1990)	Aménagements hydrauliques à Tahiti (206,5 MF) Développement de la flottille de pêche (156,2 MF) Aménagement agricole et installation de jeunes agriculteurs (143,1 MF) Assainissement de Bora Bora (121,4 MF) Assainissement de Punaauia (93,7 MF) Campagne d'éradication du nono aux Marquises (92,6 MF) Etudes de faisabilité et de commercialisation de produits de pêche et agricoles (62,7 MF) Recherches sur l'huître perlière (48 MF)	1 006
7^{ème} FED (1990-1995)	Développement des ressources marines (perliculture - 136 MF, flottille de pêche - 360 MF) Préservation de l'environnement (assainissement collectif de Punaauia - 1 000 MF)	1 556
8^{ème} FED (1995-2000)	Assainissement collectif des eaux usées de la zone nord de Bora Bora, dernière phase du programme (1 133 MF) Etude sur les stratégies de développement des archipels: définition des filières de développement propres à chaque archipel (90 MF)	1 683
9^{ème} FED (2000-2007)	Programme d'assainissement de Punaauia - Phase 2 (999MF) Professionnalisation et pérennisation de la perliculture (434 MF) Programme d'assainissement de Punaauia - Phase III (670 MF) Programme d'assainissement de Moorea - Phase II (340 MF)	2 444
10^{ème} FED (2008-2013)	Assainissement de Papeete (2 200 MF) Assistances techniques (156 MF) Aide d'urgence: Réparation de la RT2 (240 MF)	2 599
TOTAL (1959-2013)		11 241

Annexe 1.B.

Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre du Fonds Européen de Développement - Enveloppe Régionale.

Contributions de l'Union Européenne : FED Régional (en millions F CFP)			
FED et années d'application	Programme	Description	Budget global
6ème FED (2000-2001)	CCISM	Création de "Relais Euro-Info-Centre" au sein des chambres de commerce et d'industrie de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française	24
8ème FED (1995-2000)	PPPS - Phase II	Programme "Protection des Végétaux dans le Pacifique" (Pacific Plant Protection Services-PPPS). 8 pays ACP océaniques et les 3 PTOM français du Pacifique (NC, Wallis et Futuna, PF) Coordination des actions pour développer une protection phytosanitaire appropriée et efficace dans la zone	131
	DADP	Développement Agricole Durable dans le Pacifique Améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie dans les îles - accroissement de la production agricole durable dans les exploitations familiales	742 <i>(dont 229 pour PF et WF)</i>
	PROCFISH	Approfondissement des connaissances et données scientifiques nécessaires pour assurer une gestion durable des ressources dans l'océan Pacifique	966 <i>(dont 286 pour PF, NC et WF)</i>
9ème FED (2000-2007)	TEP vertes	Tonne Equivalent Pétrole, Valorisation des Energies Renouvelables et Transfert d'Expérience et de Savoir-faire - Développement des activités lucratives des populations rurales ou isolées de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis et Futuna en accélérant le recours aux énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.	1200 <i>(dont 623 pour PF)</i>
	SPRGO	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique	724 <i>(dont 129 pour PF)</i>
	SCIFISH	Programme d'appui scientifique à la gestion des pêches océaniques dans l'océan Pacifique central et occidental	788 <i>(dont 311 pour PF, NC et WF)</i>
10ème FED (2008-2013)	INTEGRE	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement : renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux et contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique dans l'intérêt des populations	1 400
TOTAL			5 975

Annexe 2.

Tableau récapitulatif des contributions de l'Union Européenne en Polynésie française dans le cadre des programmes communautaires horizontaux.

Programmes	Instrument	Montant (millions F CFP)	Montant (millions €)
Projets Environnement/Biodiversité 2011 – Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats (Société d'Ornithologie de Polynésie - SOP Manu) ; Coral Reefs in a changing world - Ecosystemic services from coral reefs: public Policy Tools for decision-making in New Caledonia and French Polynesia (IRCP/CRIOBE)	BEST	56	0,5
Projets Environnement/Biodiversité 2012 – South Pacific Ocean Ecosystem Analysis - PACIOCEA (Agence française des Aires Marines Protégées/PROE)	BEST	59	0,5
Projets Education 2010-2012 (Comenius, Erasmus, ...)	EFTLV	38	0,3
Séminaires des communes 2011 et 2012	ICD - ENRTP	12	0,1
Projets Environnement 2012-2015 - ENRTP 2011 Island Ecosystems, Local Livelihoods: Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people (BIRDLIFE/SOP Manu)	ICD - ENRTP	28	0,2
Projets Recherche 2007-2011 - Networking tropical and subtropical biodiversity research activities in outermost regions and territories of Europe in support of sustainable development - NETBIOME (CR La Réunion)	6°PRCD	300	2,5
Projets Recherche 2010-2013 - Pacific Europe Network for science and technology - PACE-Net (IRD Nouvelle-Calédonie)	7°PRCD	167	1,4
TOTAL PCH		660	5,5

Annexe 3.

Tableau récapitulatif des projets présentés par la Polynésie française dans le cadre du programme EFTLV (source : Penelope - plateforme des porteurs de projet du programme EFTLV- <http://penelope.2e2f.fr/index.php>)

SOUS PROGRAMME	FINANCEMENT UE (2010-2013)
COMENIUS	135 247 €
ERAMUS	186 726 €
LEONARDO DA VINCI	83 150 €
Total Général (2010-2013)	405 123 €

COMENIUS	Appel à projet	Etablissement	Financement UE
Visites préparatoires et séminaires de contact.	2010	Groupe scolaire Auti-Avera-Moerai (Rurutu, Australes)	5 308 €
		Groupe scolaire Vaiaau-Fetuna (Raiatea, Iles sous le vent)	2 359 €
		Ecole primaire Timi Harrys (Rangiroa, Tuamotu)	2 569 €
		Ecole primaire Maputeoa (Mangareva, Gambier)	2 569 €
	Total général en 2010		12 805 €
	2012	Collège de Taravao (Tahiti)	3 074 €
		Collège de Taunoo (Tahiti)	2 430 €
		Ecole primaire de Maatea (Moorea, Iles du vent)	5 938 €
	Total général en 2012		11 442 €
	2013	Lycée polyvalent du Taaone (Tahiti)	<i>Non retenu</i>
Partenariats scolaires multilatéraux	2011	Centre scolaire primaire de Atuona (Hiva Oa, Marquises)	25 000 €
		Groupe scolaire Auti-Avera-Moerai (Rurutu, Australes)	25 000 €
		Groupe scolaire Vaiaau-Fetuna (Raiatea, Iles sous le vent)	18 000 €
		Lycée agricole Professionnel d'Opunohu (Moorea-IDV)	18 000 €
		Ecole primaire Fareroi (Tahiti)	<i>Non retenu</i>
		Ecole primaire Maputeoa (Mangareva, Gambier)	
		Ecole Tiputa (Rangiroa, Tuamotu)	
	Total général en 2011		86 000 €
2012	Collège de Arue (Tahiti)	<i>Non retenu</i>	
	Lycée Samuel Raapoto (Tahiti)		
Partenariats scolaires bilatéraux	2013	Lycée Polyvalent de TAAONE (Tahiti)	25 000 €
Accueillir un assistant	2012	Collège Taaone (Tahiti)	<i>nc</i>

ERAMUS	Appel à projet	Etablissement	Financement UE
Mobilité	2010	Université de la Polynésie française (Tahiti)	36 891 €
	2011	Université de la Polynésie française (Tahiti)	34 135 €
		Université de la Polynésie française (Tahiti)	34 168 €
	2012	Lycée Aorai (Tahiti)	20 592 €
		Total général en 2012	
	2013	Université de la Polynésie française (Tahiti)	36 340 €
		Lycée hôtelier de Tahiti (Tahiti)	17 500 €
		Lycée des Iles sous le Vent (Raiatea, Iles sous le vent)	7 100 €
Total général en 2013		60 940 €	

LEONARDO DA VINCI	Appel à projet	Etablissement	Financement UE
Visites préparatoires et séminaires de contact.	2011	Centre des jeunes adolescents de Vaiaau (Raiatea, ISLV)	2 726 €
		Centre des jeunes adolescents de Tahaa (Iles sous le vent)	5 424 €
	Total général en 2011		8 150 €
Partenariat	2010	Association Artiste No Tahiti (Tahiti)	25 000 €
	2012	Centre des jeunes adolescents de Vaiaau (Raiatea, ISLV)	25 000 €
		Centre des jeunes adolescents de Tahaa (Iles sous le vent)	25 000 €
Total général en 2012		50 000 €	

Annexe 4.

Tableau récapitulatif des dépenses et des engagements FED réalisés en 2012.

	Euros	F CFP
Assainissement collectif des eaux usées pour la commune de Punaauia, Phase III , raccordements et pose de réseaux – bassins versants R et T	3 433 091	409 676 689
Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti-Moorea - Phase II	1 616 354	192 882 375

Annexe 5- les Fiches « Projet Analytique » complétés.

Instrument financier	Titre du projet	Page
9 ^{ème} FED territorial	Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase II	56-58
	Assainissement des eaux usées de Punaauia – Phase III	59-61
	Assainissement des eaux usées de Moorea – Phase II	62-64
	Professionnalisation et pérennisation de la Perliculture	65-67
9 ^{ème} FED régional	Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les Pays et Territoires d’Outre-Mer du Pacifique	68-71
10 FED territorial	Contribution à l’assainissement de la commune de Papeete	72-74
	Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française	75-77
10 FED régional	Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l’environnement : INTEGRE	78-80
10 FED- enveloppe B	Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16, suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli	81-83
TCF II	Renforcement des capacités des Institutions locales des PTOM du Pacifique	84-85
TCF III	Cartographie des organisations de la société civile	86-87
Comenius Multilatéral (AP 2011)	« Similarity in Variety » - Centre scolaire primaire de Atuona (Marquises)	88-90
	« Good Food, Feel Well » - Groupe scolaire Anti-Avera-Moerai (Australes)	91-92
	« Be healthy, feel happy » - Groupe scolaire de Vaiaau-Fetuna (Société)	93-94
	« Culture et Nature » - Lycée agricole d’Opunohu	95-96
Leonardo Da Vinci (AP 2012)	Comparaison des différentes conditions d’agriculture selon les zones climatiques- CJA de Vaiaau et	97-98
Eramus - mobilité	Mobilité dans le cadre de stage d’étudiants en BTS	99-100
Initiative BEST (AP 2011)	Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d’extinction et de leurs habitats - SOP-Manu	101-103
Initiative BEST (AP 2012)	Pacific Oceanscape - PACIOCEA	104-105
7 ^{ème} PCRD	Projet ERA Net- Net-Biome	106-107
	Projet INCO-Net- PACE- Net	108-110
Programmes ICD	Programme ENRTP- « Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »	111-113



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 Assainissement collectif des eaux usées de la plaine sud de Punaauia, Phase II, raccordements et pose de réseaux – bassins versants L,M,O,Q et T

Instrument UE : 9^{ème} FED Territorial – Enveloppe C. **Réf. UE :** n°9355/POF du 14 octobre 2005

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	1 161 622 751 F CFP	9 734 335 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	998 782 484 F CFP	8 369 777€
	162 840 267 F CFP	1 364 558 €
Polynésie française	440 000 000 F CFP	(hors taxes) 3 700 000 €
<i>Références convention de financement : n°9355/POF du 14 octobre 2005 « Assainissement collectif des eaux usées de Punaauia (POF/001/04) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 1^{er} octobre 2007.</i>		

Durée et Phasage du projet :
 Période d'exécution de la convention : 74,5 mois (14 octobre 2005 au 31 décembre 2011) ;
 Phase de mise en œuvre opérationnelle : 50,5 mois (31 décembre 2009) ;
 Phase de clôture : 24 mois (1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011).

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti »	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

Le projet

Objectif principal : ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable ;
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.

Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la première phase également financée majoritairement par le FED, qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels, gros consommateur d'eau (hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...). Elle visait à permettre le raccordement d'une partie des particuliers de la plaine Sud de Punaauia.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial), pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagunaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, consécutive à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet :

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement. L'exécution des travaux sera confiée à des entreprises privées après appel d'offres ouvert international, dans le respect des procédures du 9^{ème} FED.

Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 5% à 50% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à une entreprise locale et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 mètres cubes, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune).

- en 2011 :

Le marché FED de travaux n°6.0048, d'un montant de 8,28 millions d'€ (988 millions XPF HT) s'est terminé en fin 2010. Une enveloppe d'environ 84 000 euros (10 millions F. CFP) est consacrée à la phase audit et évaluation du projet. Il aura permis de réaliser par rapport à ce qui était prévu initialement 75 % du réseau sous pression et 70 % du réseau gravitaire. En 2011, la garantie de bonne exécution a été sollicitée pour demander à l'entreprise la reprise de certains raccordements suite à des réclamations de propriétaires.

Le marché complémentaire de travaux n°10.6350 financés par le Pays (3,35 M€ HT soit 440 MF) pour atteindre les objectifs de 1700 m³/j d'eaux usées collectées a débuté en septembre 2010 pour se terminer en septembre 2011.

L'objectif de réalisation est totalement atteint.

Aucune somme n'a été versée par l'Union européenne sa contrepartie étant épuisée. La Polynésie a, quant à elle, liquidé 2,97 millions d'€ HT (355 millions XPF HT) correspondant aux travaux réalisés par le marché complémentaire et à la maîtrise d'œuvre déléguée.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- Audit financier du projet :

Deux spécialistes du cabinet Ernst and Young sont venus à Tahiti du 7 au 17 février 2012 pour réaliser l'audit financier du marché FED n°6.0048. Cet important audit permettant de vérifier la bonne utilisation des fonds et de faire des recommandations pour les prochains marchés européens a été positif et n'a relevé aucune somme dépensée inéligible.

Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le cabinet d'audit, permettant de formuler des remarques et corrections des deux versions du rapport d'audit reçu (juin et octobre), ou encore transmettre des compléments d'information.

- Evaluation du projet :

Le consortium conduit par Grontmij/Carl Bro, représenté par Aspa Utilities s'est rendu à Tahiti du 20 au 28 février 2012 pour l'évaluation finale de la phase II du programme d'assainissement, comprenant les deux marchés de travaux (FED et PF). L'objectif de l'évaluation est de fournir une appréciation globale et indépendante des résultats du projet et de formuler des enseignements à retenir ainsi que des recommandations pour les éventuelles actions à venir.

Des échanges par courriel ont eu lieu entre la DIREN et le consortium, permettant de formuler des remarques et corrections des trois versions du rapport d'évaluation reçues (mai, août et novembre), ou encore transmettre des compléments d'information.

Les deux rapports ont été validés par la Polynésie française en fin d'année 2012.

Evaluation des activités en 2012 : Les phases d'audit et d'évaluation ont été positives tant dans le déroulement que dans les leçons à apprendre. Cet audit financier réalisé sur une opération financée par l'Union européenne est une première en Polynésie française. En effet, pour les précédentes opérations, seule une évaluation avait été réalisée. De nombreux échanges ont eu lieu. Le cabinet d'audit souhaitait établir à chaque décompte la localisation géographique des dépenses par bassin versant. Ces données n'ont pas été conservées par le maître d'œuvre délégué car jugées comme secondaires. Des mesures correctives ont donc été prises aussitôt pour les deux marchés FED suivants (Punaauia phase III et Moorea Phase II) de manière à présenter des décomptes comprenant les sous-détails par zone ou bassin versant.

Il a été également relevé qu'aucun rapport financier n'a été réalisé par la Polynésie française, seul un rapport final transmis avec le décompte final. Il convient néanmoins de préciser, qu'aucune demande n'a été formulée à ce sujet par l'Union européenne.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La Polynésie française par le biais de ses services instructeurs doit tirer des leçons de cet audit en matière de suivi du projet et d'archivage des pièces justificatives, en étroite collaboration avec la Délégation de Fidji et le Bureau des PTOM de Nouméa.

Perspectives pour 2013 :

Validation de l'audit financier et de l'évaluation pour clôture l'opération.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 Assainissement collectif des eaux usées pour la commune de Punaauia, Phase III , raccords et pose de réseaux – bassins versants R et T

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial – Enveloppe C.	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'œuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	765 000 000 F CFP	6 410 700 €
		<i>(hors audit, évaluation et imprévus)</i>
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	670 000 000 F CFP	5 614 600 €
Polynésie française	95 000 000 F CFP	796 100 €
<i>Références convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011.</i>		

Durée et Phasage du projet :
 Période d'exécution de la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
 Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014),
 Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)

Partenaires du projet	
Commune de Punaauia	Information de la population concernée
Société d'Economie Mixte « assainissement des eaux de Tahiti » (SEM VAITAMA)	Gestion du service public d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée

Le projet

Objectif principal: ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers, les administrations, les usagers des plages et du lagon de Punaauia.

Résumé du projet : Dans sa globalité, le projet, lancé depuis 2000, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif des eaux usées efficace et pérenne pour la commune de Punaauia, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Punaauia, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune. Il permettra de contribuer indirectement au développement du secteur touristique et participer au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase III s'inscrit dans la continuité des phases I et II, également financées majoritairement par le FED, qui ont déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau principal de collecte, station d'épuration, émissaire) ainsi que le raccordement des usagers professionnels (gros consommateur d'eau ; hôtels, zones industrielles, marina, centres commerciaux...) et d'une partie des particuliers de la plaine sud de Punaauia.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau. Aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau est en cours d'élaboration avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial), pour permettre d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource, l'assainissement des eaux usées étant une composante majeure.

Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement des eaux usées d'ici 2020.

La commune de Punaauia accueille plusieurs unités hôtelières et a connu dès les années 1990 une forte densification de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économique (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagunaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Punaauia, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, conséquente à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet :

Les travaux de la phase III, qui comprennent la pose de réseaux et des raccordements, visent à couvrir une partie de la plaine Sud de Punaauia : zone comprise entre le PK 13 (restaurant COCO'S) et le PK 15,5 (pointe des pêcheurs) – soit environ 7 % de la population de la commune de Punaauia (1330 habitants). L'objectif de la phase III est de mettre en place les ouvrages nécessaires pour collecter et traiter 400 mètres cubes par jour d'eaux usées supplémentaires au niveau des bassins versants R et T de la plaine sud de Punaauia, grâce à la construction de réseaux secondaires de collecte (pose de 8 Km de canalisations, dont 350 m de réseau sous pression), l'installation d'un poste de refoulement et le raccordement gratuit de 330 habitations. Ces travaux permettront de passer d'un taux de raccordement de 50% à 63% au niveau de la plaine sud.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Bien qu'obligatoire, le raccordement des habitations au réseau d'assainissement ne peut se faire sans l'accord des propriétaires. Ainsi, des réunions d'informations par quartier sont organisées par la Commune de Punaauia et ses élus, en lien avec la DIREN et la SEM, afin d'informer les populations sur les enjeux de l'assainissement collectif (amélioration de la santé, protection de l'environnement...) et la nécessité de se raccorder au réseau.

Afin d'assurer la pérennité du projet et de créer une valeur ajoutée locale, la réalisation des études préalables et le contrôle des travaux ont été confiés à un bureau d'études local (SPEED) et la gestion du service public de l'assainissement a été confiée à la SEM Vaitama, dont la commune de Punaauia est membre (présidence de la SEM et deux sièges au sein du conseil d'administration de la SEM).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet:

La phase I a déjà été réalisée en 2000-2002, pour un montant de 13,4 millions d'€ HT (1,6 milliards XPF), 70 % FED, 20 % PF, 10 % Etat et a permis la construction de la station d'épuration (au niveau de l'échangeur laorana d'une capacité de 7 000 m³/j), du réseau principal (de l'hôtel Intercontinental Beachcomber à l'hôtel Méridien), de l'émissaire de rejet des eaux traitées et des raccordements des principaux usagers professionnels (hôtels, zone industrielle de la Punaruu...) ainsi que certains lotissements - Débits traités : environ 1 700 m³/j.

La phase II consiste au raccordement au réseau de collecte d'une partie des usagers de la plaine sud de Punaauia. Sont concernés 1000 raccordements représentant un débit journalier d'eaux usées traitées de 1 700 m³/j, soit 5 750 Equivalents-habitants (environ 28 % de la population de la commune). Ces raccordements, au niveau des bassins versants L, M, O, Q et T, impliquent la pose de plus de 20 Km de réseaux de collecte (dont 2,3 Km de réseaux sous pression) au niveau des voiries et de 5 postes de refoulement.

En 2011, après les différentes phases d'appel d'offres, le marché de travaux a été confié (fin décembre 2011) à la société CEGELEC POLYNESIE (moins-disant : 669 994 096 XPF HT). La quantité de travaux a été revue à la baisse (18% de moins de canalisations : 5 275 m ; 15% de moins de branchements : 281) pour ne pas dépasser l'enveloppe financière allouée.

Par ailleurs, à la même période des réunions de quartier ont été organisées pour l'obtention des autorisations de branchements individuels (281).

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- Finalisation de l'obtention des autorisations de travaux en partie privative en début d'année,
- Notification à l'entreprise CEGELEC POLYNESIE du démarrage du marché n°12.1087 (FED-279-980) : 29 février 2012,
- Convention Polynésie française / BUREAU VERITAS relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (mission SPS), d'un montant de 2 593 800 F, 25 avril 2012,
- Convention Polynésie française / CEGELEC pour le paiement de la TVA d'un montant total de 66 999 410 XPF, 10 mai 2012,
- Notification du démarrage de la phase I du marché (travaux en partie publique et poste) après avoir terminé la période de préparation, 21 mai 2012,
- Réalisation des travaux en partie publique (réseaux et poste) à hauteur de 70%. 3 mois de préparation ont été nécessaires.

Dépenses 2012 :

- **Union Européenne (marché FED) :** 5 décomptes allant jusqu'à la situation de travaux de fin novembre, **409 676 689 XPF (3 433 091 €)**, soit 61 % du montant total.

- **Polynésie française : 16 562 985 XPF (138 798 €) TTC**

Maître d'œuvre déléguée (SPEED) : 15 266 085 XPF, Mission SPS (VERITAS) : 1 296 900 XPF

Convention relative au paiement de la TVA du marché FED de travaux non comptabilisée car récupérée ensuite par la P.F.

Evaluation des activités en 2012 :

Déroulement du marché jugé très satisfaisant, lors du monitoring réalisé par M. Olivier GRASDEPOT du 8 au 12 octobre.

Une difficulté particulière rencontrée : l'absence dans les marchés lors de leur rédaction d'une demande d'exonération des droits de douane sur les produits européens. Or au 1^{er} janvier 2012, ces derniers ont subi une augmentation.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La Polynésie française par le biais de ces services instructeurs doit expressément faire figurer dans les projets et marchés futurs la possibilité d'exonération des droits de douane pour les importations de matériels financés par le FED.

Perspectives pour 2013 :

Démarrage de la phase II du marché FED (travaux et raccordements en domaine privé), début 2013, Avenant n°1 au marché d'augmentation des fonds à hauteur de 29 059 246 XPF (243 516 €), permettant d'ajuster les quantités prévisionnelles et ajouter des prix nouveaux, Poursuite des travaux et fin en août 2013



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Assainissement collectif des eaux usées de la zone touristique de Haapiti-Moorea - Phase II

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial – Enveloppe C	Réf. UE : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008
---	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Direction de l'environnement - DIREN - Maîtrise d'oeuvre
---	--

Budget du projet		
Coût global	510 000 000 F CFP	4 273 800 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	340 000 000 F CFP	2 849 200 €
Polynésie française	170 000 000 F CFP	1 424 600 €
<i>Convention de financement : n°9921/POF CRIS 20904 du 17 septembre 2008 « Programme d'assainissement collectif des eaux usées Moorea Phase II et Punaauia Phase III (POF/001/07 – POF/002/07) 9^{ème} FED. Modifiée par avenant n°1 du 18 février 2011.</i>		

Durée et phasage du projet :
Période d'exécution de la convention : 82 mois (17 septembre 2008 au 30 juin 2016) :
Phase de mise en œuvre opérationnelle: 58 mois (30 juin 2014),
Phase de clôture : 24 mois (1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016)

Partenaires du projet	
Commune de Moorea-Maiao	Information de la population concernée
Polynésienne des Eaux	Gestion du service d'assainissement
Société Polynésienne de l'Eau, de l'Electricité et des Déchets (SPEED)	Maîtrise d'œuvre déléguée
Agence de communication (Red Soyu)	Communication et sensibilisation du projet

Le projet

Objectif principal : ce projet est axé sur la mise en place des conditions d'un développement durable,
Objectifs spécifiques : de manière à préserver la qualité de l'environnement et des sites touristiques et d'améliorer l'environnement immédiat des habitations raccordées.

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit de mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement individuel devenu inefficace.

Bénéficiaires du projet : la population locale et touristique, les commerçants et hôteliers et les usagers des plages et du lagon de Moorea

Résumé du projet : Dans sa globalité, le programme d'assainissement de Moorea, lancé depuis 1998, vise à mettre en place un système d'assainissement collectif efficace et pérenne pour la commune de Moorea, en remplacement du système d'assainissement autonome et individuel devenu inefficace, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de Moorea, de préserver leur santé et leur environnement, de protéger la ressource en eau (nappe phréatique) et d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la commune, ce qui permettra notamment de contribuer au développement touristique et donc au maintien ou à la création d'emplois.

Cette phase II s'inscrit dans la continuité de la phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a déjà permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principale, station d'épuration, émissaire). Elle consiste à raccorder les professionnels et particuliers de la zone de Haapiti (Moorea) au système d'assainissement collectif mis en place.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Depuis le début des années 90, la Polynésie française poursuit un programme de reconversion économique en vue de son développement durable qui s'appuie notamment sur la protection et la gestion de l'environnement. Les systèmes d'assainissement individuel devenus inopérants compte tenu de l'évolution des activités humaines, la Polynésie française s'est attachée : d'une part, à doter les communes soumises à des pressions humaines fortes (zones touristiques, zones urbaines...) de systèmes d'assainissement collectifs, grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Etat français : Bora Bora, Punaauia, Moorea et agglomération de Papeete ; d'autre part, à définir des programmes d'exploitation et de protection de la ressource en eau et aujourd'hui, un programme sectoriel de l'eau permettant d'offrir à l'ensemble des acteurs concernés un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource et dont l'assainissement est une composante majeure, avec le soutien de l'Union européenne (10^{ème} FED territorial). Par ailleurs, la loi statutaire de 2004 a transféré la compétence en matière d'assainissement des eaux usées aux communes et le nouveau code général des collectivités territoriales leur impose la mise en place du service public de l'assainissement collectif d'ici 2020. Une étude a été réalisée en 2009 par ASPA sur le coût du économique des déficiences de l'assainissement en Polynésie française (financement AFD).

Le programme d'assainissement de Moorea a débuté en 1998, par les études et les démarches à effectuer (demande d'autorisation, recherche de financement...) avant la réalisation des travaux de mise en place des infrastructures. La première phase d'études et de travaux s'est déroulée de 2003 à 2006. Elle a permis de réaliser les infrastructures nécessaires au fonctionnement du service public d'assainissement des eaux usées : réseaux de collecte (qui vont permettre d'acheminer les eaux usées vers la station) et de distribution d'eaux d'arrosage, station d'épuration (qui va permettre de traiter les eaux usées et de produire à partir de ces dernières des eaux d'arrosage) et émissaire (qui va permettre de déverser les eaux traitées dans le milieu naturel).

La zone touristique de Haapiti sur la commune de Moorea présente un fort potentiel touristique. La commune connaît également une augmentation constante de sa population, ce qui a rendu nécessaire la réalisation d'un assainissement collectif des eaux usées, pour des raisons tant sociales (préservation de la santé des habitants, résorption des habitats insalubres...) qu'environnementales (amélioration de la qualité des eaux, préservation de la ressource en eau, préservation de la biodiversité...) et économiques (maintien et développement de l'industrie touristique, de la pêche lagonaire...). En effet, la pollution, enregistrée au niveau de la zone touristique de Haapiti, résultait en grande partie de rejets directs d'eaux usées peu ou partiellement traitées dans le lagon, consécutive à l'inadaptation des systèmes d'assainissement individuels existants (risques en terme d'hygiène et de salubrité publique).

Descriptif du projet :

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti. En pratique, la zone concernée par ce programme d'assainissement collectif public s'étend du PK 24,5 (hôtel Intercontinental Moorea) au PK 31,5 (caserne de pompiers Nuuroa) au niveau de la commune associée de Haapiti, commune de Moorea Maïao. Le réseau de collecte représente au total 13 kilomètres et intègre 11 postes de refoulement.

Il est prévu dans le cadre de la convention de financement la pose de réseaux, de postes de refoulement et le raccordement de 320 usagers (particuliers et professionnels), soit la collecte et le traitement de 550 mètres cube par jour, permettant de connecter au réseau collectif 70 % des usagers de la zone.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des réunions d'information ont été organisées par la commune (accompagnée de la DIREN) auprès des usagers pour les informer des objectifs du projet et de la nature des travaux. La communication est assurée par une agence de communication locale (Red Soyu), sous convention avec la DIREN (<http://www.nuuroa.info>). La gestion du service d'assainissement a été confiée par la commune de Moorea-Maïao par délégation de service public à la société Polynésienne des Eaux (signature : début juillet 2010 – durée : 12 ans).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

La phase I, financée par la Polynésie française (92%) et l'Etat (8%), qui a permis de concevoir et de réaliser les infrastructures de base (réseau de collecte principal, station d'épuration, émissaire).

Les travaux de la phase II comprennent le raccordement de la totalité des usagers professionnels et particuliers de la zone touristique de Haapiti.

En 2011 :

La station d'assainissement de Nuuroa, à Moorea, a été inaugurée le 9 mars 2011. Le raccordement des usagers professionnels s'est étendu du 2 mai au 16 décembre 2011, pour un montant final de 938 775 € soit 112 001 756 F CFP HT.

Pour le raccordement des usagers particuliers, après les différentes phases d'appel d'offres et de négociation, le marché de travaux a été confié au groupement d'entreprises SPRES – INTEROUTE. La quantité de travaux a été diminuée pour entrer dans l'enveloppe allouée, raccordements passant de 280 à 240. Le marché a été notifié en décembre 2011 pour un montant de 339 996 180 XPF HT (2 849 168 €).

La campagne de communication (2010-2012), est assurée par une agence de communication locale (Red Soyu), pour un montant total de 9 400 000 XPF HT (78 772 €).

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- Finalisation de la campagne de communication et de l'obtention des autorisations de travaux en partie privative en début d'année,
- Notification du démarrage du marché FED au groupement d'entreprises SPRES – INTERROUTE pour une durée prévisionnelle de 10 mois (hors intempéries) : 19 mars 2012,
- Convention Polynésie française / CEGELEC pour le paiement de la TVA d'un montant total de 33 999 618 XPF, 21 mars 2012,
- Convention Polynésie française / BUREAU VERITAS relative à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (mission SPS), d'un montant de 1 795 200 F, 17 avril 2012,
- Préparation (3 mois) et réalisation des travaux essentiellement en partie publique (réseaux secondaires et 3 postes de refoulement).

Dépenses 2012 :

- **Union Européenne (marché FED) :** 5 décomptes allant jusqu'à la situation de travaux de fin novembre, **192 882 375 XPF (1 616 354 €) versés.** Il est appliqué à chaque décompte une retenue de 15% du montant au titre des garanties de bonne exécution et de parfait achèvement puisque le groupement n'a pas été en mesure de fournir des cautions bancaires.

- **Polynésie française : 14 707 185 XPF (105 916 €) TTC**

Maître d'œuvre déléguée (SPEED) : 11 630 105 XPF, Mission SPS (VERITAS) : 1 279 080 XPF

Agence de communication (Red Soyu) : 2 068 000 XPF.

Convention relative au paiement de la TVA du marché FED de travaux non comptabilisée car récupérée ensuite par la P.F.

Evaluation des activités en 2012 :

Déroulement du marché jugé très satisfaisant, lors du monitoring réalisé par M. Olivier GRASDEPOT du 8 au 12 octobre.

Les difficultés rencontrées sont de 2 ordres :

- L'absence dans les marchés lors de leur rédaction d'une demande d'exonération des droits de douane sur les produits européens. Or au 1^{er} janvier 2012, ces derniers ont subi une augmentation ;
- Les garanties de bonnes exécution (ou de bonne fin de travaux) et de parfait achèvement (ou retenue de garantie) :

Le mandataire du groupement n'a pas été en mesure de fournir les garanties nécessaires auprès de sa banque pour obtenir les cautions bancaires.

L'Union Européenne maintient ses 2 garanties et applique à chaque décompte une retenue de 5 % pour la garantie de bonne exécution et une retenue de 10 % pour la garantie de parfait achèvement.

Le démarrage de l'exécution des travaux s'est fait. Néanmoins, le groupement a dû affronter des problèmes de trésorerie car aucune avance n'est octroyée et 15 % du montant de chaque décompte est retenu.

Perspectives pour 2013 :

- Poursuite et finalisation des travaux, réception des travaux en partie publique et raccordement des usagers
- Monitoring de fin de chantier
- Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre déléguée pour la mise à jour de l'Etude projet et le suivi des travaux de raccordement des derniers usagers, afin de permettre la réalisation des derniers travaux (220 raccordements) en 2014
- Audit et évaluation après le marché de travaux complémentaires financés par la Polynésie française.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet : Professionnalisation et Pérennisation de la Perliculture (POF/001/03)

Instrument UE : 9 ^{ème} FED Territorial.	Réf. UE : Convention n°9293/POF 5.0174 du 11/07/2005
--	---

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Service de la Perliculture (PRL) – devenu Direction des Ressources Marines (DRM) depuis le 01/01/2012.
---	---

Budget du projet		
Coût global	434 965 140 F CFP	3 645 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	434 965 140 F CFP	3 645 000 €
<i>Convention de financement n° 9293/POF du 11 juillet 2005 - CRIS FED2004/016-967 : Avenant n° 1 à la convention de financement prolongeant la durée de mise en œuvre opérationnelle jusqu'au 30/06/2011 et la période d'exécution de la convention de financement au 30/06/2013 signé le 30 novembre 2007 par la Commission européenne (lettre AIDCO/CI/RT/D(2005) 16622).</i>		

Durée et Phasage du projet : 5,5 ans prolongé de 3 ans – soit 8,5 ans (période d'exécution de la convention de financement) <ul style="list-style-type: none">- Phase de mise en œuvre : 6,5 ans (du 23 décembre 2004 au 30 juin 2011)- Phase de clôture : 2 ans (du 1 juillet 2011 au 30 juin 2013)
--

Partenaires du projet	
Mairies des îles et atolls perlicoles	diffusion des informations relatives aux formations
IRD (Papeete, Nouméa et Marseille)	Travaux de recherche sur l'hydroclimat et les sources de nourriture de l'huître perlière
Centre d'Océanologie de Marseille (COM)	
Universités de Caen, de la Rochelle, de Polynésie Française	
IFREMER (Tahiti, Brest)	
GIE Perles de Tahiti	Rédaction des termes de référence pour l'étude de marché international de la perle de Tahiti, dispense de formations en classification, commercialisation et valorisation des perles"
Maison de la Perle	Formations futures
Société ITALTREND	Étude du marché international de la perle de Tahiti

Le projet

<p>Objectif principal : ce projet est axé sur la pérennisation du secteur perlicole, vecteur d'emplois dans les îles et donc source d'élévation du niveau de vie des îliens</p> <p>Objectifs spécifiques : .</p> <ul style="list-style-type: none">- améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles,- atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières,- assurer la pérennité de la filière perlicole. <p>Stratégie et philosophie du projet : concrètement, il s'agit d'assurer une meilleure rentabilité en améliorant les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles par le biais de formations</p> <p>Bénéficiaires du projet : Populations des îles et atolls perlicoles et les perliculteurs.</p> <p>Résumé du projet : Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, permettant ainsi d'atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et d'assurer la pérennité de la filière perlicole.</p> <p>A cette fin, un programme de formation technique et itinérante à l'adresse des professionnels de la perliculture, un autre de recherche scientifique examinant les interactions entre l'huître perlière et son environnement lagunaire et une étude du marché international de la perle de culture de Tahiti ont été mis en œuvre. La phase opérationnelle du projet s'est terminée en juin 2011.</p>
--

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La Polynésie française est le premier exportateur mondial de perles noires ou « Perles de culture de Tahiti » produites à partir de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*. Cette ressource a une importance cruciale pour la Polynésie française tant au niveau économique (1^{er} poste d'exportations...) que social (maintien des populations îliennes...) et environnemental.

Depuis les années 80, l'Union européenne soutient le développement du secteur de la perliculture en Polynésie française, afin de contribuer au développement de ses archipels (accroissement du revenu des perliculteurs, gestion des flux migratoires...). Ainsi, elle a notamment soutenu la création du Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) à Rangiroa (5^e FED), la réalisation de recherches scientifiques (Programme Général de Recherche sur la Nacre, dans le cadre du 6^e FED) et la réalisation de travaux d'amélioration de la qualité des perles et d'assistance technique (dans le cadre du 7^e FED).

Dans le cadre d'un plan de développement de la perliculture en Polynésie française dont le but était d'obtenir une valeur des exportations issues de la perliculture de 30 milliards de F CFP, le gouvernement polynésien a esquissé les contours d'un programme de professionnalisation et de pérennisation de la perliculture dès 1998. Mais compte tenu des difficultés administratives essentiellement (réformes internes à l'administration, règles de comptabilité publique, processus de recrutement du chef de projet complexe, processus de réactualisation du projet compte tenu des retards initiaux...), les signatures de la convention de financement et des devis programmes n'ont pu avoir lieu qu'en 2004 et 2007.

Parallèlement, la Polynésie française et l'Etat, de manière conjointe ou autonome, soutiennent de nombreux programmes de recherche, depuis 2000, pour améliorer les capacités de production des perliculteurs et la qualité des perles ainsi que pour garantir la protection et la préservation de cette ressource naturelle. A titre d'exemples récents, peuvent ainsi être cités :

- le programme REGENPERL (REssources GENétiques de la PERLiculture polynésienne), 2010-2012, financé dans le cadre du contrat de projet Etat-Pays et axé sur l'aspect génétique et la biodiversité des huîtres perlières ;

- le Groupement de Recherche sur l'Amélioration de la QUALité de la perle (GDR ADEQUA), 2008-2012, entièrement financé par le Pays et ayant pour but de fédérer les différentes actions de recherche menées sur la question de l'amélioration de la qualité de la perle.

Descriptif du projet et ses résultats :

Ce projet visait à améliorer les performances techniques et économiques des exploitations perlicoles, à atteindre une meilleure rentabilité des fermes perlières et assurer la pérennité de la filière perlicole, grâce à la mise en œuvre d'actions susceptibles d'assurer la professionnalisation de la perliculture en Polynésie.

Ainsi, en 2 ans, plus de 640 personnes ont été formées, par le biais de formations pratiques, itinérantes et gratuites, aux métiers de la perle : d'une part, à la classification, à la commercialisation et à la valorisation des perles et d'autre part, aux techniques de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée. Il s'agissait notamment par ces actions de renforcer la qualité des perles ou encore de la commercialisation et les perliculteurs (hommes et femmes) ont exprimé le souhait de les voir perdurer. Mais, compte tenu de la concurrence internationale et de la surproduction de perles de culture de Tahiti, la valeur et le volume des exportations de perles brutes ont continué à diminuer.

Les programmes de recherche et l'étude de marché réalisés dans le cadre de ce projet ont néanmoins permis d'identifier des pistes de réflexion pour assurer la pérennité de la perliculture en Polynésie française, qu'il conviendrait de mettre en œuvre dans de futurs projets, telles que :

- la mise en place d'un centre de prévision opérationnel, capable de prévoir en temps réel, les épisodes de ponte, les périodes les plus favorables au collectage des naissains ainsi que les périodes et les zones de risques d'eutrophisation des eaux du lagon,
- la réalisation de campagne de dispersion larvaire,
- le développement d'une stratégie commerciale cohérente, notamment concernant l'organisation de la commercialisation et de la promotion de la Perle de culture de Tahiti,
- la distribution de fiches d'informations sur la circulation des eaux du lagon (hydrodynamique), la dispersion des larves d'huître perlière, les sources de nourriture de l'huître perlière ainsi que sur la reproduction et la croissance de l'huître perlière.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les sessions de formation, définies par le CMNP et suivant les desiderata des perliculteurs, se sont adressées autant aux hommes qu'aux femmes. Des questionnaires de satisfaction ont été distribués aux perliculteurs. Certains ont même été interviewés sur le retour d'investissement des formations. Ces dernières ont d'ailleurs bénéficié d'adaptations aux attentes et aux besoins des perliculteurs.

Les mairies des îles et atolls perlicoles étaient informés par le PRL de la tenue des formations à titre gracieux et avaient la responsabilité d'informer leurs administrés (notamment les perliculteurs).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

De novembre 2007 à juin 2010, plus de 750 formations en matière de classification, de commercialisation et de valorisation des perles ainsi qu'en matière de greffe, de fabrication d'outils, de biologie, de comptabilité et de plongée ont eu lieu dans 20 îles et atolls de Polynésie française. Par ailleurs, les programmes de recherche mis en place par l'IRD, l'UPF et l'IFREMER, ont notamment permis une évaluation plus complète du réseau et du bilan trophique des naissains et des huîtres adultes, une meilleure connaissance des impacts du changement climatique sur les atolls perlicoles (modèles hydrodynamiques et climatiques) et l'élaboration de scénarii de dispersion larvaire en fonction des conditions environnementales rencontrées dans une année type. Enfin, l'étude de marché international de la perle de culture de Tahiti réalisée par Italtrend a permis d'identifier les tendances du marché final de la perle de culture de Tahiti, d'analyser ses circuits de commercialisation et d'élaborer une proposition de stratégie commerciale cohérente pour celle-ci.

- en 2011 :

Le service de lal Perliculture (PRL) s'est attaché à clôturer les contrats et conventions non soldés:

- contrat de subvention UE-IRD achevé le 18 décembre 2010 ;
- conventions PRL-UPF, achevées en juin 2010, pour la mise en œuvre de l'action "Modélisation de la croissance, de la reproduction et du recrutement de l'huître perlière *Pinctada margaritifera*."

Le contrat cadre avec Italtrend s'est clôturé en janvier 2011 (paiement de 7 155 920 CFP). Un audit financier des dépenses engagées dans le cadre des devis-programmes n°2 et 3 (période du 7/11/07 au 22/06/10) a été mené par le cabinet Price Waterhouse Coopers (Bruxelles).

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- transmission et approbation du rapport final par le Bureau UE/PTOM en février 2012.
- Clôture du contrat de subvention IRD : en cours
- Clôture du Devis Programme 3 : toujours en cours, elle doit se faire après transmission d'un ordre de recouvrement du Pays à la CE
- Evaluation finale du projet "Professionnalisation et pérennisation de la perliculture " effectuée du 7 au 22 novembre 2012 en Polynésie française. Les termes de référence et le contrat cadre de cette évaluation ont été préparés par le Bureau PTOM de Nouméa.
- Sortie du numéro spécial de la revue Marine Pollution Bulletin "Ahe atoll and pearl oyster aquaculture in the Tuamotu archipelago", volume 65, Issues 10-12, 2012, pages 407 à 548
- Le programme de recherche POLYPERL, regroupant différents partenaires, a débuté le 1/02/12. Des missions ont été effectuées sur le terrain, à Ahe ou en Polynésie française pour les missionnaires venant de Métropole. Des prélèvements de plancton et des collectes d'informations ont eu lieu.

Evaluation des activités en 2012 :

Les activités relatives à l'évaluation finale du projet, la sortie du numéro spécial relatif aux travaux scientifiques et le démarrage du programme POLYPERL ont été effectuées.

Cependant la clôture du contrat de subvention de l'IRD et celle du DP3 n'ont toujours pas abouti à ce jour, ce qui entraîne un retard dans la clôture du projet 9^{ème} FED "Professionnalisation et pérennisation de la perliculture", dont la phase de clôture était prévue du 1 juillet 2011, au 30 juin 2013.

La clôture du contrat de subvention IRD : en octobre 2011, une vérification des dépenses a été effectuée par un auditeur externe, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2010. Il en ressort du rapport un montant de 2 552 350 XFP de coûts non-éligibles pour certaines pièces justificatives. Mais après argumentation de l'IRD, la CE accepte de payer le solde d'un montant de 26 618 684 XFP, comme stipulé dans le contrat de subvention. La facture originale du paiement du solde du contrat, soit 26 618 684 XFP, a été envoyée à la CE, via le BAE, le 31 mai 2012.

La clôture du DP3 : depuis septembre 2010, le service de la Perliculture a demandé la clôture du DP3 avec restitution du montant de 3 792 712 XFP à la CE.

Au 31 décembre 2012, le DP3 n'a pu être clôturé.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

L'évaluation finale du programme a eu lieu en novembre 2012, soit 2 ans après la fin des activités. Ceci permettrait, selon les auditeurs, d'estimer les retombées du projet et de mesurer au niveau politique et sectoriel l'impact qu'a pu avoir ou ne pas avoir la réalisation et les résultats du projet.

Cette attente de 2 ans pose quelques difficultés en termes de personnes- ressources. Ces dernières, sont parties dans d'autres services, ou sont décédées (responsable des travaux de recherche du contrat de subvention IRD). Les archives de l'IRD sont entreposées en France et non en Polynésie française.

Perspectives pour 2013 :

- Audit financier du contrat de subvention IRD FED/2007/193-253 Perliculture en juillet 2013
- Finalisation de la phase de clôture du projet (DP N°3) : inscription du montant à rendre au collectif budgétaire, transmission de l'ordre de recouvrement à la CE, puis clôture du DP3
- Clôture finale du projet 9PTF POF 01 "Professionnalisation et pérennisation de la perliculture"
- Fermeture de la Maison de la Perle au 30 septembre 2013



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Soutien à la prévention des risques de catastrophes dans les
Pays et Territoires d'Outre-Mer du Pacifique

Instrument UE : 9^{ème} FED PTOM - Réserve C

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet : Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) -Division des géosciences et technologies appliquées (SOPAC) Responsable du suivi du projet en PF : Projet des Tuamotu : Service de l'Urbanisme Projet des Marquises : Haut-Commissariat
---	--

Budget du projet		
Coût global	674 146 900 F CFP	5 665 100 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	603 103 900 F CFP	5 068 100 €
CPS au titre de prestations en nature de la division SOPAC de la CPS	71 043 000 F CFP	597 000 €
Enveloppe de la Pf	129 115 000 F CFP	1 085 000 €
125 775 656 F CFP (1 054 000 €) pour la « réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu » ; 3 689 000 F CFP (31 000 €) pour la « fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises ».		

Durée et Phasage du projet : 4 ans, à compter du 17 décembre 2008 - Prolongation d'un an par avenant (février 2012) : 16 novembre 2013

Le projet

Objectif principal : Il s'agit de contribuer à réduire la vulnérabilité des habitants des PTOM du Pacifique face aux dégâts et perturbations entraînés par les catastrophes d'origine naturelle et anthropique, les effets des changements climatiques et les conditions météorologiques extrêmes.

Objectifs spécifiques Pour ce faire, il convient de renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe naturelle/pour la santé publique des pouvoirs publics dans les PTOM grâce à la collaboration régionale et à des mesures nationales

Stratégie et philosophie du projet : Dans le cadre d'un projet régional destiné à réduire les risques de catastrophes naturelles et anthropiques dans les PTOM du Pacifique, financé par l'UE et géré par la SOPAC, la Polynésie française dispose d'un appui financier et technique pour atténuer les risques de catastrophe naturelle auxquelles elle fait face, aux Tuamotu et aux Marquises.

Bénéficiaires du projet : Polynésie française – Nouvelle-Calédonie – Wallis et Futuna - Pitcairn

Résumé du projet :

En Polynésie, le projet vise :

- d'une part, à réduire les risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu par une quantification déterministe de l'aléa et sa prise en compte dans les aménagements futurs,
- et d'autre part, à renforcer la sécurité des populations de l'archipel des Marquises, particulièrement exposé aux tsunamis, en réparant les sirènes défectueuses et en renforçant les capacités locales nécessaires à leur entretien à l'avenir .

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les îles basses de l'archipel des Tuamotu sont particulièrement exposées au risque de houle cyclonique (risque de destructions matérielles de plus de 70%) tandis que les îles de l'archipel des Marquises sont particulièrement exposées au risque de tsunamis et ne disposent pas d'un réseau d'alerte fiable.

Le plan d'actions de la Polynésie française s'inscrit dans le prolongement et en complément des actions menées par le Pays et l'Etat dans leurs domaines de compétence respectifs en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes.

Le projet « *Tuamotu* », porté par le service de l'urbanisme (Pays), s'inscrit dans le cadre de la création des Plans de Prévention des Risques naturels (PPR) et vient en complément des programmes ARAI (Aléa Risques naturels Aménagement Information), mis en œuvre entre 2002 et 2012 pour un montant total de 4,5 millions d'euros. Le projet est également cohérent avec les objectifs du plan d'action Ruahatu 2010-2013 (Grenelle de la mer en Polynésie française), qui prévoit notamment de mieux connaître la mer et le littoral et de protéger la biodiversité marine.

Le projet « *Marquises* », porté par la direction de la défense et de la protection civile (Etat), s'inscrit dans le prolongement de la mise en place au cours des quatre dernières années d'un réseau d'alerte tsunami couvrant toute la Polynésie française et comptant un parc de 145 sirènes, reliées à un poste de commandement à Papeete.

Les projets sont en parfaite cohérence avec les domaines d'intervention stratégiques du département « réduction des risques de catastrophes » de la division SOPAC, conformément à son plan stratégique 2011-2015.

Descriptif du projet :

Le projet d'action cible les deux zones géographiques des Tuamotu et Marquises, vulnérables chacune à des risques naturels différents (houle cyclonique et tsunami). Il comporte deux composantes :

« Réduction des risques de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotu - quantification déterministe de l'aléa et prise en compte dans les aménagements futurs » :

Dans 5 atolls représentatifs : Rangiroa, Manihi, Arutua, Apataki et Kauehi, sous la conduite opérationnelle du service de l'urbanisme (ministère de l'aménagement et du logement) et du soutien logistique et opérationnel de la direction de l'équipement pour la phase d'acquisition, il a été procédé à :

- l'acquisition de données bathymétriques, topographiques et océanographiques;
- la modélisation de l'impact des houles cycloniques sur les atolls ;
- l'élaboration/révision des cartes d'aléa et des plans de prévention des risques en conséquence ;
- la conduite d'une analyse coût-bénéfice visant définir une réglementation adaptée aux risques.

« Fiabilisation du réseau d'alerte tsunami de l'archipel des îles Marquises » :

Sous la conduite opérationnelle de la direction de la défense et de la protection civile (Haut-commissariat de la République en Polynésie française), il a été procédé à la réparation des sirènes déficientes, à la formation des techniciens locaux pour la maintenance et à la réparation des équipements.

La composante régionale du projet prévoit les activités suivantes :

- la participation des PTOM aux réunions et aux plateformes océaniques sur la gestion des risques de catastrophes et l'eau/assainissement ;
- la mise à disposition des PTOM des outils régionaux (Pacific Disaster Net) en y ajoutant des interfaces en langue française et en les enrichissant des données et des ressources des PTOM ;
- l'organisation d'apprentissages croisés entre les PTOM et les pays insulaires de la région ;
- l'organisation de réunions annuelles pour les partenaires du projet avec la participation des PTOM.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les deux projets locaux prévoient chacun des actions de sensibilisation auprès des communes et des populations concernées, avant, pendant et après la réalisation des activités.

Les projets ont été conçus pour maximiser les retombées au niveau local, en permettant le recours à des entreprises polynésiennes et en prévoyant des transferts de compétences.

La Polynésie française a ainsi mis à disposition de l'équipe SOPAC, réalisant la campagne d'acquisition des données bathymétriques à Rangiroa, la chef de la cellule hydrographie de la direction de l'équipement et un navire de la flottille administrative avec son capitaine, en contrepartie d'un transfert de compétence en matière d'utilisation de sondeurs multifaisceaux.

Dans le cadre du projet « *Marquises* », un volet spécifique est consacré à la formation de techniciens locaux pour assurer la maintenance des équipements.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet:

- 16 décembre 2008 : Signature du contrat de subvention UE-SOPAC sans information préalable des autorités de Polynésie française (formulation alternative : « des PTOM concernés »)
- Mars 2009 : Prise de contact de la SOPAC avec la Polynésie française
- Septembre 2009 – Novembre 2009 – Juin 2010 : Missions de la SOPAC en Polynésie française (identification des axes d'intervention)
- Juillet 2010 : 1^{ère} réunion régionale de coordination SOPAC-CE-PTOM à Nouméa (participation de la Polynésie Française)
- Août 2010 : 1^{ère} participation de la Polynésie Française aux réunions régionales SOPAC du réseau océanien de prévention et de gestion des risques
- Septembre 2010 : 1^{ère} évaluation ROM du projet
- Décembre 2010 : Signature de l'avenant n°1 au contrat de subvention (révision du cadre logique, détermination de nouvelles allocations budgétaires par composante et prise en compte des effets juridiques de l'intégration de la SOPAC au sein de la CPS).

Le contrat de subvention initial a fait l'objet de deux avenants dans le prolongement des évaluations ROM de 2010 et 2011 (avenant n°1 : décembre 2010 ; avenant n°2 : février 2012).

en 2011 :

Au niveau local, le projet est entré dans sa phase opérationnelle en 2011. Les deux protocoles d'accord relatifs à la mise en œuvre des projets « *Tuamotu* » et « *Marquises* » ont été finalisés en février 2011 et signés par la CPS et les autorités du Pays et de l'Etat le 10 mars 2011, à Papeete. Les contrats de service avec les sociétés GéoPolynésie (Tuamotu) et Assystem (Marquises) ont été respectivement signés les 6 mai et 1^{er} août 2011. L'avancée des projets peut être considérée comme satisfaisante. On relève un net progrès des appréciations du programme par rapport à 2010.

Concernant le volet régional, les partenaires polynésiens du projet ont assisté à la 3^{ème} session de la plateforme océanienne de gestion des risques de catastrophes (Auckland, Nouvelle-zélande, 1^{er}-5 août 2011), à la 1^{ère} réunion annuelle de la division SOPAC de la CPS (Nadi, Fidji, 16-22 octobre 2011) et à la 2^{ème} réunion des partenaires du projet PTOM SOPAC (Nadi, Fidji, 15-19 novembre 2011).

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- le projet « *Tuamotu* » :

30 janvier 2012 : certification des comptes (rapport d'audit par PWC) : 408 100 F. CFP (3419,9€)

Février 2012 : signature de l'avenant 2 au contrat de subvention UE-SOPAC (prolongation d'un an de la date de la fin du programme, à novembre 2013)

14 avril 2012 : fin de la campagne de relevés aux Tuamotu par la société GéoPolynésie

13 septembre 2012 : Premiers résultats de modélisation sur Rangiroa transmis par la CPS-SOPAC

27 juillet 2012 : Signature de l'avenant n° 1 au protocole d'accord pour la mise en œuvre du projet Tuamotu (prolongation de 10 mois du projet, à mai 2013) dans le prolongement de l'avenant n°2 au contrat de subvention UE-SOPAC

8-11 octobre 2012 : 3^{ème} évaluation ROM 2012– Pertinence et qualité de la conception : B, Efficience de la mise en œuvre à ce jour : B, Efficacité à ce jour : B, Impacts attendus : B, Viabilité potentielle : B ;

5-9 novembre 2012 : Participation à la 2^{ème} réunion de la division SOPAC – Présentation conjointe PF/SOPAC de l'état d'avancement du projet Tuamotu – Préparation de la mission d'étude « coût-bénéfice »

- 28 novembre - 7 décembre 2012 : 8^{ème} mission SOPAC en PF menée par le chef de projet Frédérique Lehoux accompagnée d'Anna Rios Wilks, économiste - Etude « coût-bénéfice » dans le cadre du projet Tuamotu.

- le projet « *Marquises* » :

Le projet a permis une remise à niveau des sirènes tsunami des îles Marquises fin 2011 associée à la formation des partenaires locaux, agents communaux, en charge de leur contrôle et de leur maintenance préventive.

Concernant le volet régional, on relève la participation de la Polynésie Française (MAA-AU-ENV-CHSP-DDPC) à la 4^{ème} session de la plate-forme océanienne (septembre) pour la gestion des risques de catastrophes et aux consultations régionales sur l'eau et l'assainissement 2012 (Nouméa, Nouvelle-Calédonie).

Enfin, le projet « Echange Hawaï-Polynésie Française sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés » a été retenu pour un financement dans le cadre de l'enveloppe allouée aux projets régionaux du projet SOPAC. Le 16 juillet 2012, une enveloppe de 11 780 euros a été octroyée pour la mise en œuvre de ce projet régional d'échanges.

Evaluation des activités en 2012 :

- le projet « *Tuamotu* » :

Les objectifs prévus en 2012 ont tous été atteints. Quelques obstacles au bon déroulement du projet ont été rencontrés en termes de gestion budgétaire et de réalisation des travaux.

Les fonds sont versés par la SOPAC au Payeur de la Polynésie française, et ne sont pas directement attribués à la ligne budgétaire réservée par le service gestionnaire, le service de l'urbanisme. Ceci induit une gestion indirecte des fonds du projet qui n'est pas très « confortable ».

Les formalités douanières et de visa n'ont pas été suffisamment anticipées par la SOPAC, ce qui a pu causer quelques retards dans l'avancement des travaux.

Les contraintes administratives sur l'indemnisation du personnel de la fonction publique Polynésienne n'ont pas été anticipées par le bénéficiaire (la Polynésie), ce qui a causé également du retard ainsi que des inégalités de rémunération au sein du groupe SOPAC-DEQ à Rangiroa. Il est à noter que les mêmes inégalités ont été relevées en 2011.

Les facteurs climatiques (mauvais temps, fortes houles, pouvant gêner voir rendre impossible les acquisitions) et des dysfonctionnements matériels sont aussi à l'origine des retards.

- le projet « *Marquises* » :

L'impact des formations est différent d'une commune à l'autre et donc l'engagement d'actions d'entretien et de remise en état des installations. Des difficultés techniques sont également apparues avec l'arrêt de production du type de sirènes d'alerte largement implanté en Polynésie rendant impossible à l'avenir la réparation de certaines panes (cartes électroniques notamment).

Concernant le volet régional, les rencontres énoncées supra ont permis d'introduire les PTOM français dans la démarche du Régional Action Plan (RAP). A cette occasion la Polynésie a présenté le contexte de gestion de l'eau et l'assainissement devant une quinzaine de pays et territoires indépendants du Pacifique. De même, les modalités de gestion et de maintenance du réseau d'alerte tsunami de Polynésie française ont pu être exposées et ont éveillé l'intérêt des représentants des autres collectivités où la maintenance ne fait pas l'objet d'un suivi centralisé. Ces échanges d'expériences permettent de créer un réseau technique entre les pays de la région. Enfin, la mutation du chef de projet au service de l'Urbanisme a constitué un obstacle pour le projet d'échange avec Hawaï. Il s'est avéré nécessaire d'insister sur les intérêts communs du projet.

Pistes d'amélioration du responsable:

- le projet « *Tuamotu* » :

La SOPAC devra tirer les enseignements nécessaires de cette première expérience en Polynésie française, afin de mieux anticiper les formalités administratives et douanières et de visa liées à l'intervention d'experts étrangers. La réalisation opérationnelle du projet a pris plusieurs mois de retard et l'avenant n°1 au protocole d'accord a donc été formalisé le 27 juillet 2012 prolongeant le projet pour 10 mois supplémentaires.

- le projet « *Marquises* » :

Des pistes ont pu être identifiées afin d'améliorer l'efficacité du système d'alerte.

Perspectives pour 2013 du projet des Tuamotu :

- 1er semestre 2013 : la SOPAC finalise les travaux scientifiques du projet (synthèse des résultats, rédaction des rapports)

- juillet 2013 : transmission des rapports au service de l'urbanisme, et analyse / discussion des résultats

- juillet 2013 : participation de la Polynésie française à la 5^{ème} plate-forme régionale océanique sur la gestion des risques de catastrophe et table-ronde sur le changement climatique (Nadi, Fidji)

- août 2013 : restitution des résultats du projet « réduction du risque de houle cyclonique dans l'archipel des Tuamotus » au gouvernement de la Polynésie française.

-août 2013 : réalisation du projet « Echange Hawaï-PF sur les dispositifs réglementaires en gestion du trait de côte et des risques naturels côtiers associés »



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 Contribution à l'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti)

Instrument UE : 10^{ème} FED bilatéral (2008-2013) **Réf. UE :**

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Bureau des Affaires Européennes (aujourd'hui, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique – DAIE) / DIREN
---	---

Budget du projet

Coût global	2 214 000 000 F CFP	18 555 000 €
--------------------	---------------------	--------------

Durée et phasage du projet : 84 mois à compter de la signature de la convention de financement, dont 60 mois de mise en œuvre opérationnelle et 24 mois de clôture. Le démarrage des travaux est prévu pour mi 2014.

Partenaires du projet

Polynésie française	Communication et imprévus
Commune de Papeete (SEML « TE ORA NO ANANAHI »)	Financement des études préalables

Le projet

Objectif principal : le projet vise à favoriser le développement économique, social et environnemental durable par l'amélioration du cadre de vie de la population de Papeete dont les composantes visées sont la salubrité publique, la qualité des eaux, la préservation de la rade et préservation de l'environnement en général

Objectifs spécifiques : par l'instauration d'un service d'assainissement collectif public des eaux usées.

Stratégie et philosophie du projet : Le projet participe à la réalisation du programme d'assainissement de la commune de Papeete (Tahiti) qui répond à un besoin prioritaire d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en milieu urbain dans une perspective de développement durable. La ville de Papeete est la capitale économique. Elle concentre, intra muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'utilisateurs en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.

Bénéficiaires du projet : les usagers de la commune (habitants et entreprises) et l'ensemble de la population de Papeete et Tahiti (réduction des pollutions et nuisances).

Résumé du projet : concrètement, il s'agit de participer à l'instauration d'un service public performant usuel et indispensable pour toute ville d'importance : l'assainissement collectif public des eaux usées.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
 La ville de Papeete concentre, aujourd'hui, plus de 26 000 habitants, soit 15% de la population de Tahiti. Capitale économique, elle concentre également, intra muros, la plupart des activités économiques de l'île dont, notamment, le port de commerce international et le port de pêche hauturière ; ceci porte à environ 100 000 le nombre d'utilisateurs en journée. Son assainissement est devenu un problème prioritaire et le principal facteur limitant le développement durable de l'urbanisation et des activités nouvelles.
 Ainsi, en 2007, une convention conclue entre l'Etat et la commune de Papeete marquait le début du vaste programme d'assainissement de la commune, qui devrait s'achever en 2030 pour un coût global évalué, en 2010 à 450 millions d'euros (54 milliards F CFP).

Descriptif du projet : Le projet consiste en la réalisation et en la mise en service d'un réseau de canalisations d'environ 8 km, connecté à la station d'épuration. *Il n'assure pas le financement des raccordements des usagers.* Il ne constitue qu'une partie de la phase I du programme global d'assainissement de la ville de Papeete, qui porte sur 6000 abonnés, pour un volume collecté évalué à 14 000 m³/jour et doit atteindre son terme en 2030.

La phase 1 d'études et de travaux 1, d'un montant estimé de plus de 58 millions d'euros (soit plus de 7 milliards F CFP HT), a été découpée en plusieurs tranches fonctionnelles :

- la phase 1A, qui devrait s'achever en 2013 et correspond à la réalisation d'une station d'épuration, d'un émissaire océanique et d'un réseau de raccordement d'environ 300 abonnés, pour un volume collecté estimé à 1500 m³/jour (4 milliards F CFP HT).

- la phase 1FED et la phase 1 TIPEARUI, qui correspondent à l'extension du réseau de raccordement sur une zone complémentaire à la phase 1A (respectivement 2 milliards et 1 milliard F CFP).

La commune de Papeete, par l'intermédiaire de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » (détenue à 80% par la commune), le Pays et l'Etat, via le contrat de projets « Etat-Polynésie française » financent les phases préalables d'équipement ainsi que les études préparatoires au présent projet (phase 1A) : 4 milliards F CFP HT, dont 3,57 milliards F CFP financés par l'Etat et le Pays (89%) et 430 millions financés par la SEML.

Les activités identifiées du projet sont les suivantes :

- le lancement de deux appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne pour le suivi et la réalisation des travaux, y compris contrôle de qualité. Les études préalables et la rédaction des dossiers nécessaires au lancement des trois appels d'offres sont financées par le contrat de projets Etat-Polynésie française et la SEML ;
- la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne en 2013, pour le suivi des travaux (maîtrise d'œuvre) et la coordination, - la validation et le lancement, par la DIREN, d'un appels d'offres aux normes établies et publiées par la Commission européenne en 2014, pour les travaux ;
- le dépouillement des offres, attribution des marchés, contractualisation par la DIREN pour le compte du Président de la Polynésie française, ordonnateur territorial ;
- et le suivi de l'exécution du programme de travaux réalisé par la DIREN, avec l'assistance d'un maître d'œuvre privé (objet de l'un des marchés) et en concertation avec la commune et la SEML.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile : Un comité de pilotage sera mis en place. Il rassemble les parties prenantes locales, dont notamment la commune, la SEML, des représentants des usagers, le Haut-commissariat, la Direction de l'Environnement (DIREN) et le BAE, qui a en charge la coordination globale du projet et le secrétariat dudit comité. Il se réunit au moins 2 fois par an et s'assure de la bonne exécution du projet, du respect du calendrier et de la synchronisation avec les programmes financés par le contrat de projets. L'UE sera invitée, en qualité d'observateur, au comité.

Par ailleurs, dans la continuité des actions déjà menées par la commune, des actions de communications à destination des usagers seront menées conjointement par la commune et la Polynésie française afin de sensibiliser la population à la nécessité et à l'intérêt d'un système collectif d'assainissement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Dans un premier temps, une zone test (zone 0 – entre l'Hôtel de Ville et le Marché municipal) a été réalisée en centre ville de Papeete. Cette opération a permis d'évaluer les difficultés de réalisation, de valider les options techniques et de valider la méthode d'accompagnement des usagers garantissant le consentement au raccordement. Ainsi, en 2011, 122 raccordements étaient effectifs sur les 155 potentiels (soit 80%) dans la zone test.

Dans le cadre de la phase 1A, trois conventions de financement ont d'ores et déjà été signées dans le cadre du contrat de projet Etat-Polynésie française et les travaux ont démarré en juillet-août 2011.

- En septembre 2010, deux conventions de financement pour un montant de 1,71 milliard F CFP HT (soit environ 15 millions d'euros) ont été signées pour réaliser l'extension des travaux d'assainissement collectif des eaux usées de la ville de Papeete.
- En novembre 2011, une troisième convention de financement d'un montant de 202 millions F CFP (soit 1.69 millions d'euros) a été signée pour la réalisation d'études préliminaires concernant l'extension des réseaux de collecte, d'études préparatoires pour la construction de la station d'épuration et de l'émissaire ainsi que d'une campagne de communication.
- Une quatrième convention de financement d'un montant de 1.62 milliard F CFP sera ultérieurement conclue pour les travaux de la station d'épuration.

En novembre 2011, le marché de communication a été attribué à une agence de communication locale chargée d'informer les riverains des chantiers et les usagers sur les enjeux du traitement des eaux usées.

L'année 2012 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services de la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA. La fiche action a été valisée par le QSG en septembre 2012.

Suite à cette validation, les dossiers d'appels d'offres ont été préparés par la SEML « TE ORA NO ANANAHI » et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

La signature de la convention de financement pourrait intervenir dans l'année 2013, ce qui permettra le lancement des procédures d'appels d'offres pour le recrutement de l'entreprise de maîtrise d'oeuvre.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Dans l'éventualité où d'autres programmes d'assainissement devaient être financés par le FED en approche projet, il conviendrait de réfléchir à une adaptation des réglementations permettant, de confier la conduite d'opération à la commune.

Cette difficulté devrait pouvoir être levée si le mode d'intervention de l'UE est l'appui budgétaire, sous réserve que la Polynésie française puisse, dans ce cadre, réallouer à la commune, par subvention, la partie de l'enveloppe FED consacrée la réalisation des programmes d'assainissement.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Renforcement des capacités institutionnelles de la Polynésie française.

Instrument UE : 10^{ème} FED bilatéral (2008-2013) **Réf. UE :**

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Bureau des Affaires Européennes (aujourd'hui, Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique – DAIE)
---	--

Budget du projet		
Coût global	162 288 800 F CFP	1 360 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	158 708 900 F CFP	1 330 000 €
Polynésie française	3 580 000 F CFP	30 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois, à compter de sa signature, dont 60 mois (5 ans) de mise en œuvre opérationnelle et 12 mois de clôture.

Partenaires du projet	
Direction de l'environnement (DIREN)	La politique sectorielle de l'eau
Direction générale des finances publiques	La gestion des finances publiques
BAE	L'amélioration des performances

Le projet

Objectif principal : ce projet vise au renforcement des capacités institutionnelles (capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques et des projets) de la Polynésie française afin de favoriser le dialogue avec les institutions communautaires.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet intervient dans 3 domaines :
l'élaboration d'une politique sectorielle adossé sur un programme sectoriel de l'eau de la Polynésie française, secteur de concentration historique du FED,
l'évaluation de la pertinence et ajustement du plan de réforme de la gestion des finances publiques de la Polynésie française,
- et l'organisation du dialogue et amélioration de la connaissance des outils européens et des capacités de montage et de gestion de projets européens de la Polynésie française.

Bénéficiaires du projet :

- *Programme sectoriel de l'eau* : La population locale qui bénéficiera d'une meilleure gestion de la ressource, d'un accès à la ressource et d'une amélioration des conditions environnementales ;
- *Bonne gestion des finances publiques* : les pouvoirs publics qui bénéficieront d'une expertise pour améliorer la gestion des finances publiques avec un impact positif, *in fine*, sur la maîtrise des prélèvements obligatoires et, donc, sur le pouvoir d'achat de la population
- *Amélioration des performances* : les services, ministères ou collectivités locales concernés par la mise en œuvre de projets ainsi que l'ensemble des acteurs (administrations, associations, entreprises, organismes de recherche, ONG, ...) bénéficiaires potentiels des outils européens.

Résumé du projet : Ce projet vise à améliorer les capacités d'élaboration, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques publiques de la Polynésie française, afin qu'elle puisse d'une part, améliorer son dialogue et renforcer son partenariat avec l'Union européenne et d'autre part, développer un mode de gestion publique axée sur la performance et les résultats. Ainsi, il consiste à mobiliser des assistances techniques, afin d'accompagner la démarche de performance entreprise par la Polynésie.

Il concerne les secteurs de l'eau et des finances publiques ainsi que les outils et financements européens.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

a. Programme sectoriel de l'eau :

L'eau est une problématique transversale qui engage de nombreux intervenants. Des programmes d'exploitation et de protection de la ressource sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies en Polynésie française, sans toutefois qu'un cadre cohérent de gestion et de préservation de la ressource existe. Cette absence de stratégie globale entrave et pèse lourdement sur tous les projets de développement social, économique et environnemental du pays.

Le séminaire GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eaux), organisé par l'Union Européenne (UE) à Papeete, en décembre 2008, avait mis en avant ces manques de visibilité globale sur le secteur de l'eau, de connaissance de la ressource ainsi que de coordination et de hiérarchisation des activités. A la suite du séminaire régional sur la gestion de l'eau (Samoa – avril 2010), une feuille de route a ainsi été établie pour l'élaboration d'un programme sectoriel de l'eau.

b. Bonne gestion des finances publiques :

Depuis 2008, le contexte de crise économique a conduit la Polynésie française à rationaliser la gestion de ses finances publiques. C'est pourquoi, elle a engagé des travaux de réforme sur ce sujet. Un premier audit PEFA a été réalisé, à la demande de la CE, en 2008. En 2010, une mission de l'Inspection Générale des Finances a donné lieu à la publication d'un rapport, dit rapport « Bolliet ». Sur la base de ces deux rapports, les règles budgétaires et comptables de la Polynésie française ont été révisées et un plan de réforme de la gestion des finances publiques est aujourd'hui en cours. Un comité de suivi du plan de réforme est d'ores et déjà en place.

c. Amélioration des performances :

Depuis 1958, l'Union européenne contribue au développement de la Polynésie française. Elle bénéficie en effet des concours financiers de l'UE et d'un régime d'échanges commerciaux spécifiques. Ainsi, en plus de 50 ans, la Polynésie française a perçu 11 milliards de F CFP (soit 92 millions d'euros), au titre du FED territorial et 2,6 milliard de F CFP (soit 21 millions d'euros), au titre du FED régional. Eligible à certains programmes communautaires horizontaux, depuis 2001, la Polynésie française en bénéficie peu jusqu'à maintenant, en raison de la méconnaissance de ces programmes et de leurs procédures par les porteurs de projet polynésiens.

Compte tenu des difficultés rencontrées par la Polynésie française lors de l'exécution des programmes FED antérieurs et de sa sous-utilisation des programmes communautaires horizontaux, elle a mis en place, en juin 2011, un bureau des affaires européennes (BAE). Celui-ci a pour vocation principale d'assurer la coordination des programmes financés avec le soutien de l'Union européenne, mais également d'améliorer le dialogue entre la Polynésie française et l'UE et de faciliter l'accès du plus grand nombre aux outils européens.

Au regard de ces éléments, énoncés supra, la Polynésie française a proposé, en 2009, à l'Union européenne d'orienter une partie des fonds alloués au titre du 10^{ème} FED bilatéral à des assistances techniques visant à renforcer ses connaissances et capacités dans les domaines concernés et à opérer un transfert de savoir faire et de bonnes pratiques.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Un comité de pilotage sera mis en place pour chacun des trois axes du programme. Ces comités associent, outre des représentants du gouvernement, de l'Assemblée élue et de l'Etat, des représentants des parties prenantes, responsables administratifs et société civile (sauf pour l'axe GFP qui ne concerne que les pouvoirs publics).

L'élaboration du programme sectoriel de l'eau est une démarche participative impliquant tous les acteurs concernés, dont les usagers.

Concernant l'amélioration des performances, des formations sont prévues à destination des porteurs de projet, qu'ils soient institutionnels ou membres de la société civile.

Descriptif du projet :

a. Programme sectoriel de l'eau :

L'assistance technique permettra d'assister la Polynésie française pour l'élaboration et la validation par l'ensemble des acteurs de son programme sectoriel de l'eau. Les principales activités concernent :

- l'organisation de la concertation pour l'élaboration de la déclaration des objectifs sectoriels ;
- la coordination des travaux nécessaires pour l'élaboration des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- et la conduite du processus d'approbation des orientations sous-sectorielles, du programme d'actions et du CDMT.

b. Bonne gestion des finances publiques :

L'assistance technique vise à accompagner la Polynésie française dans une actualisation de l'audit PEFA de 2008 et dans l'identification de recommandations pour l'amélioration de la gestion des finances publiques.

c. Amélioration des performances :

L'assistance technique contribuera à l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du partenariat entre l'UE et la Polynésie française ainsi que de son intégration régionale. Un programme d'accompagnement méthodologique au changement, comprenant des actions de formation sera développé, sur la base des constats et recommandations établis, afin d'apporter durablement :

- une amélioration des aptitudes de la Polynésie française à concevoir, mettre en œuvre et piloter des projets (en particulier ceux bénéficiant du soutien de l'UE) ;
- une pertinence et une cohérence accrues de ces projets au regard des politiques publiques territoriales ou locales ;
- une utilisation optimisée, par l'ensemble des bénéficiaires potentiels, des financements européens disponibles ;
- une plus grande capacité à développer et mettre en œuvre des partenariats internationaux, notamment dans un cadre régional.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation des documents préparatoires à la décision de financement de la Commission européenne. Cette finalisation a été conduite par le Bureau des Affaires Européennes (BAE), en concertation avec les services administratifs concernés (DIREN, DFC, DBP) et avec le soutien du bureau UE/PTOM de la CE à Nouméa.

La Fiche Action a été examinée par le Quality Support Group (QSG) en septembre 2011 et a obtenu un avis favorable de principe même si des améliorations ont été suggérées et des compléments d'information ont été demandés.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais (avril 2012). Suite à cette validation, la fiche action a été validée par le QSG en juin 2012. Les remarques du QSG ont été prises en compte et la rédaction des DTA et de la convention de financement ont été finalisés.

Evaluation des activités en 2012 :

Les délais relatifs à la négociation des DTA ainsi que les difficultés, pour la Polynésie française, de lancer rapidement l'appel d'offres relatif à l'audit préalable à la mise en œuvre des travaux de politique sectorielle de l'eau ont contraint à une adaptation du calendrier d'exécution du volet PSE.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La mise en œuvre du suivi du projet nécessite des moyens humains importants en Polynésie française, tant en ce qui concerne le bureau des affaires européennes que les autres services techniques de mise en œuvre (Direction de la comptabilité publique et DIREN).

Perspectives pour 2013 :

- Juillet 2013 : signature de la convention de financement
- août 2013 : lancement des appels d'offres pour AT finances publiques et BAE
- septembre 2013 : lancement de l'appel d'offres AT PSE



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Initiative des territoires du Pacifique Sud pour la gestion régionale de l'environnement (INTEGRE)

Instrument UE : 10° FED Régional (PTOM/Pacifique) **Réf. UE :** FED/2010/022-298

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE) / DIREN
---	--

Budget du projet		
Coût global	1.4 milliards F CFP	12 000 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	1.4 milliards F CFP	12 000 000 €

Durée et phasage du projet : 72 mois (48 mois de mise en œuvre dont 36 mois maximum pour la contractualisation ; 24 mois de clôture)

Partenaires du projet	
Cellule coopération et relations extérieures de Nouvelle-Calédonie	ordonnateurs territoriaux
Cellule Europe de Wallis et Futuna	
Gouvernement de Pitcairn	
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique	maîtrise d'œuvre

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : il s'agit de promouvoir et renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux et contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) du Pacifique dans l'intérêt des populations.

Stratégie et philosophie du projet : L'expérimentation et la valorisation de méthodes de gestion intégrée sur des sites pilotes des 4 PTOM et le développement des réseaux de coopération entre les PTOM et les pays ACP du Pacifique dans ce domaine concourra à la dissémination des pratiques de gestion intégrée dans d'autres îles de la Région et à renforcer la bonne gouvernance des espaces insulaires du Pacifique et les capacités de gestion durable des ressources des populations et institutions des PTOM du Pacifique.

Bénéficiaires du projet : La population des sites pilotes des PTOM, les gestionnaires et cadres techniques des services publics des territoires et des collectivités locales et, à terme, les populations et services publics des PTOM et ACP du Pacifique.

Résumé du projet : Depuis 2009, la Polynésie Française, en lien avec les 3 autres PTOM du Pacifique, s'attache à concevoir un programme de promotion de la gestion intégrée des espaces littoraux pour la préservation, la gestion et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires dans l'intérêt des populations, dans le cadre du 10^{ème} FED Régional.

Ce projet, consiste en la création réseau régional d'aires de gestion intégrée des littoraux (RAGIL) s'appuyant sur la réalisation d'actions de préservation et de restauration écologique tenant compte des dynamiques locales, nationales, régionales et internationales en matière environnementale et sur le renforcement des capacités de gestion et d'adaptation au changement climatique des PTOM. Par ailleurs, afin de garantir sa pérennité, les populations, les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés ainsi que les organisations déjà présentes dans la région seront associés à sa mise en œuvre.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

En 2000, lors du Sommet du Millénaire l'Assemblée Générale des Nations Unies a inscrit la préservation de l'environnement (intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux ; réduire la perte de biodiversité...), dans le cadre du 7^{ème} objectif du millénaire pour le développement (OMD).

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines, la prise en compte politique tardive et insuffisante des problèmes environnementaux, la gestion morcelée des milieux et des ressources ainsi que la segmentation des compétences au niveau institutionnel et administratif ont conduit à la dégradation des biotopes terrestres, marins, dulçaquicoles et souterrains dans les PTOM. Une prise en compte régionale de ces problématiques partagées permettrait une réponse plus efficace aux défis environnementaux des PTOM grâce à la mise en commun de moyens épars, la structuration des initiatives locales au regard du contexte régional, la mise en œuvre de « projets miroirs », les échanges de bonne pratique...

Les organisations régionales, et notamment le Forum des îles du Pacifique ou la Communauté du Pacifique (CPS) ont mis en place des stratégies environnementales spécifiques avec leurs membres. Par ailleurs, conformément à leurs priorités d'intervention vis-à-vis des îles du Pacifique, l'Union européenne et les autres bailleurs de fonds (AFD, FFEM, NU...) financent de nombreux projets de coopération en la matière dans la région (notamment la gestion de la ressource en eau et des déchets, la préservation des récifs coralliens, la prévention des risques de catastrophes naturelles, l'adaptation au changement climatique...).

Parallèlement, les thèmes de l'environnement et du changement climatique sont au cœur des échanges entre les PTOM et l'Etat, comme lors des Etats Généraux de l'Outre Mer (2009), du 3^{ème} Sommet France-Océanie (2009) ou du Grenelle de la Mer (2009).

La Polynésie française a fait de l'environnement une de ses priorités d'intervention et élabore actuellement des politiques sectorielles dans les domaines de l'eau et des déchets.

Descriptif du projet :

Le projet INTEGRE a pour objectif d'insérer les PTOM dans une dynamique régionale de préservation, de gestion et de valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes insulaires.

Pour ce faire, il vise à mettre en place un réseau d'aires de gestion intégrée des littoraux pour les PTOM, qui puisse s'insérer dans des réseaux régionaux d'échange et de concertation au niveau du Pacifique en matière de développement durable, à développer des projets locaux en mettant à profit les enseignements de « projets miroirs » de la région, à améliorer la gouvernance et la gestion intégrée des littoraux et à renforcer la gestion environnementale durable des milieux terrestres et marins et à valoriser les ressources naturelles des PTOM.

Ainsi, outre la promotion de la notion de gestion intégrée des littoraux, l'élaboration d'une méthode participative de gestion intégrée des sites pilotes et l'animation d'un réseau des sites pilotes dans les PTOM et le Pacifique, il s'agira également de mener des actions d'amélioration des modes de gestion des milieux récifo-lagonaires, des déchets et de la ressource en eau, de prévention et de réduction des pollutions liées à l'activité humaine, de préservation et de restauration écologique, de développement des connaissances et du savoir-faire en écologie et en suivi des exploitations aquacoles et piscicoles, d'identification des zones terrestres et lagonaires exploitables et valorisables, et de développement de nouvelles activités économiques et exploitations adaptées et respectueuses du contexte environnemental, socio-économique et culturel.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les populations locales, via, entre autres, les autorités coutumières et les associations locales, et les gestionnaires et cadres des services publics des territoires visés seront associés à la définition et à la réalisation du projet afin de garantir la bonne appropriation du projet. Ils seront notamment consultés lors de l'identification des sites pilotes et de l'élaboration des plans de gestion intégrée des sites pilotes et des plans d'actions territoriaux.

Les femmes, compte tenu de leur rôle et de leur potentiel dans le développement des territoires, seront associées, au même titre que les hommes, aux processus décisionnels.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

- mars 2009 : validation du secteur de concentration (environnement) lors de la première réunion du comité de suivi du FED régional (Papeete)
- nov.2009 – janv.2010 : rédaction de la fiche d'identification du projet pour le document unique de programmation (DOCUP) du 10^{ème} FED par un assistant technique (convention n°7638/M EF)
- mai 2010 : validation conditionnelle de la fiche d'identification par le QSG
- juillet 2010 : définition du plan de travail et du mode de gestion du projet lors de la deuxième réunion du comité de suivi du FED régional (Nouméa)
- oct. 2010 – déc. 2010 : préparation de la fiche action et des DTA avec le soutien d'un expert écologue (convention n°7376/MRE/SPPE)
- déc. 2010 : transmission de la fiche action (FA) au bureau de la Commission européenne de Nouméa
- mai 2012 : validation de la FA par le QSG sous réserve d'amélioration
- août 2012 : transmission de la FA révisée et des dispositions techniques et administratives (DTA) à la CE

Début 2011, le Bureau UE/PTOM a transmis au Gouvernement de Polynésie Française des commentaires et recommandations sur la Fiche Action (FA) adressée au mois de décembre 2010. Depuis juillet 2011, le BAE, nouvellement créé, s'est attaché à rédiger une nouvelle FA, en lien avec ses partenaires et le bureau UE/PTOM, tenant compte des attentes exprimées en mai 2010 par le Quality Support Group (QSG), à l'occasion de l'examen de la fiche d'identification.

Faute d'avoir pu organiser des réunions régionales de concertation avant le mois de décembre (fréquence et coût des déplacements, contraintes d'agenda, isolement...), les concertations ont été effectuées exclusivement de manière bilatérale, par téléphone et par mail et ont abouti à l'envoi d'une nouvelle FA le 15 novembre 2011.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

En février 2012, à l'occasion de la venue de l'Ambassadeur de l'UE pour le Pacifique et du coordonnateur géographique pour le Pacifique, un point a été fait sur le contenu de la FA, afin de permettre un examen et une validation de celle-ci par le QSG, dans les meilleurs délais. Cette réunion a permis d'aboutir à une validation, sous conditions, de la Fiche Action en mai 2012. La révision de la Fiche Action ainsi que la finalisation des Dispositions Techniques et Administratives (DTA), du calendrier détaillé d'exécution et du cadre logique s'est étendue sur le reste de l'année 2012.

Parallèlement, la Polynésie française a organisé la sélection des sites pilotes INTEGRE par chacun des PTOM, rédigé un modèle de Fiche Signalétique (carte d'identité d'un site pilote) que les territoires ont complété pour chacun de leurs sites. Elle a également préparé les termes de référence (TdR) pour le recrutement du coordonnateur régional et des coordonnateurs territoriaux. Ces travaux ont été effectués en associant le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), pressenti pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Evaluation des activités en 2012 :

La finalisation des documents de préparation a connu des lenteurs liées à la complexité du projet qui a obligé à de nombreux échanges avec les services de la CE, aux difficultés de coordination de territoires distants. Toutefois, la présélection, par chaque PTOM, des sites pilotes et le renseignement des fiches signalétiques qui serviront de support au Comité de pilotage pour en arrêter la liste, s'est faite dans de bonnes conditions et avec un respect des délais.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

La dispersion géographique et les difficultés de communication qui en résultent demeurent le principal problème pour la coordination d'un tel projet. un budget conséquent a été réservé aux déplacements et à la communication. L'équipement de l'ensemble des territoires d'un système de visioconférence performant serait de nature à améliorer le dialogue et la concertation. La conduite de la maîtrise d'œuvre par un organisme régional (CPS) et le recrutement de coordonnateurs seront de nature à améliorer et intensifier les échanges.

Perspectives pour 2013 :

- Mars 2013 : signature de la convention de financement
- Juin 2013 : sélection des candidatures pour les postes de coordonnateurs
- juillet 2013 : signature de l'accord de contribution UE-CPS
- septembre 2013 : recrutement des coordonnateurs et 1^{er} comité de pilotage/lancement du projet



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 Réparation de la protection de la route territoriale n°2, du PK14 au PK16,
 suite aux dommages occasionnés par le cyclone Oli

Instrument UE : 10° FED Enveloppe B **Réf. UE :** FED/2011/023-323

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : BAE – maître d'ouvrage et suivi financier DEQ – maître d'œuvre et suivi technique
---	---

Budget du projet		
Coût global	401 387 000 F CFP	3 373 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	240 000 000 F CFP	2 000 000 €
Polynésie française	163 387 000 F CFP	1 373 000 €
<i>Convention de financement n° FED/2011/023-323 (gestion décentralisée partielle) - CRIS n°FED/2011/023-383</i>		

Durée et phasage du projet : 42 mois, dont :
 - 18 mois de phase opérationnelle, débutant à la date d'entrée en vigueur de la convention de financement (20 janvier 2012). *Le délai de chantier ad hoc est estimé à ce jour à 12 mois (juillet 2012-juillet 2013)*
 - 24 mois de phase de clôture.

Partenaires du projet	
commune associée de Papenoo	Consultation sur l'avant-projet (AVP)
associations de surfeurs - usagers du site.	Consultation des usagers sur l'AVP

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : Il s'agit de contribuer à un retour à la normale de l'infrastructure routière suite au passage du cyclone Oli.

Stratégie et philosophie du projet : ce projet consiste en la réparation de l'ouvrage de protection côtière de la route littorale de la côte Est du PK14 au PK16, ayant particulièrement souffert lors du cyclone Oli

Bénéficiaires du projet : les usagers de la RT2, les riverains de la RT2 au niveau de la commune de Papenoo (PK14 à 16), les usagers du site et la population de Tahiti

Résumé du projet : ce projet vise à réparer l'ouvrage de protection côtière de l'unique route de la côte Est, au niveau de la commune de Papenoo, du PK14 au PK16 et à assurer durablement la fiabilité du réseau routier, dans le respect de son environnement, des usages du site et de la protection de la chaussée.

Ce projet permettra entre autres de réduire l'érosion des plages et les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières.

Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront consultés préalablement à la réalisation du projet afin de garantir l'adéquation des ouvrages réalisés avec les besoins des usagers et des riverains.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Consciente des aléas naturels auxquels doit faire face la Polynésie française, l'Assemblée de Polynésie a adopté, dès 2001, une réglementation visant à mettre en place des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) au niveau communal, qui prennent notamment en compte les risques de houles cycloniques (*délibération de l'assemblée de Polynésie n°2001-10 APF du 1^{er} février 2001 portant modification du code de l'aménagement*). Dès les années 2005-2006, 46 communes polynésiennes ont élaboré un PPR mais seul le PPR de Punaauia est opposable depuis mars 2010.

Suite au passage du cyclone Oli en Polynésie Française, l'Etat et la Polynésie française, a contribué au financement des réparations des infrastructures routières (fonds de secours pour l'outre-mer et le fonds exceptionnel d'investissement).

Dans la nuit du 3 au 4 février 2010, une grande partie des ouvrages de protection de la RT2 a été sévèrement endommagée, ce qui la rend très vulnérable aux aléas naturels. Or, la Polynésie française subit régulièrement des épisodes cycloniques (39 depuis 1970) et la côte Est de l'île, qui accueille environ 40% de la population de Tahiti, est dépourvue de récif corallien, ce qui l'expose particulièrement aux phénomènes de houle. Il est utile de préciser que compte tenu des caractéristiques géologiques de la côte Est de l'île et de la problématique foncière dans la zone, l'unique route territoriale (RT2) a dû être construite en bordure du littoral.

La destruction de cette seule route territoriale, empruntée quotidiennement par près de 9 000 véhicules (dont des véhicules de ravitaillement commercial et en hydrocarbures pour la moitié de l'île), entraînerait de graves répercussions sur la sécurité des personnes, en limitant l'accès aux soins et aux premiers secours ainsi que sur les échanges économiques et sociaux de l'île : accès à l'éducation, fonctionnement des entreprises et des administrations locales, approvisionnement des commerces et des centres d'hydrocarbures... (déviation de plus de 120 km pour les usagers). Ainsi, le remplacement des ouvrages de protection existants, fragilisés par le cyclone Oli, s'impose pour assurer la pérennité des infrastructures routières.

Descriptif du projet :

Ce projet, qui consiste à remettre en état les abords de la route entre le PK 14 et le PK 16 et à assurer leur solidité et leur durabilité, afin qu'ils résistent aux houles cycloniques (période de retour 50 ans), permettra :

- d'améliorer la sécurité du transport des usagers (réduction des accidents routiers sur la RT2) et des populations environnantes (riverains de la RT2 et usagers du site),
- et de réduire les dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures routières et l'érosion des plages (choix techniques ne portant pas atteinte aux flux sédimentaires des courants marins et aux processus hydrodynamiques).

Un comité de pilotage est mis en place pour superviser et approuver l'orientation générale et la ligne d'action du projet. Il est composé *a minima* des représentants de l'ordonnateur territorial, de la DEQ, du ministère de l'équipement et de la CE (statut d'observateur). Un marché unique pour les travaux de protection du trait de côte entre le PK 14 et le PK 16 sera ensuite lancé.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ce projet répond à une forte attente de la population, soucieuse de la sécurisation de cette zone en période de fortes houles. Les acteurs locaux de la société civile (associations de surfeurs notamment) et les élus locaux (commune associée de Papenoo) seront associés dès la restitution des études avant-projet (AVP). La population sera concertée dans le cadre de la consultation réglementaire du public lors de l'évaluation d'impacts sur l'environnement (EIE) ad hoc.

Autant que faire se peut, une campagne d'affichage in situ sera réalisée pour sensibiliser la population au projet et améliorer l'acceptation par les usagers des contraintes inhérentes à sa réalisation (notamment en phase chantier pour ce qui concerne la circulation des véhicules).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

En 2011 et après le vote par l'Assemblée de Polynésie française d'une Autorisation de Programme spécifique (AP n°276.2011, intitulée « Protection du littoral de FAARIPO - Papenoo (3IF2012) » et d'un montant à ce jour de 340 millions CFP, permettant la réalisation des études et des travaux ad hoc), le marché d'étude de maîtrise d'œuvre (AVP (2 mois) + PRO (1 mois) + ACT (1 mois) / coût de 8 965 000 TTC, marché n°110222) correspondant a été approuvé le 10 novembre 2011 (Titulaire : EGIS-EAU) avec un commencement des études au 19/12/2011. Ce marché est financé sur les fonds propres de la Polynésie et imputé sur l'Autorisation de programme susmentionnée.

A la demande du maître d'œuvre, le bureau d'études CREOCEAN, a réalisé en février 2011 une étude de faisabilité, identifiant les grands principes d'aménagement envisageables en terme de réhabilitation et de protection du littoral. Il conviendra de s'assurer, dans le cadre des études d'avant projet (AVP) que ces principes supportent les conditions de houle du projet et l'objectif de protection cyclonique visé. Dans la négative, d'autres solutions seront à privilégier.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

Les études avant-projet (AVP), les études de projet (PRO) et les missions d'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) confiées à EGIS-Eau dans le cadre du marché d'études lancé en 2011 se sont achevées à la mi-mai 2012.

L'élément de mission AVP a été finalisé. L'étude de dimensionnement d'une nouvelle solution alternative hybride (juxtaposition « enrochements 2-4T / Bloc béton de type BCR ») s'impose techniquement et est en cours d'officialisation via un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°110222). Les tranches conditionnelles « PRO » et « ACT » sont parallèlement en phase d'affermissement. Une étude d'impact sur l'environnement a été réalisée et publiée en juillet 2012.

La convention de financement a été signée le 10 janvier 2012 et le dossier d'appels d'offres a été finalisé en décembre 2012.

Evaluation des activités en 2012 :

Compte tenu de la relative complexité du projet et de l'inexpérience du maître d'œuvre (dans la mise en œuvre des procédures FED et de l'inadaptation de ces procédures FED pour la mobilisation des aides d'urgence, les délais inscrits dans la convention n'ont pu être respectés. Un avenant prolongeant les délais de mise en œuvre est en cours d'élaboration.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Des procédures spécifiques à l'enveloppe B (aides d'urgence) seraient de nature à améliorer l'efficacité de l'aide.

Perspectives pour 2013 :

Janvier 2013 : validation du dossier d'appel d'offres

Février 2013 : consultation des entreprises (procédure négociée)

Avril 2013 : dépouillement des offres et sélection de l'entreprise

Mai 2013 : rédaction d'un rapport de négociation

Juin 2013 : transmission du marché de travaux

Août 2013 : début des travaux (9 mois)



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Renforcement des capacités des Institutions locales des PTOM du Pacifique

Instrument UE : 10° FED- Facilité de Coopération Technique TCF II

Porteur du projet : Président de la Polynésie française	Responsable du suivi du projet en PF : Bureau des Affaires européennes- BAE (aujourd'hui, Délégation aux Affaires internationales, européennes et du Pacifique - DAIE)
--	---

Budget du projet		
Coût global	18 000 000 F CFP	150 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	18 000 000 F CFP	150 000 €

Durée et phasage du projet : Phase de préparation du projet en 2012
date du séminaire : 28 au 30 janvier 2013

Le projet

Objectif principal : Sensibiliser les autorités locales des PTOM du Pacifique à la logique d'intervention de l'UE et de renforcement des capacités de montage et de gestion de projets communautaires

Objectifs spécifiques :

- améliorer les connaissances des autorités locales à quant à la logique d'intervention de l'Union européenne : connaître et comprendre les programmes de soutien des institutions locales des PTOM par l'Union européenne, s'approprier les principes et les procédures liés à la mise en œuvre de l'aide communautaire (approche-projet, suivi-évaluation)
- renforcer les capacités de montage et de gestion de projets communautaires par les autorités locales : anticiper et intégrer les techniques de financements européens dans les stratégies de développement local et s'approprier l'ingénierie des projets européens (grâce à des cas pratiques) : élaboration d'un cadre logique, formulation d'indicateurs de résultats.

Stratégie et philosophie du projet : L'objectif de ce séminaire de 3 jours est d'apporter des informations concrètes sur les opportunités offertes par l'Union européenne et d'initier les participants, à partir de cas pratiques, au montage de projets.

Bénéficiaires du projet :

- représentants des communes de la Polynésie française (maires et secrétaires généraux) ;
- représentants de communes de la Nouvelle Calédonie et de Wallis et Futuna,
- Gouvernement de Polynésie et ses services administratifs

Résumé du projet :

D'une part, la tenue de ce séminaire vise à poursuivre l'effort de sensibilisation des autorités locales des PTOM du Pacifique à la logique d'intervention de l'UE ainsi qu'à celui de renforcement de leurs capacités de montage et de gestion de projets communautaires. D'autre part, elle a également pour objectif de renforcer l'intégration régionale des acteurs locaux et leur sentiment d'appartenance à l'Union européenne ainsi que d'identifier, des relais locaux conscients des réalités communautaires et ainsi susceptibles de faire valoir leurs spécificités et attentes vis-à-vis de l'Union européenne, dans le cadre de la révision du cadre des relations entre la Polynésie française et l'Union européenne.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les PTOM sont éligibles aux programmes thématiques de l'instrument de coopération au développement, au programme cadre de recherche et de développement (PCRD), au programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP), au programme européen pour l'Education et la Formation tout au long de la vie (EFTLV), au programme européen Jeunesse en action (PEJA), au programme européen de soutien au secteur audiovisuel européen (MEDIA) et au programme Culture +.

Aujourd'hui, peu d'institutions locales des PTOM bénéficient et gèrent directement des projets communautaires dans le Pacifique, faute notamment de connaissances quant aux procédures communautaires. Or, dans le cadre de la future Décision d'Association d'Outre Mer, actuellement en négociation et qui devrait entrer en vigueur en 2014, la Commission européenne a proposé que les PTOM bénéficient d'opportunités de financement supplémentaires en étendant leur éligibilité à l'ensemble des programmes inscrits au budget communautaire.

Descriptif du projet :

Ce séminaire doit permettre de familiariser les institutions locales des PTOM avec les moyens et la logique d'intervention de l'Union européenne vis-à-vis des PTOM et plus précisément des institutions locales des PTOM (décision d'association, instruments financiers, programmes horizontaux ...). Les cas pratiques visent à renforcer leurs capacités de montage et de gestion de projets communautaires.

Afin de s'assurer de l'appropriation des différents points méthodologiques par les participants, ce séminaire sera organisé autour de :

- tables-rondes pour la présentation des concepts et description de cas concrets (retour d'expérience) par un (des) expert(s)
- ateliers pour des exercices concrets de mise en pratique, autour de thématiques d'intérêt mutuel concernant les thématiques des communes identifiées en amont (assainissement, eau potable, déchets, production énergétique et constructions solaires).

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Dans le cadre de la préparation de ce projet, le BAE a consulté les partenaires locaux (SPC-PF, CGF, DDC, HC et AFD) et ses homologues de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

A l'issue du séminaire d'information sur le programme thématique pour l'environnement et la Gestion des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), organisé en mai 2011, les autorités institutionnelles (parlementaires, maires etc ...) des PTOM et des ACP de la région du Pacifique ont pris conscience de l'opportunité que peuvent représenter les fonds européens pour le développement de leur pays. Ils avaient fait part de leur souhait de bénéficier de formations pratiques et didactiques au montage de projets européens.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

En mai 2012, suite à une information du Bureau des PTOM de Nouméa concernant la disponibilité de crédits dans le cadre de la Facilité de coopération technique, le BAE a préparé un projet de termes de référence afin d'organiser en Polynésie française un séminaire de renforcement des capacités des institutions locales des PTOM du Pacifique.

Dans le cadre de la préparation de ce projet de termes de référence, en juin 2012, il a consulté les partenaires locaux (SPC-PF, CGF, DDC, HC et AFD) et ses homologues de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna.

Perspectives pour 2013 :

- Améliorer l'information et l'accompagnement des communes (veille administrative et technique ; mise en place d'un site internet, désignation de référents dans les communes, mise en place de cycle de formation...)
- Améliorer la coordination entre les autorités locales pour constituer des partenariats locaux
- Renforcer la dimension européenne des projets élaborés par les communes



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 Cartographie des organisations de la société civile
 Formulation et identification d'un programme d'appui au développement des Acteurs Non Etatiques et des
 Autorités Locales en Polynésie française

Instrument UE : 10 ^e FED – TCF (Facilité de coopération technique) – 2 ^{ème} tranche	Réf. UE : N°2013/317125/1
--	-------------------------------------

Porteur du projet : Commission Européenne	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE)
---	--

Budget du projet		
Coût global	7 364 570 F CFP	61 716 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	7 364 570 F CFP	61 716 €

Durée et phasage du projet : 31 jours d'expertise, dont 20 jours de mission en Polynésie française (19 juin au 17 juillet 2013)

Partenaires du projet	
Délégation aux affaires internationales, européennes et du Pacifique (DAIE)	Coordination et suivi de la mission des 2 experts en Polynésie française Validation du rapport final de l'étude
Services de l'administration de la Pf	Consultation et audition dans le cadre de l'étude
Organisations de la société civile en Pf	
Commission européenne (Délégation de l'UE et Bureau des PTOM)	Validation du rapport final de l'étude

Le projet

Objectifs principal : Améliorer la gouvernance concertée en Polynésie française

Objectifs spécifiques :

- Elaborer un inventaire-diagnostic exhaustif des organisations de la société civile en Polynésie française ;
- Formuler une stratégie d'appui au renforcement du rôle des organisations de la société civile, en particulier dans les domaines d'intervention de l'Union européenne et notamment ceux pour lesquels sa contribution est fondamentale.

Stratégie et philosophie du projet :

La réalisation de cette cartographie vise à terme à garantir une meilleure implication des organisations de la société civile dans la préparation et la mise en œuvre des programmes de coopération avec l'Union européenne (projets financés dans le cadre du FED) et une meilleure participation des organisations de la société civile aux programmes communautaires auxquels la Polynésie française est éligible (sources potentielles de financement dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, de l'environnement, de la culture, de la création...).

Bénéficiaires du projet : La DAIE et les services de l'administration de la Polynésie française, les organisations de la société civile en Polynésie française : organisations faitières (plate-formes, forums, réseaux thématiques, fédérations...); organisations intermédiaires (ONG, associations, organisations syndicales, confessions religieuses...); organisation de base (associations de quartier, comités locaux de femmes; groupes religieux de base...), la population de la Polynésie française et la Commission européenne.

Résumé du projet : A la demande de la Polynésie française, l'Union européenne a accepté de financer en 2013 la réalisation d'une cartographie des organisations de la société civile sur son territoire. La date de lancement de l'étude a été fixée au 17 juin 2013 et ses résultats devraient être connus à la fin du mois de juillet 2013. Deux consultants seront sélectionnés pour sa réalisation et présents en Polynésie française du 19 juin au 17 juillet 2013.

Cette mission doit aboutir à l'élaboration d'un inventaire-diagnostic exhaustif des organisations de la société civile en Polynésie française ainsi qu'à la formulation d'une stratégie d'appui au renforcement de leur rôle dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, et notamment des programmes de coopération avec l'Union européenne.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Ce projet s'inscrit dans la démarche de refonte du service public lancée depuis janvier 2010 par la Polynésie française mais également dans le cadre de la politique de soutien de l'Union européenne au renforcement des capacités des acteurs de la société civile, qu'elle mène notamment afin d'améliorer l'impact, la prévisibilité et la visibilité de ses actions dans les pays partenaires.

Par ailleurs, la mise en œuvre d'une stratégie de concertation et de dialogue entre les organisations de la société civile et les autorités du pays est un préalable susceptible de permettre aux acteurs locaux de bénéficier pour leurs projets de financements européens, puisqu'elle conditionne parfois l'éligibilité des pays tiers à certains des instruments financiers européens.

Descriptif du projet :

- Analyse documentaire ;
- Entretiens individuels avec les services de l'administration et les organisations de la société civile (OSC) ;
- Distribution et analyse de questionnaires auprès des organisations de la société civile ;
- Ateliers de synthèse et de restitution pour permettre la confrontation et la capitalisation.

La démarche « boule de neige », qui consiste à identifier au fur et à mesure les organisations qui doivent faire l'objet d'une analyse en profondeur, est adoptée dans le cadre de cette étude.

Principaux résultats attendus :

- Identification des différents types d'acteurs, de leurs champs d'intervention, de leurs modalités d'organisation, de leurs capacités d'influence ainsi que de leur pertinence au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et des priorités d'intervention de l'Union européenne en Polynésie française (complémentarité avec les priorités du Fonds Européen de Développement et des programmes communautaires horizontaux) ;
- Identification des initiatives de soutien à ces acteurs (ex : programme de renforcement des capacités des OSC financés par les bailleurs) ;
- Présentation du cadre légal et institutionnel relatif aux OSC ;
- Présentation des mécanismes institutionnels en vigueur guidant l'interaction entre le gouvernement de la Polynésie française et les OSC et analyse des objectifs et stratégies du gouvernement ;
- Propositions pour renforcer les capacités de la société civile en Polynésie française et les structurer ;
- Suggestions de mécanismes à mettre en place pour que la société civile soit impliquée dans la planification, le suivi et l'évaluation de la coopération UE-Polynésie française ;
- Eléments relatifs aux modalités de financement d'un éventuel programme d'appui aux OSC en Polynésie française par la Commission européenne.

Impact visé : cf. Stratégie et philosophie du projet

- Fixer un « point de départ » pour la réflexion sur la société civile en Polynésie française ;
- Définir un cadre stratégique d'intervention vis-à-vis de la société civile en Polynésie française.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les OSC sont au cœur même de la démarche (consultations, réflexion pour la définition des priorités en matière de renforcement de leurs capacités, information des résultats et association à la mise en œuvre.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

- Mai 2012 : Présentation de la demande de financement par la PF au Bureau des PTOM de Nouméa ;
- Mai-Juin 2012 : Rédaction des termes de référence (TdR) de l'étude par la PF, en lien avec le Bureau des PTOM de Nouméa ;
- Juillet 2012 : Confirmation du financement du projet par le Bureau des PTOM de Nouméa pour l'année 2012, après avis du siège à Bruxelles ;
- Septembre 2012 : Annonce du report du financement du projet en 2013 (financement du séminaire sur le renforcement des capacités des institutions locales des PTOM du Pacifique en 2012) ;

Etat d'avancement du projet en 2012 : Lancement du projet reporté à 2013.

Perspectives en 2013 :

- Mars 2013 : Révision des TdR de l'étude par la PF, en lien avec le Bureau des PTOM de Nouméa ;
- Avril 2013 : Lancement de l'appel d'offres par la Commission européenne ;
- Mai 2013 : Sélection de la société TRANSTEC par la Commission européenne (consultants sélectionnés : Maurizio Floridi et Marie-Thérèse Mayoux) ;
- 17 juin 2013 : Date de lancement du projet ;
- 19 juin 2013 : Réunion de briefing avec le Bureau des PTOM de Nouméa ;
- 19 juin – 17 juillet 2013 : Mission des deux consultants en PF (8 juillet 2013 : 1^{er} atelier de restitution ; 15 juillet 2013 : 2^{ème} atelier de restitution)
- Fin juillet 2013 : Validation du rapport final de l'étude et atelier de restitution ;
- 2^{ème} semestre 2013 : Mise en œuvre des recommandations du rapport final de l'étude.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
« Similarity in Variety » - « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe »

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral	Réf. UE : Contrat n°2011-1-TR1-COM06-24157 4
--	---

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.	Responsable du suivi du projet en PF : M. Le Bronnec Yann, enseignant au Centre scolaire primaire de Hiva Oa-Marquises.
--	---

Budget du projet		
Coût global	12 302 934 F CFP	103 386 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 952 747 F CFP	24 813 €
Polynésie française-DEP	4 306 015 F CFP	36 185 €
Commune	1 722 406 F CFP	14 474 €
Autres (parents, enseignants)	3 321 766 F CFP	27 914 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des Marquises	Suivi pédagogique
La mairie, les parents d'élèves, la communauté éducative.	Soutien financier
7 écoles primaires partenaires du projet	
Ecole de Belgique	Ecole d'Espagne
Ecole d'Italie	Ecole de Grèce
Ecole de Pologne	Ecole du Portugal
Ecole du Royaume Uni	

Le projet

Objectif principal : ce projet vise à faire acquérir des connaissances sur la diversité des cultures à travers différents systèmes éducatifs et à comparer les pédagogies d'enseignement, afin d'avoir un point de vue plus large sur les différents types d'éducation.

Objectifs spécifiques du projet : favoriser l'apprentissage des langues étrangères, découvrir et mettre en oeuvre de nouvelles pédagogies et de nouveaux modèles éducatifs, développer l'utilisation des TIC

Stratégie et philosophie du projet : il s'agit pour les élèves et les enseignants de découvrir l'autre au travers de sa langue, sa culture, et surtout dans sa manière d'éduquer et d'enseigner. Cet apprentissage se fera par le biais des mobilités (élèves et enseignants), des correspondances épistolaires et électroniques. Il sera procédé à l'énumération d'un ensemble d'activités ou lignes directrices propices à la réussite des élèves.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du CSP d'Atuona et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : Dans le cadre de l'éducation interculturelle et de la prévention contre des actes de discrimination et de xénophobie, un partenariat entre 8 écoles primaires a été mis en place afin de permettre aux bénéficiaires de mieux d'appréhender l'autre dans sa différence, notamment en réalisant une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement. Concrètement, les élèves et leurs enseignants font découvrir leurs us et coutumes et apprennent de leurs partenaires, par le biais d'échanges physiques (mobilités) ou aux moyens des technologies de communication.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

L'Union européenne, par décision, a établi le programme Education et Formation Tout au Long de la Vie - EFTLV, dont l'objectif général est de contribuer à son développement en tant que société de la connaissance avancée, caractérisée par un développement économique durable, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une cohésion sociale accrue, tout en assurant une bonne protection de l'environnement pour les générations futures. En particulier, il vise à favoriser les échanges, la coopération et la mobilité entre les systèmes d'éducation et de formation au sein de l'Union européenne, afin qu'ils deviennent une référence de qualité mondiale.

En juillet 2011, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté la charte de l'Education (soit 20 ans après la 1^{ère} charte de 1992) qui énonce ses objectifs et ses principes généraux autour du triptyque « une Ecole pour tous », « une Ecole performante », « une Ecole ouverte ».

Selon la présente charte, l'Education a pour finalité d'élever l'enfant pour qu'il devienne une personne responsable, respectueuse d'elle-même, des autres et de l'environnement. Concrètement l'Ecole permet à l'élève d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour son insertion dans la vie professionnelle, en développant ses capacités de travail, d'initiative et de créativité. L'éducation doit contribuer à faire prendre conscience aux élèves des valeurs humaines et sociales fondamentales leur permettant de vivre au sein de la communauté polynésienne en citoyens responsables. Se référant aux valeurs universelles et aux principes de la République, l'Ecole transmet une culture humaniste et combat toute discrimination. Elle réconcilie le jeune polynésien avec sa propre culture et le conforte dans son identité. L'Ecole permet l'enrichissement mutuel des cultures et forme des citoyens respectueux et fiers d'appartenir à une société plurielle.

Le système éducatif polynésien se dote également d'un projet éducatif quadriennal pour mettre en œuvre ces dispositions. Ce projet, arrêté en conseil des ministres, fixe six orientations prioritaires, déclinées en objectifs concrets. Chaque objectif est assorti de modalités de mise en œuvre et d'indicateurs pour une évaluation annuelle des performances accomplies. On peut notamment y lire que toute action qui contribue à la découverte et au rapprochement des cultures et des peuples est encouragée. En effet, l'ouverture à la région du Pacifique et à l'Europe constitue un objectif opérationnel de l'Ecole ouverte.

Descriptif du projet :

Ce projet a pour but d'établir une comparaison des méthodes pédagogiques d'enseignement des 8 écoles primaires partenaires du projet.

Les résultats du projet sont :

- la création d'un logo du projet par le biais d'un concours et en utilisant l'espace Twin space. Le logo de l'école d'Italie a été choisi pour représenter le projet.

- l'élaboration d'un glossaire de l'éducation en anglais et dans toutes les langues des participants :

Chaque partenaire prépare un glossaire bilingue voire trilingue et le partage avec les autres. Ce travail est réalisé sur papier dans un premier temps puis avec l'aide des outils et logiciels informatiques.

- la conception d'un site web du projet, afin d'assurer la poursuite et la pérennité du projet ;

a réalisation de dessins, de photos et de modèles de leçons.

La réalisation d'exposés sur les différents pays du partenariat a permis aux élèves de toucher plusieurs domaines (arts visuels, lecture, TICE...). Certaines séances alimentent l'espace afin de montrer les méthodes pédagogiques utilisées pour amener une notion, ces séances sont le plus souvent dans la langue du pays.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les parents des élèves seront associés à la mise en œuvre du projet, afin de contribuer à leur intervention dans l'éducation de leur enfant et à leur ouverture sur le monde.

La FOL est l'organisme reconnu qui peut recevoir les subventions venues d'Europe et elle est chargée de la réservation des billets internationaux de Tahiti au pays organisateur de la rencontre et elle est chargée du paiement.

De plus toutes les cartes d'embarquement doivent lui être transmises ainsi que les attestations de présence de chaque rencontre. Ces documents serviront de preuve en cas de contrôle des comptes.

La DEP est le partenaire incontournable du projet puisqu'elle finance 35% du budget. Elle est l'organisme qui veille au bon déroulement et rappelle les échéances importantes du projet (rapport intermédiaire, RAE, rapport final...). Chaque déplacement en Europe doit être approuvé par le Directeur de la DEP et le Ministre de l'Education.

La circonscription pédagogique suit le projet par l'intermédiaire de l'enseignant porteur du projet ou par le directeur de l'école. Elle fait suivre les documents concernant les déplacements aussi rapidement que possible vers Tahiti.

La mairie apporte une aide financière de 14% du budget ainsi qu'un soutien logistique pour la constitution des passeports et appose son cachet sur les autorisations de sortie hors du territoire polynésien. Elle veille aussi au bon déroulement de la rencontre des partenaires européens sur l'île en organisant les transports et le logement.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Depuis 2010, sous l'impulsion du ministère en charge de l'éducation, la direction de l'enseignement primaire (DEP) s'est lancée dans la promotion des dispositifs européens de mobilité pour les enseignants et les élèves des écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) de Polynésie française.

Ainsi en août 2010, un dispositif expérimental, regroupant les porteurs de projet 6 écoles de Polynésie française, leur circonscription pédagogique, les cellules « langues et cultures polynésiennes » et « anglais », et d'autres divisions de la DEP, et la FOL, a permis de se familiariser avec un montage de projet de partenariat multilatéral Comenius. Ce travail collaboratif a abouti à la recherche de partenaires (nov 2010), l'élaboration et l'inscription de projet (août 2010- fév 2011), et pour certains à des visites préparatoires (janv-fév 2011).

en 2011 :

- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France ;
- juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention ;
- août 2011 : lancement effectif des projets ;
- octobre 2011 : première rencontre en Belgique (12 au 16 octobre 2011) : élaboration du planning des mobilités pour les deux années (prise en compte des différences de calendriers scolaires et de saisons ainsi que des temps de transports).

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- 2^{ème} rencontre en Espagne du 11 au 15 janvier 2012 : mobilités de 6 élèves et de 2 enseignants ;
- 3^{ème} rencontre au Royaume Uni du 14 au 18 mars 2012 : mobilités de 6 élèves et 2 enseignants ;
- 4^{ème} rencontre en Pologne du 16 au 20 mai 2012 : mobilités de 6 élèves et 2 enseignants ;
- 5^{ème} rencontre au Portugal du 26 au 30 septembre 2012 : mobilité d'1 enseignant ;
- 6^{ème} rencontre en Grèce du 7 au 11 novembre 2012 : mobilité d'1 enseignant.

L'école a procédé à une levée de fonds en organisant une kermesse.

Evaluation des activités en 2012 :

Les objectifs pédagogiques de l'année sont atteints.

Le plus gros problème est d'ordre financier. Le choix d'effectuer des mobilités d'élèves a nécessité des levées de fonds conséquents.

Pour l'année 2012, les dépenses de l'école s'élevaient à 17 034 euros (2 027 091 F. CFP) pour le séjour dans les pays et les billets d'avion (Air Tahiti) et les dépenses de la DEP et UE s'élevaient à 53 657 euros (6 385 189 F. CFP pour les billets internationaux sans les assurances.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour faciliter la mise en oeuvre du projet, il est indispensable d'impliquer l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'école. En tant qu'enseignant et responsable du suivi de projet, il a été difficile par moment de gérer le travail du projet Comenius et celui d'enseignant. Le directeur d'école paraît être la personne idéale pour assumer le rôle de responsable du suivi de projet.

Perspectives pour 2013 :

- février 2013 : accueil des partenaires en Polynésie française
- mai 2013 : dernière mobilité en Italie
- juillet 2013 : clotûre du projet Comenius
- août 2013 : finalisation du rapport final



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 « Good food, feel well » - « Une meilleure alimentation, pour une meilleure santé »

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral	Réf. UE : Contrat n°2011-1-ES1-COM06-34524 2
--	---

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.	Responsable du suivi du projet en PF : Mme Valmène TOOFA, Conseillère pédagogique aux Australes, Groupe scolaire Anti-Avera-Moerai.
--	--

Budget du projet		
Coût global	10 884 216 F CFP	91 464 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 938 705 F CFP	24 695 €
Polynésie française	4 244 849 F CFP	35 671 €
Commune	1 523 795 F CFP	12 805 €
Coopérative scolaire et parents	979 489 F CFP	8 231 €
Enseignants	1 197 259 F CFP	10 061 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des Australes	Suivi pédagogique
La mairie, les parents d'élèves, la communauté éducative.	Soutien financier
7 écoles primaires partenaires du projet	
Ecole d'Allemagne	Ecole d'Espagne
Ecole d'Italie	Ecole de Norvège
Ecole de Roumanie	Ecole du Royaume-Uni
Ecole de Turquie	

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :
 Ce projet vise à l'acquisition des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays. Les élèves et enseignants vont donc explorer et étudier leurs propres richesses naturelles et les faire connaître à leurs partenaires.

Stratégie et philosophie du projet : La découverte et la ré appropriation des produits de son terroir permettront aux élèves de disposer d'alternatives en terme d'hygiène alimentaire Outre l'organisation de mobilités d'enseignants, des échanges réguliers entre élèves seront organisés via internet.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du groupe scolaire Anti-Avera-Moerai de Rurutu et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : « Good food, feel well » est un projet axé sur la santé et l'hygiène alimentaire par l'utilisation de produits naturels locaux et importés. Pendant 2 ans, élèves et enseignants vont veiller à acquérir des connaissances relatives à une bonne hygiène alimentaire en tenant compte des spécificités de chaque pays et à développer des actions pédagogiques et ludiques pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée, en valorisant les produits du terroir (échanges entre élèves par l'usage des TIC et mobilité d'enseignants).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
Cf les orientations citées dans la fiche projet analytique du projet « Similarity in Variety » - « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe » - P 84.

L'augmentation de l'obésité tend à prendre des proportions alarmantes au sein de l'UE, en particulier chez les jeunes dont le nombre augmente de près d'un demi-million par an, selon les statistiques officielles publiées à Bruxelles. En Polynésie française, le problème est bien réel et cela engendre d'autres maladies telles que le diabète. Il est nécessaire de sensibiliser les élèves aux vertus d'un régime alimentaire bien équilibré avec l'aide de toute la communauté éducative et la santé, afin qu'ils deviennent des citoyens conscients de prendre des décisions pour leur vie, leur environnement et la société.

Descriptif du projet :

Il s'agit de contribuer au développement de la personnalité de l'enfant, afin de l'aider à prendre des décisions responsables en matière de consommation. Ainsi ce partenariat se concentre et coopère dans quatre domaines principaux : la santé par les aliments, l'aspect interculturel de la nourriture, les pratiques autour de la nourriture et la gestion de l'alimentation en milieu scolaire.

Après avoir étudié autour du thème de l'art culinaire local basé sur l'exploitation de produits naturels, les élèves et enseignants doivent comprendre l'importance de la préserver. Appartenant aujourd'hui à une société de consommation, les élèves doivent prendre conscience de l'envahissement dans le quotidien d'aliments issus de la production industrielle, chercheur de profit au dépend de la qualité. De ce fait, mieux manger c'est mieux vivre et plus longtemps.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Les élèves interrogent et observent la réalisation de recettes traditionnelles en perdition au sein de leur famille. La mairie a contribué à l'amélioration des menus de la cantine scolaire qu'elle gère, elle a aussi apporté l'aide technique à l'organisation des actions de l'école.

La Fédération des Œuvres Laïques de Polynésie française, support financier du projet, a assuré la gestion financière et logistique du projet (réservation et paiement des billets d'avion).

La Direction de l'Enseignement Primaire, partenaire institutionnel, a apporté son soutien financier, pédagogique et administratif.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**Historique du projet :**

- janvier 2011 : visite préparatoire
- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F)
- juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- août 2011 : début du projet « Good Food, Feel Well » mise en œuvre du programme commun et élaboration de projets pluridisciplinaires.
- octobre 2011 : 1^{ère} mobilité en Espagne
- novembre 2011 : séminaire à Paris avec la 2E2F
- décembre 2011 : 2^{ème} mobilité en Angleterre

Etat d'avancement du projet en 2012 :

12 mobilités d'enseignants ont été programmées et se répartissent de la manière suivante :

29 février au 4 mars 2012 : Norvège – Trondelag (Hell) – Laanke skole ;

28 mars au 1^{er} avril 2012 ou du 25 au 29 avril 2012 : France – Polynésie Française (Rurutu) ;

12 au 17 octobre 2012 : Italie – Puglia (Andria) – Scuola Statale 5^o Circolo Didattico "G. Verdi ;

4 au 9 décembre 2012: Allemagne – Bayern (Hoesbach) – Volksschule Hösbach-Winzenhohl (Grundschule).

Les réunions organisées dans le cadre des mobilités répondent aux attentes du projet et permettent la programmation et les échanges de travaux et de pratiques.

Par ailleurs, chaque école a pu faire au moins une visioconférence avec les écoles du partenariat, ce qui revient à un total de 28 rencontres d'élèves par visioconférence, des classes maternelles aux classes de l'élémentaire. La correspondance scolaire est installée entre les classes du cycle 3 et celles des écoles partenaires. Les productions écrites alimentent le blog du projet : <http://goodfood-feelwell.blogspot.com/>.

Le projet e-twinning n'a cependant pas pu être mis en place, il est reporté à l'année prochaine.

En conclusion, l'évolution du projet et de l'implication des écoles en partenariat avec toute la communauté éducative. Sont très satisfaites.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- ✓ Des difficultés techniques dans l'usage des TIC (connexion lente et aléatoire) perturbent es visioconférences avec les écoles du partenariat. --> Il a été demandé de favoriser les échanges par courriel ou courrier postal.
- ✓ Le décalage horaire ne permet pas la rencontre par visioconférence de tous les élèves d'une même classe de Rurutu avec la classe partenaire.. Un effort sera fait de la part des classes partenaires afin qu'ils puissent organiser leur visioconférence en soirée.
- ✓ La gestion du blog incombe principalement au responsable du suivi de projet. Il s'agira pour la prochaine rentrée de former les enseignants à la conception et à la gestion.
- ✓ Une bonne communication dans l'ensemble cependant certaines écoles devraient s'engager davantage sur le blog commun, la plateforme facebook des enseignants (groupe fermé <https://www.facebook.com/groups/goodfoodfeelwell/>), et répondre aux courriers électroniques.

Perspectives pour 2013 :

2 mobilités : Roumanie (7ème mobilité) et Turquie (8ème mobilité)

Poursuivre les objectifs du projet et tenir compte des échéances.

Arriver au terme du projet et rendre le bilan avant septembre 2013.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE



Titre du projet :
« Be healthy, feel happy » - « Bien dans son corps - bien dans sa tête »

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – COMENIUS Partenariat multilatéral	Réf. UE : Contrat n°2011-1-TR1-COM06-27361 7
--	---

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.	Responsable du suivi du projet en PF : Mme Lovaina Teaniniuraitemoana, enseignante dans le groupe scolaire Vaiaau-Fetuna de Raiatea.
--	---

Budget du projet		
Coût global	8 459 570 F CFP	70 892 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 162 468 F CFP	18 172 €
Polynésie française	4 257 344 F CFP	35 776 €
Coopérative scolaire et autres	2 039 758 F CFP	17 093 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2011-2012 et 2012-2013.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des ISLV	Suivi pédagogique
La mairie, les parents d'élèves, les enseignants.5	Soutien financier
6 écoles primaires partenaires du projet	
Ecole Zonnebos de Belgique	Ecole Mazarron d'Espagne
Ecole Tynavos de Grèce	Ecole Rho d'Italie
Ecole Ornontowice de Pologne	Ecole Vila Nova de Baronia de Portugal

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : ce projet vise à la prise de conscience, par les élèves, les enseignants et les parents, de l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et à l'adoption d'un mode de vie sain basé sur une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive.

Stratégie et philosophie du projet : concrètement il s'agit de se découvrir (exploiter ses propres richesses naturelles, culturelles et linguistiques), de s'ouvrir à l'autre (partager ses connaissances et compétences) et d'accueillir l'autre (apprendre, comprendre, accepter une diversité autre que la sienne). Outre l'organisation de mobilités d'élèves et d'enseignants, des échanges réguliers seront organisés via internet.

Bénéficiaires du projet : les élèves et les enseignants du groupe scolaire Vaiaau-Fetuna de Raiatea et de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet : Ce projet vise à faire prendre conscience aux élèves, aux enseignants et aux parents de l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et à adopter un mode de vie sain, en se basant sur une alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive.

La première année du projet sera consacrée à la question de l'alimentation saine, en présentant des recettes locales, traditionnelles et faciles à réaliser. La deuxième année sera employée à la promotion de la culture et des sports traditionnels de tous les pays partenaires au projet. Une place importante sera réservée aux langues polynésiennes et anglaise.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
Cf les orientations citées dans la fiche projet analytique du projet « Good food, feel well » - « Une meilleure alimentation, pour une meilleure santé » - P 86.

Descriptif du projet :
« Be healthy, feel happy » se fonde sur le principe d'être bien dans son corps, bien dans sa tête. Grâce à diverses d'activités d'apprentissage notamment la tenue d'un jardin potager « The healthy kitchen garden » ; le recyclage d'objets qui serviront de jeux et d'embellissement de la cour de l'école ; la création d'un site internet pour le projet, les élèves, enseignants et l'ensemble de la communauté éducative prendront conscience de l'importance d'une alimentation saine et équilibrée, de l'intérêt de jouir pleinement des produits bios, locaux et frais.
L'apprentissage et le partage de son patrimoine linguistique et culturel concourent à la réussite de ce projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

La Fédération des Œuvres Laïques s'est chargée de gérer la partie financière du projet. Elle réservait et payait les billets d'avion internationaux avec les connexions après avoir reçu l'aval de la Direction de l'Enseignement Primaire. Elle a géré également les problèmes de connexion de vols rencontrés et offrait une assurance voyage annuelle qui couvre plusieurs dépenses inopinées. Une concertation basée sur une bonne relation humaine avec la FOL a permis de prendre des décisions adéquates pour l'organisation des voyages. C'est un organisme efficace.

La Direction de l'Enseignement Primaire s'est occupée de la partie administrative. Elle était chargée du suivi des dossiers (autorisations de sorties, des invitations, des bilans, etc...).

Les coopératives scolaires, les APE, la commune de Tumaraa, des associations caritatives et les donateurs ont permis de financer les surcoûts de ce projet.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**Historique du projet :**

Le travail collaboratif entre les représentants de l'école, de la circonscription pédagogique et de la direction de l'éducation a abouti à la recherche de partenaires (nov 2010), l'élaboration et l'inscription de projet (août 2010-fév 2011), et pour certains, dont le GS de Vaiaau-Fetuna, à des visites préparatoires (janv-fév 2011).

en 2011 :

- janvier 2011 : visite préparatoire à Istanbul
- février 2011 : dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence Europe-Education-Formation France (A2E2F)
- juin/Juillet 2011 : résultat et obtention de la subvention
- août 2011 : début du projet
- octobre/Novembre 2011 : première mobilité au Portugal

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- janvier 2012 : deuxième mobilité en Italie :
- avril 2012 : troisième mobilité en Grèce
- juin 2012 : quatrième mobilité en Angleterre et bilan intermédiaire pour l' A2E2F.
- Novembre 2012 : cinquième mobilité en Pologne
- Décembre 2012 : accueil des délégations européennes à Tahiti puis à Raiatea, Polynésie française

Evaluation des activités en 2012 :

La fonction d'enseignante d'une classe à plusieurs niveaux et le rôle de responsable du suivi de projet génèrent une surcharge de travail. Il conviendrait que le directeur assume la charge de responsable du suivi. Par ailleurs, un soutien technique dans la rédaction des documents administratifs notamment les bilans et rapports est à prévoir.

Perspectives pour 2013 :

- Avril 2013 : sixième mobilité en Belgique
- Mai 2013 : dernière mobilité en Espagne
- juillet 2013 : Fin du projet Comenius
- Août 2013: rédaction du rapport final



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Culture et Nature en Europe

Instrument UE : EFTLV - Partenariat Comenius 2011 **Réf. UE :** 2011-1-RO1-COM06-14655 5

Porteur du projet : Proviseur du lycée agricole d'Opunohu **Responsable du suivi du projet en PF :**
2011-2012 : Audrey LACHAUD / 2012-2013 : Marie BOUCHON, professeurs d'Education Socio Culturelle

Budget du projet		
Coût global	2 209 200 F CFP	18 513 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 147 940 F CFP	18 000 €
Polynésie française	61 260 F CFP	513 €

Durée et phasage du projet : Partenariat multilatéral de deux ans (période du contrat financier 01/08/2011 - 31/07/2013).
durée des phases de mise en œuvre et de clôture : date de mise en œuvre septembre 2011, date du bilan intermédiaire 30 juin 2012, date du bilan final le 30 septembre 2013.
date de signature de la convention de financement : août 2011

Etablissements partenaires	
Roumanie, GRUP SCOLAR TEHNIC TARGU FRUMOS	Espagne (Canaries) I.E.S. ADEJE, Tenerife
France, Saint Martin (Guadeloupe) Collège Mont des Accords	Polynésie Française, L.P.A. d'Opunohu (Moorea)
Turquie, Istanbul Cengizhan Anadolu Lisesi	Grèce (Crète) 1o GYMNASIO KOUTSOURA

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :
Il s'agit de promouvoir la citoyenneté européenne et donner un exemple d'une citoyenneté interculturelle active dans l'école, comme base de la cohésion sociale en Europe.

Stratégie et philosophie du projet : les mobilités et les échanges.

Bénéficiaires du projet :
Les élèves, leurs enseignants et de manière plus large les membres de la communauté éducative.

Résumé du projet :
Le projet est destiné aux élèves de 10 à 18 ans et propose de thématiser l'édification d'une société interculturelle en Europe par la citoyenneté active comme base de la cohésion sociale en Europe. Les activités mises en œuvre dans le cadre de ce projet permettront un échange de pratiques pédagogiques, scolaires, professionnelles et culturelles entre les partenaires. Les liens interhumains et culturels ainsi créés entre apprenants, enseignants et communautés locales auxquelles ils appartiennent, perpétueront le projet pour mener à de nouvelles approches et collaborations et généreront une solidarité entre les participants des régions plus éloignées et périphériques de l'Europe.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :
Cf les orientations citées dans la fiche projet analytique du projet « Similarity in Variety » - « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe » - P 84.

Relevant du Programme pour l'Education et la Formation tout au long de la vie-COMENIUS, ce projet s'inscrit dans le projet d'établissement (NPE) de l'EPEFPA de la Polynésie française adopté en Conseil d'Etablissement de juin 2010.

Le projet d'établissement énonce les axes stratégiques suivants :

- former et contribuer à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle,
- être acteur de l'animation et du développement des territoires (du local au mondial),
- favoriser les échanges internationaux, l'apprentissage des langues, la valorisation de la culture polynésienne.

Descriptif du projet :

Chaque établissement effectue des recherches concernant les traditions de son pays, les métiers traditionnels spécifiques de sa région, l'influence de l'environnement et des caractéristiques naturelles sur l'origine et l'apparition de ces métiers. Suite à ces recherches, un album « Les métiers de ma région » sera réalisé, contenant des articles des élèves sur les métiers traditionnels où est située l'école et leur lien avec les caractéristiques naturelles de leur région d'origine.

On organisera dans chaque école des cours extracurriculaires pour apprendre ces métiers traditionnels. Une exposition créée en commun par les partenaires, intitulée « Le musée culturel européen » présentera les meilleures créations. Les partenaires réaliseront ensemble un DVD avec des démonstrations vidéo (faites par des artisans ou des élèves) de ces métiers traditionnels des pays partenaires.

Au final, un séminaire « Culture et nature en Europe » sera organisé avec la participation de spécialistes, d'ONG, de musées, et autres personnes et institutions intéressées par le sujet de la relation entre les métiers et l'environnement au long de l'histoire de l'humanité.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS**Historique du projet :**

février - avril 2011 : constitution et dépôt du dossier de projet « Comenius, culture et nature »

août 2011 : signature de la convention de financement

25/11 - 07/12 2011: 1^{ère} rencontre multipartenariale en Turquie.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

janvier 2012 : 2^{ème} rencontre multipartenariale à Adeje aux Canaries (Espagne) sans mobilité pour le lycée d'Opunohu.

mars 2012 : création du groupe de discussion ; présentation au public des travaux et activités réalisées dans le cadre du projet « Comenius Culture et Nature en Europe » lors de la journée porte ouverte du lycée. Interview et reportage TNTV.

mai 2012 : 3^{ème} rencontre des partenaires en Roumanie, Targu Frumos, mobilité de 2 professeurs, (664 500 F)

juin 2012 : remise du rapport intermédiaire à l'agence nationale 2E2F.

28 août - 3 septembre 2012 : 4^{ème} rencontre de l'ensemble des partenaires accueillis au lycée d'Opunohu à Moorea.

Evaluation des activités en 2012 :

Les objectifs et résultats prévus en 2012 ont globalement été atteints.

Perspectives pour 2013 :

- 9-14 janvier 2013, 5^{ème} rencontre multipartenariale à St-Martin, Guadeloupe, mobilité d'un professeur (457 000 F). Synthèse des activités réalisées dans chaque structure depuis août 2012. Présentation des diaporamas et vidéographies en cours de réalisation sur les métiers traditionnels en vue de la finalisation du DVD.

- 10-17 mai 2013, 6^{ème} et dernière rencontre à Ierapetra en Crète (Grèce), mobilité de deux professeurs (690 000 F). Participation au colloque « Nature et Culture », conférences illustrées de visites significatives sur le terrain. Programme de découverte de divers lieux naturels et culturels représentatifs, rencontre avec la municipalité, spectacle de fin d'année de l'école partenaire.

- juillet 2013 : fin du projet ;

- 30 septembre 2013 : bilan final.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
 Agricultural Conditions in Different Climatic Zones
Comparaison des différentes conditions d'agriculture selon les zones climatiques.

Instrument UE : Education et Formation Tout au long de la Vie (EFTLV) – Leonardo Da Vinci, mobilité élèves et enseignants.	Réf. UE : 2012-1-CZ1-LEO04-09837 2 et 2012-1-CZ1-LEO04-09837 3
---	---

Porteur du projet : Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française.	Responsable du suivi du projet en PF : Grégoire MASSONNET, conseiller pédagogique des CJA - CJA de Tahaa et CJA de Vaia'au.
--	--

Budget du projet		
Coût global	9 085 680 F CFP	76 139 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	5 966 500 F CFP	50 000 €
Fond propres (Ministère ; DEP ; Coopérative des CJA)	3 119 180 F CFP	26 139 €

Durée et phasage du projet : 24 mois- 2 années scolaires : 2012-2013 et 2013-2014.

Partenaires du projet	
La Fédération des œuvres laïques- ligue de l'enseignement en Polynésie française (FOL)	Gestion et suivi financier du projet
La Direction de l'Enseignement Primaire (DEP)	Suivi administratif
La circonscription pédagogique des CJA	Suivi pédagogique et coordination
La mairie, les parents d'élèves, les enseignants.	Soutien financier
3 établissements partenaires du projet	
STREDNI ZEMEDELSKA A VETERINARNI SKOLA LANSKROUN Collège de formation en agriculture et vétérinaire de Lanskroun (République Tchèque)	
Zdravstvena je veterinarska skola (Ecole de formation aux carrières sanitaires et vétérinaires de Croatie)	Zemědělsko - obchodní družstvo Žichlínek (Coopérative agricole de République Tchèque)

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :
 ce projet vise à échanger sur des pratiques de formation et des techniques professionnelles dans le domaine de l'agriculture entre les différents établissements des pays partenaires.

Stratégie et philosophie du projet :
 concrètement il s'agit pour les élèves d'acquérir certains savoirs liés au domaine d'activités et de productions de la terre (protection des végétaux, fertilisation et amendement du sol, élevage et soin des animaux), d'échanger sur les pratiques professionnelles et aussi de connaître les évolutions technologiques à l'échelle européenne. Quant aux enseignants, ce projet leur permettra de réactualiser leurs connaissances de l'enseignement professionnel. Enfin, les échanges et le partage entre élèves de même formation peuvent rendre leurs réflexions et cheminement scolaire et professionnel plus attractifs.

Bénéficiaires du projet :
 les élèves et enseignants du Centre de Jeunes Adolescents (CJA) de Vaia'au (Raiatea) et du CJA de Tahaa, de manière plus large l'ensemble de la communauté éducative.

Résumé du projet :
 Le projet vise à permettre aux élèves et enseignants des 2 CJA en question d'échanger sur des pratiques de formation et des techniques professionnelles dans le domaine de l'agriculture avec leurs homologues européens. Outre l'organisation de visites d'études, à l'occasion desquelles ils pourront participer à des cours au sein des établissements d'accueil, des échanges réguliers seront organisés via internet et un CD interactif intégrant toutes les informations collectées au cours du projet sera produit, afin de permettre une diffusion des résultats du projet au plus grand nombre et notamment aux autres CJA de Polynésie française ainsi qu'aux établissements de même domaine de formation.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Cf les orientations citées dans la fiche projet analytique du projet « Similarity in Variety » - « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe » - P 84.

De manière générale, l'agriculture est un secteur économique encore peu développé en Polynésie française, alors même que celle-ci dépend encore largement des importations. Le développement de ce secteur fait donc partie des priorités du gouvernement local car il représente un atout fondamental pour l'autonomie alimentaire du pays.

Par ailleurs, les techniques d'agriculture actuellement développées en Polynésie sont encore très portées sur l'utilisation abusive des pesticides et d'engrais chimiques pouvant entraîner des conséquences graves sur l'environnement et la santé. Ainsi, l'agriculture biologique représente un enjeu majeur tant d'un point de vue économique que sanitaire, social et environnemental, d'autant plus que les lieux de commercialisation de produits relevant de l'agriculture biologique reste limités à quelques secteurs géographiques.

Les Centres pour les Jeunes Adolescents - CJA sont une particularité de la Polynésie française. Ils ont pour mission de permettre à des élèves en difficulté scolaire de poursuivre des études au moins jusqu'au terme de la scolarité obligatoire. Une formation professionnelle polyvalente alliant théorie et pratique dans des domaines liés au développement de la Polynésie française (agriculture, artisanat, tourisme, activités de la mer, bâtiment...) y est dispensée sur une période de 4 ans et est sanctionné par un examen diplômant. Un plan de réforme des CJA a récemment été acté en conseil des ministres afin de permettre des passerelles avec le second degré.

Descriptif du projet :

Ce projet d'échanges vise à permettre, au cours des 2 années à venir, aux élèves et enseignants des établissements partenaires de renforcer leurs compétences, d'améliorer la qualité de la formation professionnelle continue et de promouvoir la contribution de la formation professionnelle au processus d'innovation dans le domaine agricole (et notamment en agriculture biologique), grâce à la réalisation de visites d'études en Europe et en Polynésie française, la mise en place d'un système d'échanges par internet entre établissements partenaires et la réalisation d'un CD interactif intégrant toutes les informations collectées durant la durée du projet.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Ministère de l'Education et Direction de l'Enseignement Primaire : soutien financier et logistique (personnel).

Ministère de l'agriculture : soutien technique par l'intermédiaire de ses services.

Inspection pédagogique des CJA : coordination pédagogique

Fédération des Œuvres Laïques de Polynésie française : gestion financière du projet.

Municipalité de Tumara'a et Tahaa : soutien logistique

Coopérative des CJA : organisation pédagogique des activités professionnelles et culturelles

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Des prises de contact par les CJA avec leurs homologues européens ont eu lieu fin 2011 et une « visite préparatoire » des représentants des 2 CJA de Polynésie a eu lieu en République Tchèque fin janvier - début février 2012.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

- Février 2012 : visite préparatoire au projet dans le pays coordonnateur (république Tchèque).
- Septembre 2012 : démarrage du projet – 1^{ère} rencontre en République tchèque.
- Octobre 2012 : Mobilités de 5 élèves et 3 enseignants en République Tchèque
- Décembre 2012 : réalisation de la première partie du CD interactif : conditions climatiques

Evaluation des activités en 2012 :

Les objectifs pédagogiques ont été atteints. Les mobilités prévues ont été réalisées. Quelques ajustements ont été nécessaires (cf. rapport intermédiaire communiqué à la 2^{de}F) en ce qui concerne une date de déplacement et la réalisation de la compilation des travaux sur support numérisé. Nos élèves maîtrisent insuffisamment l'anglais (niveau A1 du cadre européen de référence des langues) pour profiter pleinement des activités.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Afin de mieux appréhender les contenus des enseignements en Europe et permettre une meilleure compréhension à l'occasion des visites, un renforcement de l'apprentissage de la langue anglaise s'avère nécessaire ainsi qu'un travail anticipé sur les lieux de visites.

Perspectives pour 2013 :

- Janvier à mai 2013 : préparation de l'accueil des partenaires européens
- Juin 2013 : accueil de 13 étudiants et enseignants de République Tchèque et de Croatie.
- Août à Décembre 2013 : finalisation de la maquette WEB pour la publication des travaux, et réalisation de la seconde partie du CD interactif : plantes cultivées dans les pays participants
- Octobre 2013 : déplacement de 7 étudiants et 3 enseignants des CJA en Croatie.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
MOBILITE DANS LE CADRE DES STAGES ETUDIANTS EN BTS

Instrument UE : EFTLV- ERAMUS- MOBILITES DES ETUDIANTS DANS LE CADRE DES STAGES	Réf. UE : FR1 – ERA02-36743
--	------------------------------------

Porteur du projet : Madame Antoinette PIRO Proviseur lycée AORAI	Responsable du suivi du projet en PF : Michèle LEWON - Professeur
--	---

Budget du projet		
Coût global	2 457 243 F CFP	20 592 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	2 457 243 F CFP	20 592 €

Durée et phasage du projet : Il s'agit d'un financement dans le cadre des stages en entreprise pour la période 2012-2013

Partenaire du projet	
GRECOTEL GRECE	Entreprise d'accueil

Le projet

Objectif principal :

- permettre aux étudiants inscrits à la formation préparant au brevet de technicien supérieur (BTS) d'effectuer leur stage à l'étranger.

Objectifs spécifiques :

- valider sa formation en BTS
- favoriser l'ouverture d'esprit par la mobilité
- développer l'autonomie
- pratiquer dans un contexte professionnel une langue vivante étrangère.

Stratégie et philosophie du projet : mobilité d'étudiant dans le cadre de leur stage en entreprise.

Bénéficiaires du projet : La demande de financement concernait 9 étudiants du lycée AORAI et un professeur dans le cadre de l'organisation de la mobilité. Seule une étudiante en BTS AG PME-PMI stagiaire a bénéficié d'une mobilité.

Résumé du projet :

Le stage en entreprise effectué par Mademoiselle TUPUNA entre dans le cadre de sa formation en BTS Assistant de Gestion PME-PMI à référentiel commun européen. Ses missions se caractérisent par une forte polyvalence à dominante administrative. Mademoiselle TUPUNA participe à la gestion opérationnelle de l'entreprise notamment dans ses dimensions commerciales. Elle exerce ses activités dans le domaine de la gestion de la relation avec la clientèle et avec les fournisseurs ainsi que dans le domaine de la communication en anglais. Ce stage est le support d'une épreuve qui aura lieu à la rentrée 2013.

De manière plus générale, les stages en Europe et dans le bassin Pacifique aident les étudiants à s'adapter aux exigences du marché international, et leur permettent de développer des compétences en matières linguistiques, et d'améliorer leur compréhension de la culture sociale et économique du pays d'accueil. Ils sont un des éléments qui leur permet de mieux appréhender la réalité de l'Espace dont Européen dont ils font partis et dont ils sont à la fois si éloignés et d'appréhender les exigences des Entreprises à la fois dans l'environnement régional Pacifique et International. Les périodes de formation à l'étranger donnent aux étudiants une approche de l'entreprise différente de celle vécue en Polynésie. De plus, cela les encourage à élaborer un projet personnel et professionnel qui leur permettra à terme d'être davantage mobiles.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Cf les orientations citées dans la fiche projet analytique du projet « Similarity in Variety » - « Les différentes méthodologies des écoles primaires en Europe » - P 84.

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D.123-13 du code de l'éducation. En Polynésie la période de stage à l'étranger fait partie intégrante de la formation des BTS Commerce International, Tourisme, Assistant de Manager, Assistant de Gestion PME/PMI.

Descriptif du projet :

Les stages effectués en entreprise par les étudiants en BTS font partie intégrantes de leur formation et font l'objet d'une évaluation devant un jury. L'étudiant présente tout d'abord le contexte professionnel dans lequel il a évolué puis les missions ou les projets auxquels il a participé. Il s'agit d'une épreuve ponctuelle. Différentes épreuves de communication dont l'une en anglais sont également basées sur les travaux effectués en stages. Les notes des différents jurys comptent pour l'obtention du diplôme.

Les attestations de stage, les notes et les observations des tuteurs sont transmises à une commission de validation des dossiers. Chaque stage à l'étranger est valorisé sur le CV du candidat.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

- agence Europe Education Formation France (2^E2f) : recherche de stages.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2012 : mobilité effectuée en 2013.

Évaluation des activités en 2012 :

Une seule mobilité réalisée sur les 9 obtenus (en mai 2013).

Il est difficile de trouver des stages en Europe puisque nous n'avons pas la possibilité de prospecter et de rencontrer les entreprises. Les stages proposés par l'Agence 2^E2F ne correspondent à des niveaux BTS. Lorsqu'une proposition pourrait être intéressante, elle est généralement souvent obsolète.

Enfin il est tout aussi difficile de gérer le déplacement et l'hébergement des étudiants

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Mettre en place une structure interne à l'établissement qui sera chargée de la mise en place d'une base de données des entreprises européennes et du Pacifique pouvant accueillir les étudiants, de la diffusion de l'information.

Participer au consortium entre les Établissements de Nouvelle-Calédonie et ceux de la Polynésie-Française afin de travailler ensemble à la constitution d'un réseau d'entreprises et de créer une dynamique de groupe dans des projets internationaux et plus particulièrement européens. Capitaliser, les outils (production de documents contractuels ou pédagogiques communs...).

Il faut mettre en place la structure accréditée à l'international, avoir un référent à Paris qui puisse vérifier la qualité des stages, s'occuper de l'accueil des étudiants, les guider, les accompagner dans leurs démarches logistiques et enfin à travers ERASMUS pour tous qui devrait s'ouvrir aux pays tiers, ouvrir la possibilité de stages dans les Pays du Pacifique.

Perspectives pour 2013 :

- stage de l'étudiante en mai 2013.

- candidature à la Charte ERASMUS POUR TOUS pour la période 2014-2020



**Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE**

Titre du projet :
Protection et gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française
menacés d'extinction et de leurs habitats.

Instrument UE : BEST **Réf. UE :** 07.032700/2012/615869/SUB/B2

Porteur du projet : Société d'Ornithologie de Polynésie **Responsable du suivi du projet en PF :** Association Manu, Société d'Ornithologie de Polynésie (SOP).

Budget du projet		
Coût global	50 113 399 F CFP	421 124 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	29 750 000 F CFP	250 000 €
DIREN, BirdLife, CEPF	20 363 756 F CFP	171 124 €

Durée et phasage du projet : 24 mois

Partenaires du projet	
Direction de L'Environnement de Polynésie française (DIREN)	Cofinance le projet ; appui dans les démarches institutionnelles et vis-à-vis des autres administrations
BirdLife International / Fondation Jensen	Cofinance le projet via la fondation Jensen ; appui technique (plans d'action Monarques)
Conservation International / Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF)	Cofinance le projet (fin en 2012)

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :

Ce projet est axé sur le développement d'un réseau de gestion durable dans trois des quatre Zones d'Oiseaux Endémiques (ZOE) de la Polynésie française grâce à la mise en place dans chaque archipel une ou plusieurs actions concrètes de sauvegarde des espèces d'oiseaux endémiques qui y vivent.

Stratégie et philosophie du projet :

La mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE (Espèce Exotique Envahissante) dans trois îles cibles indemnes : Rimatara (Australes), Ua Huka, et Tahuata (Marquises), va contribuer à la préservation des oiseaux endémiques des ZOE de l'arrivée d'une EEE sur les dernières îles où ils persistent. Par ailleurs, la mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans deux îles cibles infestées : Tahiti et Fatu Hiva (Marquises) va concourir à sauver les oiseaux endémiques des ZOE.

Bénéficiaires du projet :

Outre la biodiversité, les populations locales, les organisations de la société civile et les autorités locales des îles de Rimatara, Ua Huka, Tahuata, Fatu Hiva et des Communes de Paea et de Punaauia sur Tahiti.

Résumé du projet :

Ce projet vise à contribuer, sur 3 archipels différents, à la sauvegarde de 3 des 5 espèces de Polynésie française en danger critique d'extinction (le Monarque de Tahiti, le Monarque de Fatu Hiva et le Martin-Chasseur des Marquises) et de leurs écosystèmes ainsi qu'à la protection de populations uniques ou essentielles pour 3 des 7 oiseaux terrestres en danger d'extinction sur le territoire (le Carpophage des Marquises, le Loris ultramarin et le Kuhl) et pour 3 des 7 espèces vulnérables à l'extinction (le Monarque Iphis, la Rousserolle de Rimatara et la Salangane de la Société).

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Dans leur grande majorité, les oiseaux de Polynésie française et leurs habitats sont menacés par des EEE (rats, chats, oiseaux introduits, ruminants ou pestes végétales modifiant leur habitat...), dont la prolifération est parfois induite par les activités humaines (cf. : transport maritime). Les EEE ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 19 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles.

Or, au delà des raisons éthiques de la préservation de la biodiversité, la disparition de ces espèces entraînera la fragilisation de l'écosystème et donc des conditions de vie des populations locales, compte tenu du rôle socio-économique de la biodiversité. Conscient de ces enjeux, les autorités et les populations polynésiennes ont commencé à exprimer le souhait d'agir conjointement et durablement en faveur de la protection de leur environnement naturel.

Par le biais d'une démarche participative, la Polynésie française a adopté, en 2006, une stratégie pour la biodiversité, conformément à la Convention de Rio sur la diversité biologique, afin de sauvegarder les espèces animales et végétales, marines, terrestres ou aquatiques, qui participent à l'équilibre de ses écosystèmes et qui sont aussi source de nombreux services au développement durable de la Polynésie : tourisme, agriculture, pêche, periculture, artisanat... L'un des huit axes prioritaires d'intervention défini dans le cadre de cette stratégie concerne la protection des espèces menacées et la lutte contre les espèces envahissantes.

Ce projet répond aux objectifs de la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 du gouvernement français, et notamment à ses objectifs n°4 : « Préserver les espèces et leur diversité » et n°10 : « Faire de la biodiversité un moteur de développement et de coopération régionale en outre-mer ».

Enfin, parmi les 208 ZOE identifiées par BirdLife International dans le monde, quatre se situent en Polynésie française, soit en 2^{ème} position pour les îles du Pacifique après la Papouasie Nouvelle-Guinée. Trois de ces 4 ZOE sont dans un état critique selon BirdLife International (Rimatara, Iles de la Société et Archipel des Tuamotu). Ainsi, ce projet s'appuie sur les stratégies en matière de biodiversité du Pays, du gouvernement français et de BirdLife International, dont la SOP est partenaire.

Descriptif du projet :

Ce projet vise principalement à créer et à faire assurer la gestion durable des espèces d'oiseaux les plus menacées de Polynésie française par les populations locales de zones protégées. Des actions de bio surveillance et de restauration des écosystèmes locaux constituent l'essentiel de la mise en œuvre du projet.

Plus précisément, il s'agit d'une part d'actions visant à :

- prévenir de l'arrivée des EEE, et notamment du Rat noir, sur les îles de Rimatara et Ua Huka, et du Grand Duc d'Amérique, sur l'île de Tahuata (ex : dispersion de raticide sur les quais, piégeage des EEE...)
- lutter contre les EEE dans les cas des Monarques sur Tahiti et Fatu Hiva et mettre en place des aires protégées en lien avec les propriétaires fonciers sur le modèle du projet « Takitumu Conservation Area » (Iles Cook) concernant la sauvegarde du Monarque de Rarotonga (mise en place de visites d'études réciproques)
- et réhabiliter l'environnement des espèces en danger (ex : arrachage des plantes invasives; mise en place de pépinières d'arbres indigènes...).

D'autre part, des actions visant à développer des projets de développement économique et touristique durables seront mises en œuvre selon le potentiel de chaque île (ex : développement de sorties ornithologiques ; plantation de santal ; développement de la sylviculture et de l'apiculture ...), afin d'assurer la pérennité des actions de préservation et protection des sites (création d'emplois patentés liés à l'environnement).

Les résultats attendus de ce projet sont l'amélioration de la préservation de l'habitat naturel des oiseaux endémiques menacés de Polynésie française, l'augmentation des effectifs des Monarques et l'augmentation de l'implication des populations dans leur sauvegarde.

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Des campagnes de communication vis-à-vis des professionnels de la mer et des populations locales auront lieu, par le biais d'affichage dans les lieux publics, d'organisation de réunions d'informations, de mise en place de site internet...

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet :

Suite au lancement de l'appel à propositions 2011 dans le cadre de l'initiative « BEST », en mai 2011, la SOP a pris contact avec les différents acteurs locaux susceptibles d'être associés au projet (DIREN, Maires de Fatu Hiva, Tahuata...) ainsi qu'avec le gestionnaire du projet « Takitumu Conservation Area » (TCA) et les différents propriétaires terriens de Tahiti et de Fatu Hiva, afin de recueillir leur aval sur son projet de protection et de gestion durable des oiseaux terrestres de Polynésie française menacés d'extinction et de leurs habitats.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

La convention de subvention a été signée le 29 février 2012 par la SOP et reçue le 14 mars 2012 par la Commission européenne.

Dépenses Engagées : 23 394 929 F CFP

Union Européenne : 10 811 636 F CFP

Critical Ecosystem Partnership Fund : 8 899 761 F CFP

Direction de l'environnement de la PF : 3 683 532 F CFP

Pour l'objectif spécifique n°1 :

Mise en place d'une prévention durable de l'introduction d'une EEE dans une île indemne, trois îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Rimatara (Australes, ZOE n°211, ZICO PF 19), Ua Huka (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 11) et Tahuata (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 15).

Dans chacune des îles de Ua Huka, Rimatara et Tahuata, des actions de recrutement de correspondant local et de formation ont été effectuées. Les Groupes de Gestion Participative (GGP) ont aussi été mis en place facilitant les actions d'information et de prévention. La mise en quarantaine de certaines marchandises a été déclarée nécessaire afin de protéger l'île des nuisibles.

A Papeete, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des transporteurs aériens et maritimes pour renforcer la bio-protection de ces deux îles exemptes de rat noir.

Pour l'action spécifique n°2 :

Mise en place d'un contrôle durable d'une ou plusieurs EEE dans une île infestée, deux îles cibles étaient prioritaires en Polynésie française : Tahiti (Société, ZOE n°213, ZICO PF 05) et Fatu Hiva (Marquises, ZOE n°212, ZICO PF 17)

Sur Tahiti, les actions de sauvegarde ont consisté en un renforcement des actions de dératisation et en la mise en place d'un réseau de 60 piègeurs bénévoles d'oiseaux introduits sur Punaauia et Paea. Sur Fatu Hiva, les actions de sauvegarde ont consisté en l'extension des zones dératisées, en l'élimination de chats par piégeage, en la stérilisation de chattes du village d'Omoa et en l'intensification du suivi des territoires.

Evaluation des activités en 2012 :

Il n'y a pas eu de modification majeure du projet, seulement quelques retards dans l'exécution de certaines actions. Il y a eu également des actions dont le volume a été relativement augmenté. L'information de proximité est une méthode de sensibilisation de la population locale efficace, mais chronophage. Les nécessités de la communication sur le projet et de conservation des archives (vivantes ou non) demandent aussi beaucoup de temps. L'équipe s'attache à réduire ces coûts de déplacements en mutualisant les déplacements pour plusieurs îles.

Perspectives pour 2013 :

- Janvier : formations des propriétaires des vallées de Tahiti en pépinière et en apiculture
- Février : séjour à Fatu Hiva et GGP (C.B.)/ Rapport mi-terme BEST
- Mars : séjour à Fatu Hiva, Hiva Oa et Tahuata (T.G.)
- Mai : échange avec le TCA ; troisième séjour Rimatara (C.B.)
- Juin : finalisation des projets écoles (Tahiti et Fatu Hiva), restauration habitat ; mise en ligne du site internet
- Juillet : 3^{ème} séjour Ua Huka (C.B.) Fatu Hiva (T.G. puis C.B.) 3^{ème} séjour Tahuata (T.G.) ; lancement de la deuxième campagne de contrôle des oiseaux introduits sur Tahiti (S. S.) ; lancement des plantations d'arbres fruitiers sur Fatu Hiva
- Novembre : 4^{ème} séjours sur Rimatara et Ua Huka puis Fatu Hiva (C.B.), formation apiculture Marquises
- Décembre : accueil des personnes du TCA, séjour Fatu Hiva puis 4^{ème} séjour Tahuata (T.G.)



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
Pacific Oceanscape- PACIOCEA

Instrument UE : programme BEST – AP 2012

Porteur du projet : Agence des aires marines protégées	Responsable du suivi du projet en PF : Antenne Polynésie de l'Agence des aires marines protégées
--	--

Budget du projet		
Coût global	107 629 907 F CFP	904 453 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	59 500 000 F CFP	500 000 €

Durée et phasage du projet : 2 ans – juin 2013 à mai 2015

Partenaires du projet	
PROE	Co-porteur du projet
UNESCO (Commission océanographique intergouvernementale)	Partenariat méthodologie et diffusion
IRD (UMR ESPACE DEV)	Soutien scientifique

Le projet

Objectif général : renforcer les capacités et donner les moyens aux échelles régionales et locales d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de l'océan dans le Pacifique Sud.

Ce projet pilote est une première tentative de planification spatiale marine, à différentes échelles spatiales, en utilisant des données de différentes résolutions et en s'adressant à des décideurs de différents niveaux.

Objectifs particuliers :

- 1) Développer des analyses et des cartes pour servir de base à une gestion intégrée de l'océan, au sein et au delà des eaux sous juridiction, dans les pays du Pacifique Sud.
- 2) Définir des scénarios ou options de gestion et élaborer des recommandations.
- 3) Encourager la collaboration régionale et renforcer les capacités régionales.

Bénéficiaires du projet :

- les PTOM du Pacifique (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna et Pitcaïn)
- les autres Etats du Pacifique

Résumé du projet :

PACIOCEA apportera un cadre méthodologique pour une gestion intégrée basée sur les écosystèmes de la biodiversité marine et côtière qui correspondre aux différents niveaux d'action dans le Pacifique comme il est spécifié par la convention sur la diversité biologique (CBD COP5 V/6/B/ principe 7). Les résultats de PACIOCEA seront mis en œuvre selon un gradient continu d'échelles depuis les lagons, les archipels, les ZEEs jusqu'à la moitié du Pacifique (plus de 21 Mkm²). Il contribuera ainsi fortement à la mise en œuvre des stratégies des pays concernés comme le plan d'action Ruahatu (Grenelle de la mer Polynésien), la coopération bilatérale franco-australienne sur la gestion durable de la mer de Corail, le « Pacific Oceanscape » et les objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Le Forum des îles du Pacifique a adopté une feuille de route pour une gestion intégrée de la mer à l'échelle régionale sous l'intitulé de « Pacific Oceanscape ». Un groupe de travail marin entre les institutions se réunit régulièrement pour contribuer le mieux possible aux objectifs fixés par le Forum. Les pays concernés font preuve d'initiatives en faveur de la protection des océans sous la forme d'aires marines protégées pour lesquelles les annonces se succèdent, les dernières en dates étant celle des Iles Cook et de la Nouvelle-Calédonie. Au niveau international, dans le cadre de la convention sur la diversité biologique, un premier atelier scientifique régional s'est tenu dans le Pacifique Sud pour identifier les zones significatives sur un plan écologique et biologique (EBSA). De son côté, la pêche ne cesse de se développer, notamment sous la pression des flottes asiatiques et le dispositif d'encadrement finit de se mettre en place avec l'entrée en vigueur de l'Organisation régionale des pêches du Pacifique Sud. L'exploitation minière dans le grands fonds devient également une réalité, du fait de la tension internationale sur les terres rares, avec par exemple une exploitation qui démarre en Papouasie Nouvelle Guinée et une exploration menée par un consortium français sur la ZEE de Futuna.

L'enjeu est de développer une vision intégrée de l'espace marin, de ses écosystèmes et de ses potentialités, et des représentations synthétiques qui permettent aux décideurs politiques qui se sont engagés dans la feuille de route du « Pacific Oceanscape » de donner des suites concrètes à leur engagement, de prendre des décisions rationnelles en termes d'exploitation et de protection des ressources marines.

La planification spatiale marine est une matière en plein développement pour laquelle les méthodes et les outils ont déjà fait l'objet de publications (notamment de la part de la commission océanographique de l'UNESCO) et d'expériences pratiques (notamment de la part de l'Agence des aires marines protégées au travers d'analyse stratégiques régionales réalisées par exemple en métropole française, en Bretagne Nord, en Corse ou encore en Polynésie, ou en cours en Nouvelle-Calédonie).

Descriptif du projet :

Contenu du programme

PACIOCEA sera mis en œuvre au travers de 5 étapes :

1. Echange et capitalisation d'expériences pour définir en commun une méthode de planification spatiale marine adaptée au Pacifique Sud.
2. Rassemblement des données existantes.
3. Identification et synthèse en termes d'enjeux pour la gestion de l'espace marin.
4. Planification sur la base de scénarios de conservation pour identifier les futures zones prioritaires pour des recommandations de gestion basées sur les écosystèmes.
5. Dissémination des résultats

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Coportage entre l'Agence des aires marines protégées et le PROE pour une diffusion et une insertion au sein des politiques de gestion de l'environnement du Pacifique

Implication des PTOM du Pacifique dans le montage, l'acquisition et la mise en forme des données et de leur diffusion.

Intégration des connaissances scientifiques disponibles sur la région Pacifique

Atelier de validation des résultats dans les PTOM et débat avec les usagers institutionnels, scientifiques et société civile en Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet et état d'avancement du projet en 2012 :

Le projet PACIOCEA avait été présenté dans le cadre de l'appel à propositions BEST 2011 mais n'avait pas été retenu. L'Agence des Aires Marines Protégées a représenté ce projet dans le cadre de l'appel à propositions BEST 2012 (date limite de soumission des propositions : 1^{er} juin 2012 à 17h). A cette occasion, le projet a été retenu par la Commission européenne (signature de la convention de financement fin 2012).

Le chef de projet à l'Agence des aires marines protégées devrait être recruté début 2013 et les activités du projet devraient débuter à l'été 2013.

Perspectives pour 2013 : lancement du projet



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
NETworking tropical and subtropical Biodiversity research activities in OuterMost regions and territories of Europe in support of sustainable development - NETBIOME

Instrument UE : 6 ^e Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) – mesure de soutien à la coopération internationale (volet ERA-Net)	Réf. UE : ERAC 518720
---	------------------------------

Porteur du projet : Conseil régional de la Réunion	Responsable du suivi du projet en PF : Délégation à la Recherche (Priscille FROGIER)
--	---

Budget du projet		
Coût global	321 300 000 F CFP	2 700 000 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	299 679 128 F CFP	2 518 312 €
Autres (préciser) : Conseil régional de la Réunion	21 620 872 F CFP	181 688 €

Durée et phasage du projet : 4 ans, 1^{er} mars 2007 – 28 février 2011. Prolongation d'un an par avenant : 29 février 2012

09 Gouvernements partenaires du projet	
Gouvernement de Nouvelle-Calédonie	Conseil régional de la Guadeloupe
Conseil régional de la Martinique	Conseil régional de la Guyane
Gouvernement régional de Madère	Gouvernement régional des îles Canaries
Gouvernement régional des Açores	Gouvernement des Antilles Néerlandaises (Ministère de la santé publique et du développement social),
United Kingdom Overseas Territories Conservation Forum - UKOTCF	

Le projet

Objectifs principal et spécifiques : ce projet vise à coordonner les politiques publiques de recherche en gestion de la biodiversité tropicale et subtropicale dans l'Outre-mer européen en appui au développement durable

Stratégie et philosophie du projet : concrètement il s'agit de développer la coopération et la coordination régionales des programmes de recherche en biodiversité et de s'assurer de l'avenir du réseau, notamment en l'élargissant au niveau européen et international. Par ailleurs, cette coopération peut aboutir à la définition d'une politique de recherche conjointe, répondant aux besoins locaux pour la gestion durable de la biodiversité ainsi que sa stratégie de mise en œuvre.

Bénéficiaires du projet : les acteurs dans le domaine de la recherche et les populations des RUP et PTOM ainsi que des Etats membres de l'UE, et notamment l'Espagne, le Portugal, la France, le Royaume Uni et les Pays Bas

Résumé du projet : le projet Net-Biome, un des projets « ERA-NET », vise à renforcer la coopération et la coordination des activités de recherche des régions et territoires ultramarins de l'Union européenne en matière de biodiversité tropicale et subtropicale.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les régions, pays et territoires ultra-marins abritent plus de 80% de la biodiversité européenne et sont plus exposés que le reste de l'Europe aux changements climatiques, aux risques naturels et aux pressions dues aux activités humaines.

Après avoir développé individuellement des programmes de recherches, des stratégies et des modèles originaux en matière de gestion intégrée de la biodiversité, 11 RUP et PTOM se sont associés en 2007, afin de réduire la fragmentation des efforts de recherche, de permettre de développer des complémentarités entre les différents systèmes de recherche nationaux et régionaux en matière de gestion intégrée de la biodiversité tropicale et subtropicale et de partager leurs résultats (participation à la construction de l'Espace Européen de la Recherche).

Ce projet visait ainsi à permettre une meilleure visibilité des capacités de recherche et une meilleure appropriation des enjeux de l'Outre-mer en matière de biodiversité aux niveaux national, européen et international, selon une démarche ascendante (Bottom-Up).

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Historique du projet : Aujourd'hui achevé, ce projet visait à permettre aux partenaires du consortium de :

- mieux se connaître au travers d'échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques ;
- se mettre en réseau sur la base des programmes et activités de recherche développés dans ces régions et territoires ;
- définir des priorités communes ;
- développer des actions communes.

Dans un premier temps, un inventaire des acteurs et des programmes de recherche a eu lieu en 2008 et a conduit, après analyse, à la définition en 2009 d'une stratégie commune et à l'identification des thématiques prioritaires communes en matière de recherche sur la biodiversité tropicale et subtropicale pour les collectivités ultra-marines partenaires du projet.

A la suite de ce travail de reconnaissance, un appel à proposition conjoint, intitulé : « Vers la gestion intégrée de la biodiversité tropicale et subtropicale à l'appui d'un développement durable des régions pays et territoires ultra-marins de l'Europe » et doté d'une enveloppe de 3.1 millions d'euros, a été lancé, en novembre 2010 (26/11/2010 – 28/02/2011), par 8 des membres du consortium et deux agences nationales de recherche (FR ; PT). Les porteurs de projet ont été invités à démontrer leurs capacités à améliorer la gestion de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité aux niveaux régional et local dans trois axes prioritaires :

- (1) L'utilisation et l'évaluation de la biodiversité ainsi que des services et ressources qu'elle fournit, en soutien à l'utilisation durable des ressources naturelles (par exemple agriculture et pêche) et en incluant ceux présentant des résonances culturelles et esthétiques importantes ;
- (2) L'amélioration de la planification spatiale et de la gestion des zones côtières afin de soutenir la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité (marine et terrestre) dans un contexte grandissant des pressions humaines et du changement global ;
- (3) et la caractérisation de la biodiversité (du gène au niveau de l'écosystème en passant par le paysage) et des conducteurs de son évolution de façon à augmenter la capacité locale et à améliorer la prise de décision politique.

Si plus de 80 manifestations d'intérêt d'équipes de recherche, rassemblant au moins trois partenaires de trois différents pays ou territoires concernés, avaient été reçues dans le cadre de cet appel, 35 projets de recherche auront été déposés et 7 d'entre eux ont finalement été sélectionnés.

Etat d'avancement du projet en 2012 :

Parmi les 7 projets financés dans le cadre de ce premier appel à propositions, 3 concernent la Polynésie française et ont débuté au mois de mars 2012 :

- **POMARE** : Polynesian, Martinique's, Reunion's marine benthic invertebrates: interactions and chemodiversity evaluation for a sustainable use (Coordinateur: IRD Tahiti);
- **MOVECLIM** : Montane vegetation as listening post for climate change (Coordinateur: Université de la Réunion) ;
- **VABIOME** : Characterization, Protection, Sustainable use and valorization of Vanilla Biodiversity in Tropical EU (Coordinateur: Université de la Réunion).

La conférence finale de ce projet a eu lieu les 15 et 16 février 2012, à Paris. L'objectif des 11 membres du consortium est aujourd'hui de poursuivre ce projet, en pérennisant le réseau ultramarin de recherche en biodiversité mis en place et en développant de nouveaux modes de financement de projets, afin de favoriser la visibilité des régions, pays et territoires ultra-marins auprès de l'Union européenne et de mettre en place une gouvernance de la recherche sur la biodiversité pour une valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes de l'Europe tropicale et subtropicale.

Evaluation des activités en 2012 :

L'ERA-NET Net-Biome a finalisé tous ses engagements contractuels. L'ensemble des activités a été présenté à la conférence finale. Ce projet a permis le lancement de l'appel à projets conjoint, démontrant la capacité des collectivités ultra-marines impliquées à œuvrer de concert sur une thématique partagée.

Le 29 février 2012, le projet s'est achevé.

Les rapports d'activité et de gestion pour la dernière période de Net-Biome ont été élaborés de mars à juin 2012, puis transmis à la commission européenne.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

- création d'un centre de travail spécifique Net-Biome géré par le responsable du projet en P.F ;
- inscription en recettes affectées des montants à recevoir par le partenaire P.F., de la commission européenne via la coordination de Net-Biome ;
- engagement des dépenses Net-Biome au titre des crédits du centre de travail spécifique ;
- établissement des certificats d'audit financier pour les 3 périodes de rapportage, par la direction des finances de la P.F.

Les dispositions budgétaires et financières prises pour la Polynésie française ont permis une mise en œuvre sans difficultés.

Perspectives pour 2013 :

- mai 2013 : paiement final (3^{ème} et dernière tranche) de la CE
- résultat de l'appel à propositions FP7-ENV-2013 One stage call : « ENVIRONMENT 2013: ONE-STAGE ».



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
PACific Europe Network for Science and Technology - PACE-Net

Instrument UE : 7^e Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD) – mesure de soutien à la coopération internationale (volet INCO-Net) **Réf. UE :** 244514

Porteur du projet : Institut de recherche pour le développement - IRD France (Mr Michel Laurent, Président)
Responsable du suivi du projet : Institut de recherche pour le développement de Nouvelle-Calédonie – IRD (Prof. Claude PAYRI)

Budget du projet		
Coût global	213 777 550 F CFP	1 796 450 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE	166 537 644 F CFP	1 399 476 €
Autres (partenaires)	47 239 906 F CFP	396 974 €

Durée et phasage du projet : 3 ans (1^{er} mai 2010 - 30 avril 2013)

Partenaires du projet
Institut de recherche pour le développement - IRD (France)
Agenzia per la Promozione della Ricerca Europea - APRE (Italie)
International Bureau of the Federal Ministry of Education and Research - IB-BMBF (Allemagne)
Malta Council for Science and Technology - MCST (Malte)
Australian National University - ANU (Australie)
New Zealand Ministry of Science and Innovation - MSI (Nouvelle-Zélande)
University of Papua New Guinea - UPNG (Papouasie Nouvelle-Guinée)
Euro Research Support Ltd (Nouvelle-Zélande)
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique - CPS
Université du Pacifique Sud - USP

Le projet

Objectif principal du projet : mettre en place un réseau chargé d'organiser un dialogue bi-régional de recherche en Sciences et Technologies (S&T) pour le développement entre la région Pacifique et l'Europe

Objectifs spécifiques du projet :

- Renforcer les dialogues et liens existants en matière de S&T pour promouvoir la coopération régionale
- Intensifier la coopération entre organismes de recherche et universités
- Identifier les actions de coopération internationale et programmes à mener dans les domaines scientifiques, technologiques et sociales (priorités de recherche) dans un intérêt mutuel pour l'UE et le Pacifique
- Rechercher des synergies avec les autres instruments européens

Stratégie et philosophie du projet : il vise à la coopération scientifique et en sciences sociales entre des instituts européens et océaniques.

Bénéficiaires du projet : Gouvernements, instituts de recherche, universités, entreprises et organisations de la société civile des pays membres de l'Union européenne et de la zone Pacifique (pays ACP et pays d'Outre-mer européens : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Pitcairn).

Résumé du projet :

Le réseau PACE-Net (*PACific-Europe Network for science and technology*) rassemble huit institutions de recherche de l'Union européenne (France, Italie, Allemagne, Malte) et du Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Papouasie Nouvelle-Guinée) et 2 organisations régionales (le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS) et l'Université du Pacifique Sud (USP)). Coordonné depuis le centre IRD de Nouméa, ce projet a pour vocation de renforcer la coopération entre des instituts européens et océaniques, dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation. PACE-Net vise à identifier des domaines de recherche d'intérêt mutuel pour les deux régions afin qu'ils soient pris en compte dans les futurs programmes de travail de la Commission européenne. Des convergences des priorités régionales sont attendues entre les divers États insulaires, qui partagent dans cette vaste région du Pacifique, des contraintes climatiques et géomorphologiques similaires, avec des densités démographiques relativement faibles mais dont les activités humaines s'intensifient. Le projet ambitionne par ailleurs de développer de façon durable les partenariats scientifiques entre l'Europe et le Pacifique, de promouvoir et structurer en réseau la participation des pays du Pacifique aux activités du programme-cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union Européenne. Il s'agit également de proposer des articulations et des synergies entre les programmes de coopération scientifique et les actions d'aide au développement, notamment le renforcement des capacités scientifiques des partenaires océaniques.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

La région Pacifique représente un laboratoire grandeur nature pour de nombreux questionnements scientifiques de portée mondiale, comme le changement climatique ou la ressource en eau, qui concernent directement les États insulaires.

Ainsi, le faible nombre de projets de coopération scientifique existants entre des instituts de l'UE et du Pacifique a conduit l'IRD de Nouvelle-Calédonie, en lien avec 9 organisations européennes et océaniques, à élaborer un projet visant à développer de façon durable les partenariats scientifiques entre l'Europe et le Pacifique ainsi qu'à promouvoir et à structurer la participation des pays de la région aux programmes de l'Union européenne. Le projet a également mis au jour un déficit de coopération en matière de recherche entre les Pays et territoires d'Outre-mer (PTOM).

Ce réseau contribue ainsi à aider la Polynésie française à identifier des partenaires potentiels pour le montage de projets de coopération dans les domaines de la recherche et du développement et à développer de façon durable les partenariats scientifiques entre PTOM et à l'échelle régionale et bi-régionale.

En s'efforçant de promouvoir et structurer en réseau la participation des pays du Pacifique aux activités du programme-cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union Européenne, PACE-Net vise également à renforcer les capacités de montage et de gestion de projet des acteurs polynésiens (meilleure compréhension des logiques d'intervention et des procédures de l'Union européenne).

Descriptif du projet

Il a été prévu de réaliser un état des lieux de la coopération en matière de recherche, d'organiser des ateliers thématiques permettant l'identification des priorités scientifiques et trois conférences bi-régionales Europe-Pacifique ainsi que des journées d'information et de formation sur le 7^{ème} PCRD.

Cinq groupes de travail ont été mis en place afin de mener ces différentes activités :

- Groupe de travail préparatoire, chargé d'identifier les capacités de recherche de la région ainsi que les stratégies de recherche et les projets en cours (USP) ;
- Groupe de travail d'analyse, chargé d'identifier les domaines prioritaires d'intervention pour le Pacifique et les possibles synergies entre les programmes de recherche et de développement (CPS) ;
- Groupe de travail chargé de l'organisation des plateformes de dialogue bi-régionale (IB-BMBF) ;
- Groupe de travail chargé de l'organisation des ateliers thématiques (IRD) ;
- Groupe de travail chargé de l'organisation et de l'animation du réseau PACE-Net (IRD+APRE).

Ce réseau contribue ainsi à aider la Polynésie française à identifier des partenaires potentiels pour le montage de projets de coopération régionale dans les domaines de la recherche et du développement européens et à renforcer les capacités de montage et de gestion de projet des acteurs polynésiens (meilleure compréhension des logiques d'intervention et des procédures de l'Union européenne).

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile

Tous les acteurs locaux, nationaux et régionaux impliqués dans la recherche sont à même de participer activement au projet (les Gouvernements, instituts de recherche, universités, entreprises, associations et organisations de la société civile des pays membres de l'Union européenne et de la zone Pacifique (pays ACP et pays d'Outre-mer européens : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Wallis et Futuna, Pitcairn).

Le budget alloué au projet a permis d'inviter des décideurs politiques clés dans ce domaine aux plateformes de dialogues et des experts sélectionnés par les membres du Consortium aux ateliers thématiques.

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2012

- un premier **état des lieux régional de la recherche** en Science et Technologies (surtout documenté pour les pays du Pacifique sud) a été établi puis analysé ;
- **sept ateliers thématiques** ont été organisés (Santé, Biodiversité, Changement climatique et variabilité climatique ; puis sur Eau, Agriculture/Foresterie, Pêche, Aléas climatiques en lien avec le changement climatique). Cela a permis l'identification de priorités scientifiques à décliner en sujets de recherche susceptibles d'être insérés dans les programmes de travail du prochain programme cadre (H2020). Ces ateliers ont généré **des notes d'orientation** destinées entre autres, aux diverses directions générales thématiques de la Commission Européenne ; aux instances politiques locales et régionales ;
- **deux conférences bi-régionales Europe-Pacifique** destinées aux parties prenantes et autres acteurs de la recherche se sont tenues (à Brisbane, Bruxelles). Ces rencontres ont permis de renforcer le dialogue entre les deux régions et le réseau d'institutions ou d'organismes de recherche en S&T intéressés à collaborer dans ce domaine.
- des journées d'information sur les outils et programmes du 7^{ème} PCRD ont permis de développer le réseau et la **formation de points de contact nationaux (multipliers) dans le Pacifique** (notamment à Auckland en Nouvelle-Zélande en novembre 2011).

Evaluation des activités en 2012

Le premier bilan positif du projet en 2012 concerne la **mise en réseau** de quelques 200 acteurs impliqués dans la recherche en S&T tant à l'échelle régionale que bi-régionale et une visibilité accrue du projet.

Les **notes d'orientation** (*policy briefs*) ont été reçues avec enthousiasme par les directions thématiques concernées de la Commission Européenne. Leur contenu devrait aider à tracer les contours d'un cadre stratégique de coopération Europe-Pacifique en matière de Science et Technologie. La réflexion menée dans ce cadre du projet permettra en outre d'enrichir les feuilles de route des derniers programmes bilatéraux (BILAT) avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle permettra très certainement également d'initier les plans de recherche en S&T de certains pays insulaires du Pacifique.

Grâce au succès de la conférence de Bruxelles (mars 2012) un véritable **dialogue est engagé** entre l'Europe et le Pacifique sur les opportunités mais également sur les obstacles à la participation au PCRD de la CE ; des **recommandations** issues de ce dialogue seront rendues publiques en 2013.

Notes d'orientation scientifiques et recommandations politiques seront débattues dans la dernière phase du projet pour élaborer un **Plan stratégique pour la recherche en S&T dans le Pacifique**.

Enfin, le projet a **inspiré diverses initiatives** (en Europe et dans le Pacifique) qui sont autant d'acquis du projet.

Dès 2012, la réflexion scientifique et politique menée dans le cadre du projet alimente d'autres ateliers, réseaux ou projets à l'instar de :

- nos interactions régulières avec l'ERA-Net Net Biome dans le domaine de la biodiversité
- les actions menées en synergie avec le Grand Observatoire de l'Environnement et de la Biodiversité marine et terrestre du Pacifique Sud (GOPS) ayant généré plusieurs MoU (*Memorandum of Understanding*) régionaux
- la contribution de notre partenaire DLR au *Tropentag* sur « *Résilience of agricultural systems against crises* » à Göttingen (Allemagne) en septembre 2012
- lancement du *Pacific Islands Regional Universities Network* (PIURN) par le CTA, l'UNESCO et USP en novembre 2012
- l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel) intervient à présent dans le montage de projets de développement auprès de la CPS et d'autres organismes régionaux.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet

Le bilan du projet met en évidence la nécessité d'organiser des rencontres et/ou contacts plus fréquents avec les partenaires ou parties prenantes du projet et d'inciter davantage les autorités locales et régionales à participer activement au projet.

Perspectives pour 2013 :

• Tenue d'une dernière **plateforme bi-régionale à Suva (Fidji) du 11 au 15 mars 2013** (dissémination massive des résultats auprès de la CE mais aussi de tous les acteurs de la recherche dans la région (politiques, décideurs, chercheurs, administrateurs de la recherche etc.) ; réflexion sur les moyens à mettre en place pour pérenniser nos actions). En l'occurrence, soumission de nos recommandations au Plan Pacifique 2013 :

<http://www.pacificplanreview.org/resources/uploads/attachments/documents/030%20PACE-NET%20Submission%20to%20the%20Pacific%20Plan%20Review%2014%20May.pdf>

Egalement prévu au calendrier 2013:

- l'organisation d'autres journées d'information et **formation sur le 7^{ème} PCRD** et le développement du réseau de points de contact nationaux (**multipliers**) dans le Pacifique (à Papeete et Moorea, PF)
- La clôture administrative et financière du projet.

Fort de ce bilan et encouragé par les partenaires tant Européens qu'Océaniens, l'IRD a répondu à l'appel à projets pour le prochain INCONET ciblant le Pacifique (**PACE-Net Plus**). Dossier en cours d'évaluation pour un démarrage à l'automne (octobre) 2013.



Fiche projet analytique
Rapport Annuel d'Exécution 2012
PRESENTATION GENERALE

Titre du projet :
« Island Ecosystems, Local Livelihoods : Combating Invasive Alien Species in the Pacific for the benefit of biodiversity and people »

Instrument UE : préciser l'outil financier mobilisé (ex : 10° FED Enveloppe A – Territorial, 10° FED Enveloppe B, EFTLV-Comenius, FP7-INCONet...)

Porteur du projet : BirdLife International/Société d'Ornithologie de Polynésie	Responsable du suivi du projet en PF : Société d'Ornithologie de Polynésie- Manu
--	--

Budget du projet		
Coût global (estimation)	72 025 535 F CFP	603 574 €
Sources et répartition des financements		
Union européenne-UE (2012-2014)	28 438 248 F CFP	238 316 €
Fondation Packard (2014)	19 093 078 F CFP	160 000 €
BirdLife International (BirdFair) (2014)	11 240 333 F CFP	94 194 €
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons (2014)	1 000 000 CFP	8 380 €
Pacific Development and Conservation Trust (2012)	1 118 730 CFP	9 375 €

Durée et phasage du projet :
Durée du projet : 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014 (3 ans).
Démarrage effectif du projet en Polynésie française: avril 2012 (recrutement du chargé de projet)

Partenaires du projet	
Direction de l'Environnement de Polynésie française	Appui administratif et financier, relation avec le gouvernement de Polynésie Française
Eglise Catholique/Société Civile des Actéons	Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier
Commune des Gambier	Appui politique et logistique du projet
Pacific Invasives Initiative	
Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande	Validation plan opérationnel/expertise
Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO), Nouvelle-Calédonie ; NatureFiji-MareqetiViti (NFMV), Fidji ; Palau Conservation Society (PCS), Palau ; Te Ipukerea Society (TIS), Iles Cook ; O Le Si'osi'omaga Society Inc , Samoa	Echange d'expériences avec les autres partenaires du projet

Le projet

Objectifs principal et spécifiques :
Ce projet vise notamment à renforcer les capacités des petits pays insulaires en développement et des PTOM du Pacifique à lutter contre la prolifération et les impacts environnementaux et socio-économiques négatifs des espèces exotiques envahissantes.
Ainsi, en Polynésie française, l'objectif de ce projet est d'éradiquer les rongeurs de plusieurs îles des Tuamotu-Gambier identifiées comme des sites clés pour la biodiversité et possédant un aspect sociologique notable.
Stratégie et philosophie du projet : Ce projet régional, dirigé par BirdLife Pacifique, englobe 5 autres PTOM en plus de la Polynésie Française (Samoa, Cook, Fidji, Palau, Nouvelle Calédonie).
Bénéficiaires du projet :
Outre la biodiversité, ce sont les coprahculteurs (Société Civile des Actéons) intervenants saisonnièrement sur l'atoll de Tenarunga qui bénéficieront du projet : augmentation des ressources liées au coprah, amélioration des conditions de vie et diminution des risques de maladies véhiculées par les rats.
Résumé du projet :
En Polynésie française, l'objectif de ce projet était d'éradiquer manuellement les rongeurs de l'atoll de Vahanga (un des quatre atolls du groupe Actéon, Tuamotu), pour offrir de nouveaux espaces à des espèces terrestres d'oiseaux menacés de disparition ainsi qu'aux oiseaux marins et permettre l'amélioration des conditions de vie des populations locales via le maintien de l'exploitation des cocoteraies. Grâce à des financements complémentaires le projet est en passe de se réaliser sur 2 atolls des Actéons et 3 motu des Gambier, grâce à une mutualisation des ressources. L'opération serait réalisée de manière aérienne grâce à l'utilisation d'un hélicoptère, qui permet de maximiser les chances de réussite de l'opération.

CADRE D'INTERVENTION

Contexte du projet :

Les Espèces Exotiques Envahissantes ont conduit à la dégradation des écosystèmes terrestres de Polynésie française. Ainsi sur 33 espèces d'oiseaux terrestres nicheurs, 28 sont endémiques de la Polynésie française ou orientale et parmi ces dernières, 20 sont menacées de disparition, soit 71 % d'entre elles. Il y a donc urgence à agir durablement pour transmettre cette richesse aux générations futures. Une prise en compte locale du problème justifie que l'on mette en commun des moyens pour sauver ces espèces.

Les zones incluses dans le projet sont identifiées depuis de nombreuses années :

Les atolls de Tenararo et Vahanga ont été identifiés comme « Zone Clé pour la Biodiversité » (Conservation International 2007) et « Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux », Birdlife International 2009). Cet ensemble abrite un nombre important d'espèces menacées inscrites sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) .

Les motu Manui, Kamaka et Makaraoa sont également des « biodiversity key areas » et des « Important bird areas » (BirdLife International 2009). Ces motu peuvent servir à restaurer les habitats et (ré)introduire des espèces locales menacées.

Descriptif du projet

Objectifs du projet:

- Objectif N°1 : Éradiquer les populations de rats des îles de Vahanga, Tenarunga, Makaraoa, Kamaka et éradiquer la population de lapins de Manui. Maintenir ces îles indemnes de rongeurs dans le futur.
- Objectif N°2 : Créer et développer de nouvelles compétences en Polynésie Française.
- Objectif N°3 : Améliorer les conditions de vie et les ressources de la population locale.
- Objectif N°4 : Améliorer la connaissance et la prise de conscience du danger lié aux espèces invasives par la population locale : grand public, décideurs politiques et autres parties prenantes

Indicateurs de succès du projet :

- Absence de rats lors de suivi sur le terrain 12 et 24 mois après la mission d'éradication,
- Taux de recolonisation (naturelle) d'espèces de flore et de faune extirpées,
- Respect des atolls de Tenararo et Vahanga comme refuges d'espèces rares par la population locale et les touristes
- Amélioration (jusqu'à 35%) de la récolte de noix de coco (coprah),
- Découverte de sources alternatives de revenu pour la population locale
- Création de documentation pour la diffusion des connaissances acquises lors du projet,
- Constat après enquêtes d'une prise de conscience des effets nuisibles de la présence d'espèce envahisseuses parmi la population locale (économie et santé),
- Embauche de main-d'œuvre locale (investissement dans l'économie régionale).
- Formation (acquisition de compétences) parmi la population locale de techniciens compétents en éradication pour la mise en place d'éventuels projets dans d'autres îles de la région,
- Adoption et retenue à long terme par les communautés et le gouvernement local des principes et pratiques de la biosécurité,

Implication des partenaires, des acteurs locaux et de la société civile :

Direction de l'Environnement de Polynésie française : Appui administratif et financier, relation avec le Gouvernement de Polynésie Française.

Eglise Catholique/Société Civile des Actéons : Appui logistique, bénéficiaire des actions sur Tenarunga, appui politique, soutien financier

Commune des Gambier : Appui politique et logistique du projet

Pacific Invasives Initiative : Validation plan opérationnel/expertise Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet

Technical Advisory Group (TAG) du Department of Conservation (DOC) de Nouvelle-Zélande : Validation du plan opérationnel et conseils pour la réalisation du projet

PRESENTATION DES ACTIONS ET DES RESULTATS

Etat d'avancement du projet en 2012 :

Les activités menées en 2012 sont liées à la préparation de l'opération et l'acquisition de données.

- Rédaction du plan opérationnel pour Vahanga.
- Evaluation du budget des différentes options
- Prise de contact avec les différentes parties prenantes
- Recherche de financements complémentaires notamment un projet BEST 2012 non retenu : *The restoration of a Key Biodiversity Area through the eradication of Invasive Alien Species from the Gambier Archipelago in French Polynesia.*
- Mission pluridisciplinaire de pré éradication sur les Actéons et les Gambier en Mai 2012.

Dépenses 2012 sur le projet : 6 133 714 F CFP

Supportées par :

Union européenne-UE : 5 014 984 F CFP

Pacific Development and Conservation Trust : 1 118 730 CFP

Evaluation des activités en 2012 :

L'année 2012 servait à préparer une opération d'éradication des rats sur Vahanga uniquement, par une méthode manuelle. Courant 2012, la décision a été prise de tenter de réunir des fonds pour lancer une opération aérienne sur plusieurs îles, opération ayant beaucoup plus de chances de succès, mais plus onéreuse aussi, pour mi 2013. La mutualisation des moyens sur ce projet permettrait de réaliser des éradications sur 5 îles contre une seule île dans le projet européen initial. Les discussions et contacts avec l'Union Européenne sont assurés par BirdLife Pacific auprès du représentant de l'Union Européenne à Fidj, qui a été compréhensif sur le changement de planning du projet.

Devant les ressources encore insuffisantes, BirdLife et la SOP Manu ont décidé fin 2012 de repousser l'opération à mi 2014 afin de réunir les fonds nécessaires. Des difficultés au niveau du personnel de la SOP Manu et la difficulté de trouver des personnes compétentes bilingues pouvant assurer une telle mission ont également retardé les préparations de l'opération (arrivée du chargé de projet en avril 2012, départ en octobre 2012).

Le soutien de l'Eglise Catholique/Société Civile des Actéons et de la mairie des Gambier est avéré depuis plusieurs années. Ces deux entités sont régulièrement informées de l'avancée du projet.

Pistes d'amélioration du responsable du suivi du projet :

Pour la mise en œuvre du projet, le soutien du BAE permettrait de motiver les différentes instances du Territoire, que soit au niveau des financements manquants, au niveau de la demande de l'exonération des taxes d'entrées du raticide ou le soutien administratif du projet.

Perspectives pour 2013 :

Premier semestre 2013 : veille/recherche de financements

Mi Juillet 2013 : organisation d'une réunion réunissant toutes les parties prenantes / rencontre avec les Ministères/ Demande d'exonération des droits d'entrée pour le raticide.

Mi Aout : Avis des experts du TAG et d PII sur les plans opérationnels

Mi Septembre 2013 : Arrivée du Chargé du projet / organisation de la logistique

Fin Novembre 2013 : Production de tous les plans opérationnels définitifs

Fin Décembre 2013 : Production des plans de Biosécurité